



L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté™ de Scorocs™ » Niger

Mark Schreiner

25 avril 2018

A duba wannan daftarin aiki da Hausa, da ga scorocs.com

Koy scorocs.com sito bon ku du di tiro wo zarm seno ga.

This document is in English at scorocs.com

Voir ce document en Français sur scorocs.com

Résumé

L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs » (*Scorocs Simple Poverty Scorecard®-brand poverty-assessment tool*) du Niger est un moyen transparent et peu coûteux qui permet aux organisations de lutte contre la pauvreté d'appréhender le statut socioéconomique de leurs participants afin de justifier et d'améliorer leurs performances sociales. Les réponses des neuf indicateurs peuvent être collectées en environ 10 minutes et ainsi être utilisées pour estimer le taux de pauvreté monétaire (basé sur la consommation), suivre la variation des taux de pauvreté à travers le temps, et segmenter les participants afin de leur offrir des services différenciés.

Note sur la version

La nouvelle grille est basée sur les données de 2014/15. Elle devrait être utilisée à partir de maintenant en remplacement de la précédente grille basée sur les données de 2007/8 (Schreiner, 2013a). Les deux grilles utilisent différentes définitions de la *pauvreté*, par conséquent leurs estimations ne sont pas comparables.

Remerciements

Ce travail a été financé par la Facilité pour la Microfinance Responsable. Les données ont été fournies par l'Institut National de la Statistique du Niger et par le programme *Living Standards Measurement Survey* de la Banque Mondiale. Je tiens à remercier Amèlia Greenberg, Oumarou Habi, Johannes Hoogeveen, Diane Steele, Tom Shaw, et Oumarou Zakari. La traduction de l'Anglais en Français a été faite par Jean Paul Sossou, jean_paul182003@yahoo.fr.

L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté™ de Scorocs™ »

Code ID de l'entrevue : _____	Nom et prénoms	Référence d'Identité
Date d'entrevue : _____	Participant : _____	_____
Pays : <u>NER</u>	Agent : _____	_____
Grille : <u>002</u>	Agence : _____	_____
Poids d'échantillonnage : _____	Effectif des membres du ménage : _____	

Indicateur	Réponses	Notes <i>Score</i>
1. Dans quelle région le ménage habite-t-il ?	A. Maradi	0
	B. Zinder, ou Dosso	4
	C. Tahoua, Tillabéri, Diffa, Agadez, ou Niamey	12
2. Combien de membres le ménage compte-t-il ?	A. Dix ou plus	0
	B. Six, sept, huit, ou neuf	9
	C. Quatre, ou cinq	22
	D. Trois	29
	E. Un, ou deux	38
3. Combien de pièces le ménage occupe-t-il ? (Ne pas inclure cuisines, salles de bains, corridors, ou balcons)	A. Un	0
	B. Deux	3
	C. Trois	4
	D. Quatre ou plus	9
4. Quel est le principal matériau du toit ?	A. Paille, terre, bois, ou peau	0
	B. Tôle en métal, béton, tuile, ou autre	5
5. Quel type de sanitaire votre ménage utilise-t-il ?	A. Aucune toilette (dans la nature), ou autre	0
	B. Fosse rudimentaire/trou ouvert	5
	C. Latrine améliorée (couverte ou non), ou W.C. avec chasse d'eau	14
6. Quelle est la principale source d'éclairage de votre logement ?	A. Lampe à pile, générateur, lampe à pétrole, énergie solaire, ou autre	0
	B. Électricité	4
7. Est-ce qu'un membre du ménage possède une chaise en bon état de fonctionnement ?	A. Non	0
	B. Oui	4
8. Quel est le nombre de téléphones portables en bon état de fonctionnement possédés par les membres du ménage ?	A. Aucun	0
	B. Un	1
	C. Deux ou plus	10
9. Est-ce qu'un membre du ménage possède une bicyclette, un cyclomoteur/vélomoteur, ou une voiture privée (hors voiture de fonction) en bon état de fonctionnement ?	A. Non	0
	B. Oui	4

Feuille de Travail : Membres du Ménage

Commencez à remplir en premier l'en-tête ; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'entrevue (si disponible), la date de l'entrevue, et le poids d'échantillonnage du ménage (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms et noms et la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de l'agent de terrain en charge du participant (qui peut être différent de vous, l'agent enquêteur), et celle de l'agence/point de service de l'organisation avec lequel le participant est en relation.

Enregistrez la réponse du premier indicateur de la grille en vous basant sur votre connaissance de la région dans laquelle le ménage interviewé habite.

Ensuite, lire à l'enquêté : *S'il vous plaît, dites-moi les prénoms ou sobriquets de tous les membres du ménage. Le ménage est défini comme une personne ou plusieurs personnes (apparentées ou non) qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée « chef de ménage ».*

Notez le prénom/sobriquet de chaque membre. Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le deuxième indicateur.

N'oubliez pas de consulter le « Guide d'Entretien » pour avoir plus de détails.

Prénom (ou sobriquet)
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
Effectif des membres :

Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté nationaux

Score	Probabilité de pauvreté (%)		
	Nationaux (def. 2011)		
	100%	150%	200%
0-12	91,3	99,6	100,0
13-15	87,0	99,0	100,0
16-17	79,2	99,0	100,0
18-21	68,1	90,6	97,4
22-23	62,1	86,2	95,8
24-25	55,3	83,7	95,6
26-27	53,7	82,6	95,6
28-30	39,6	77,2	94,0
31-32	38,6	69,3	94,0
33-34	30,0	69,2	89,1
35-37	27,4	69,2	86,7
38-39	23,4	56,5	80,2
40-42	18,1	51,9	79,0
43-45	13,5	45,1	73,7
46-49	7,7	44,8	70,6
50-53	5,3	40,2	58,3
54-59	2,7	22,4	46,2
60-66	1,1	10,9	27,1
67-100	0,0	0,8	7,2

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011**

Score	Probabilité de pauvreté (%)							
	Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
0-12	85,7	99,6	99,7	100,0	91,3	99,6	100,0	100,0
13-15	81,8	98,9	99,2	100,0	87,0	99,0	100,0	100,0
16-17	72,2	98,3	99,2	100,0	79,2	99,0	100,0	100,0
18-21	61,6	88,2	95,9	100,0	68,1	94,9	100,0	100,0
22-23	57,3	84,4	93,8	100,0	62,1	93,4	100,0	100,0
24-25	43,9	83,1	93,8	100,0	55,3	93,4	100,0	100,0
26-27	40,2	82,2	93,8	100,0	53,7	91,7	100,0	100,0
28-30	26,5	74,9	87,2	99,5	39,6	83,3	98,5	100,0
31-32	20,5	68,2	86,7	99,5	38,6	79,0	98,4	100,0
33-34	14,9	66,0	81,3	99,5	30,0	77,1	98,4	100,0
35-37	13,1	65,3	79,5	99,5	27,4	76,4	97,8	100,0
38-39	13,1	52,5	73,3	99,4	23,4	68,3	97,8	100,0
40-42	8,8	46,8	69,7	99,4	18,1	63,2	97,1	100,0
43-45	7,6	40,9	62,5	98,9	13,5	53,3	94,2	100,0
46-49	4,7	36,6	58,6	96,4	7,7	53,2	89,4	100,0
50-53	3,8	31,8	51,0	93,4	5,3	48,8	85,5	100,0
54-59	0,5	18,6	36,2	92,3	2,7	32,3	82,5	100,0
60-66	0,5	8,6	22,9	88,4	1,1	18,7	68,8	100,0
67-100	0,0	0,7	4,9	49,1	0,0	3,6	34,3	98,7

L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté™ de Scorocs™ » Niger

1. Introduction

L'outil d'évaluation de la pauvreté « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs » (*Scorocs Simple Poverty Scorecard® poverty-assessment tool*) est un moyen transparent et peu coûteux qui permet aux organisations de lutte contre la pauvreté du Niger de mieux connaître leurs participants et de justifier et d'améliorer leurs performances sociales. La grille peut être utilisée pour estimer les taux de pauvreté d'une population à un instant donné, suivre les variations du taux de pauvreté à travers le temps, et segmenter les participants pour leur appliquer des traitements différenciés.

L'approche directe d'évaluation de la pauvreté via les enquêtes sur la consommation et les conditions de vie des ménages est difficile et coûteuse. L'Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (ECVMA) réalisée par l'Institut National de la Statistique du Niger (INS) en est un exemple. Ses questionnaires Ménage (non compris les questionnaires Agriculture) tiennent au total sur environ 88 pages et comprennent plus de 900 questions dont la plupart ont un certain nombre de questions suivantes et dont plusieurs questions étaient

posées à plusieurs reprises (par exemple, pour chacun des membres de ménage, les chocs négatifs, ou chacun des biens de consommation).

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de neuf indicateurs (tels que : « Quel est le principal matériau du toit ? » et « Quel type de sanitaire votre ménage utilise-t-il ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir de l'ECVMA de 2014/15.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh, et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,¹ et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les estimations de pauvreté via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et

¹ L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs » du Niger n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par Scorocs, L.L.C.

elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

La grille peut être utilisée pour estimer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le seuil national de pauvreté du Niger. Les partenaires de l'USAID au Niger qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour évaluer la proportion de leurs participants qui sont « très pauvres ».² Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour estimer les variations du taux de pauvreté. Dans tous ces cas, la grille représente un outil peu coûteux et objectif qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter un outil d'évaluation de la pauvreté qui est peu coûteux et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

² L'USAID désigne un ménage « *très pauvre* » si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 en 2014/15 (XOF445, Tableau 1) et le seuil (XOF318) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national de pauvreté.

L'approche technique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organisations doivent se décider à adopter la grille et à l'utiliser dans leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité. Convaincre les dirigeants est vraiment important ; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les « déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte contre la pauvreté pour formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles sont habituellement presque aussi exactes que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012a ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille, et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles pour l'estimation du risque de défaillance des emprunteurs des institutions financières, ils ont rarement été utilisés dans le cas d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

La grille est basée sur les données de l'ECVMA de 2014/15 organisée par l'INS du Niger. Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et vérifiable
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions du Niger

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous d'un seuil de pauvreté donné) à 100 (le moins probable à être en dessous d'un seuil de pauvreté donné). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La grille peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la grille permet d'estimer le taux de pauvreté d'une population de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté estimées d'un échantillon représentatif de ménages tirés de la population.

Troisièmement, la grille peut estimer les variations du taux de pauvreté d'un groupe de ménages. Calculé à partir de deux échantillons indépendants de ménages représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté estimée de l'échantillon de *base* et celle de l'échantillon de *suivi*, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des entrevues au niveau de l'échantillon de *base* et celle au niveau de l'échantillon de *suivi*.

Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, l'estimation de la variation annuelle du taux de pauvreté est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté estimée entre la date de l'interview de *base* et celle de l'interview de *suivi* de chaque ménage, divisé par la somme des

temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'entrevue de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La grille peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des traitements différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs approches de mesure de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs et les *scores* associés ont été obtenus à partir des données issues de l'ECVMA de 2014/15 et en considérant le seuil national de pauvreté du Niger. Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille ont été étalonnés avec ces mêmes données pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté.

La grille a été construite en se basant sur les données des trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'ECVMA de 2014/15. Les données de ces même trois cinquièmes des ménages de l'ECVMA de 2014/15 ont servi aussi à convertir les *scores* en probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté. Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages ont servi à la validation de l'efficacité de cette grille du point de vue de l'estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de population à un point du temps, de l'estimation

des variations du taux de pauvreté à travers le temps, et de la segmentation des participants.

Etant donné les hypothèses de leur construction, tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d'un ménage, le taux de pauvreté d'une population à un point du temps, et la variation du taux de pauvreté d'une population à travers le temps) sont non biaisés. C'est-à-dire, la valeur réelle correspond à la moyenne des valeurs estimées dans des échantillons répétés d'une même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille induit des erreurs dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c'est le cas dans ce document) à l'échantillon de validation. De plus, des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2014/15 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).³

Ainsi, bien que l'estimation de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les valeurs observées par l'approche de l'enquête directe sont considérées sans erreur, ignorant l'erreur liée à la variation d'échantillonnage).

³ Des exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date ultérieure et des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale (Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009).

Des erreurs apparaissent parce que la grille suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans toutes les sous populations sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse — inévitable dans l'usage des grilles prédictives — n'est valide qu'en partie.

L'erreur — c'est-à-dire, l'écart moyen entre les estimations des taux de pauvreté obtenues via la grille et les taux de pauvreté observés pour 100% du seuil national de pauvreté lorsqu'on utilise 1 000 échantillons *bootstrap* de $n = 16\,384$ tirés de l'échantillon de validation de 2014/15 — est de +0,2 point de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues au niveau des 18 seuils de pauvreté est d'environ 1,5 point de pourcentage, et la valeur maximale des erreurs absolues à travers tous les seuils de pauvreté est de 4,5 points de pourcentage. Ces erreurs d'estimation sont dues à la variation d'échantillonnage, et non au biais ; l'erreur moyenne devrait être égale à zéro si l'ECVMA de 2014/15 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit repris.

Pour $n = 16\,384$, les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de $\pm 0,7$ point de pourcentage ou moins. Pour $n = 1\,024$, les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de $\pm 2,7$ points de pourcentage ou moins.

En pratique, la précision de l'estimation des variations du taux de pauvreté à travers le temps à partir de la grille ne peut être connue. En effet, il n'existe pas de données postérieures à celles de l'ECVMA de 2014/15 qui pourraient être utilisées comme données de l'étape de *suivi* pour estimer la variation par rapport à l'étape de *base* représentée par les données de l'échantillon de validation tiré de l'ECVMA de 2014/15.

Pour avoir une meilleure idée de la précision des grilles en général (à travers les pays et non spécifiquement pour le Niger), ce papier a estimé la variation du taux de pauvreté entre l'échantillon de validation tiré de l'ECVMA de 2014/15 (étape de *base*) et l'ensemble des données de l'ECVMA de 2011 (supposée être l'étape de *suivi*). Pour 100% du seuil national de pauvreté, la variation observée pour ce qui concerne le taux de pauvreté base ménage est une augmentation de 2,3 points de pourcentage (c'est-à-dire, que le taux de pauvreté était de 39,9 pour cent en 2011 et 37,6 pour cent dans l'échantillon de validation tiré de l'ECVMA de 2014/15), et l'estimation via la grille — en considérant chaque édition d'enquête comme un sous échantillon indépendant et en ignorant que certains ménages apparaissent aussi bien dans l'ECVMA de 2011 que dans l'ECVMA de 2014/15 — de cette même variation est une augmentation de 4,3 points de pourcentage. Ainsi, l'estimation de la variation du taux de pauvreté via la grille est 2,0 points de pourcentage plus élevée que la valeur observée.

A travers les 11 seuils de pauvreté non relatifs pour lesquelles les estimations de la variation sont pertinentes, la moyenne des variations absolues est 4,4 points de pourcentage, pendant que la moyenne des erreurs absolues est de 4,1 points de pourcentage. Ces résultats sont semblables à ceux d'autres tests similaires sur 18 autres pays (Confer Section 7 ci-dessous). L'intervalle de confiance à 90 pour cent de la direction de la variation ne contient pas zéro (0) pour quatre des 11 seuils de pauvreté, et cet intervalle pour ces mêmes quatre seuils de pauvreté inclut aussi la variation observée. Puisque l'exactitude est meilleure pour les seuils de pauvreté les moins élevés, ces résultats — conforme aux résultats du même genre obtenus via des tests similaires sur d'autres pays — ne permettent pas de nourrir l'espoir que la grille en général (bien que pas nécessairement le cas particulier du Niger) puisse révéler la variation de pauvreté à travers le temps de deux échantillons indépendants.

La précision des estimations de la variation s'est améliorée lorsqu'on se base seulement sur le groupe des 1 525 ménages qui sont à la fois dans l'échantillon de validation de l'ECVMA de 2014/15 (*base*) et dans l'ensemble des ménages de l'ECVMA de 2011 (*suivi*). Dans ce cas, l'augmentation estimée du taux de pauvreté base ménage sous 100% du seuil national de pauvreté est de 1,8 point de pourcentage, ce qui est 0,1 point de pourcentage inférieur à l'augmentation observée. A travers les 11 seuils de pauvreté non relatifs, la moyenne des variations absolues est de 3,6 points de pourcentage, pendant que la moyenne des erreurs absolues est de 1,1 point de pourcentage. L'intervalle de confiance à 90 pour cent de la direction de la variation ne contient pas zéro (0) pour six des 11 seuils de pauvreté, et cet intervalle pour ces mêmes six seuils de pauvreté inclut aussi la variation observée. Cela suggère que, pour la grille en général (bien que pas nécessairement pour la nouvelle grille du Niger à partir de maintenant), les estimations de la variation à partir d'un échantillon noté deux fois (l'étape de *base* et l'étape de *suivi* couvrent les mêmes ménages) sont plus précises que les estimations de la variation à partir de deux échantillons indépendants (l'étape de *base* et l'étape de *suivi* couvrent deux échantillons différents de ménages).

La précision de la nouvelle grille du Niger sera différente d'une certaine manière inconnue des résultats de ce test rétrospectif puisque la précision future dépend du degré de validation de ses deux hypothèses fondamentales en 2014/15 (c'est-à-dire, la relation entre les indicateurs et la pauvreté n'a pas changé et la structure de la population du Niger n'a pas changé).

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus d'élaboration de la grille et présentent des directives pratiques pour son implémentation. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des populations en un instant donné. La section 7 présente l'estimation des variations de taux de pauvreté des populations. La section 8 discute du ciblage. La section 9 place la présente grille dans le contexte des études similaires sur Niger. La dernière section est la conclusion.

Le « Guide d'Entrevue » (placé après la Bibliographie) indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques de l'ECVMA de 2014/15 du Niger. Ce « Guide » (et la « Feuille de Travail ») fait partie intégrante de la grille du Niger.

2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille et la définition de la *pauvreté* de 2014/15 du Niger. Elle présente aussi les 18 seuils de pauvreté suivant lesquels les *scores* sont calibrés/étalonnés.

2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la grille sont sélectionnés (construits) à partir des données d'un échantillon aléatoire représentant les trois cinquièmes de l'ensemble des 3 649 ménages de l'ECVMA de 2014/15. L'ECVMA de 2014/15 est la plus récente enquête nationale sur la consommation au Niger.

Les données de ces trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'ECVMA de 2014/15 qui ont servi à la construction de la grille ont été aussi utilisées pour associer (calibrer/étalonner) les *scores* aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages de l'ECVMA de 2014/15 ont été utilisées pour tester (valider/justifier) la précision « hors échantillon de construction » de la grille ; c'est-à-dire que la précision a été testée avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/étalonnage. Ces mêmes données ont été aussi utilisées pour tester la précision du ciblage hors

échantillon, et ont aussi servi comme données de l'étape de *base* pour le test hors échantillon/hors période de collecte des estimations de la variation de taux de pauvreté. Les données des ménages de l'ECVMA de 2011 ont été utilisées comme données de l'étape de *suit* lors des tests des estimations de la variation de taux de pauvreté.

Les données de l'ECVMA de 2011 et celles de 2014/15 sont des données de panel. C'est-à-dire que l'ECVMA de 2014/15 couvre seulement les ménages qui ont été déjà interviewés au cours de l'ECVMA de 2011 (aussi bien que les nouveaux ménages dont appartiennent les membres qui se sont séparés de leurs anciens ménages de l'ECVMA de 2011).

L'ECVMA de 2014/15 a procédé à la collecte des données auprès des ménages par deux passages, un passage du 09 septembre 2014 au 15 novembre 2014, et un second passage du 28 janvier 2015 au 09 mars 2015. De même, l'ECVMA de 2011 avait collecté les données auprès des ménages par deux passages, un passage de mi-juillet à mi-septembre 2011, et un second passage en novembre/décembre 2011.⁴ Pour une édition donnée de l'enquête (2011 ou

⁴ Dans une édition de l'ECVMA, la taille du ménage pourrait varier du premier passage au second passage. Cependant, les données de pauvreté de l'INS comprennent seulement la moyenne de taille des ménages à travers les deux passages. Pour 476 ménages de l'ECVMA de 2011 et 291 ménages de l'ECVMA de 2014/15, les tailles de ménages sont impaires à un passage (soit 5) et paires à l'autre passage (soit 6) de manière que la moyenne de la taille rapportée n'est pas

2014/15), la mesure de la consommation combine les mesures des deux passages dans le ménage durant cette édition. La taille du ménage est la moyenne des membres du ménage à travers les deux passages. Tous les autres indicateurs de la grille proviennent du premier passage.

2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individu, et base participants

Un *taux de pauvreté* est la proportion des unités au sein des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par l'effectif des membres du ménage) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage

un entier naturel (soit 5,5). Pour que la taille du ménage soit un indicateur de la grille, il faudra que toutes les options de réponse soient des entiers naturels. Par conséquent, les ménages dont la moyenne de la taille n'est pas un entier naturel sont répliqués dans la base de données en deux ménages identiques à l'exception des poids d'échantillonnage (qui est divisé en deux) et des tailles du ménage (qui ont été établies comme étant deux entiers naturels dont la moyenne correspond à la taille du ménage non entier naturel rapportée). Par exemple, si la moyenne de la taille du ménage est 5,5, alors un ménage répliqué aura cinq membres et le second aura six membres. Il est supposé qu'un ménage ayant une taille moyenne de $x,5$ comprend x membres à un passage et $x + 1$ à l'autre passage. Naturellement cette hypothèse peut ne pas être vérifiée puisque des ménages pourraient comprendre, par exemple, $x - 1$ ménages à un passage et $x + 2$ à l'autre passage. Aussi, il n'y a pas un moyen facile de détecter les cas où les tailles diffèrent par un nombre pair entre les deux passages. De plus, tout ménage qui a été répliqué dans une édition de l'ECVMA a été aussi répliqué dans l'autre édition aux fins d'assurer que chaque ménage répliqué ait son correspondant (potentiel) dans le panel. Enfin, les ménages répliqués de 2014/15 ont été indépendamment tirés dans l'échantillon de construction et dans l'échantillon de validation. Ce qui implique qu'un ménage répliqué pourrait être à la fois dans les deux échantillons.

lui-même ou un membre du ménage. Par définition, tous les membres d'un ménage donné ont le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée).

2.2.1 Estimations niveau ménage

Par exemple, considérons qu'un programme de lutte contre la pauvreté offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par tête est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois (3) membres dont un (1) est participant au programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre (4) membres dont deux (2) sont des participants au programme.

Les taux de pauvreté sont soit *base ménage* ou *base individu*. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage est pertinent. Le taux de pauvreté base ménage estimé est la moyenne pondérée⁵ des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants au programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Dans l'exemple, ce taux de pauvreté base ménages est

⁵ Les exemples supposent un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont la même probabilité de sélection et par conséquent le même poids d'échantillonnage, qui est considéré ici égal à un (1).

$\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$ pour cent. Dans le terme « 1·1 » du numérateur, le premier « 1 » est le poids du premier ménage, et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 1·0 » du numérateur, le « 1 » est le poids du second ménage, et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1+1 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

2.2.2 Estimations niveau individu

Par contre, le taux de pauvreté base individu est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individu est la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par la taille⁶ (l'effectif des membres) des ménages,

soit $\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43$ pour cent. Dans le terme « 3·1 » du numérateur, le « 3 » est le poids du premier ménage (puisque'il comprend trois membres), et le « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 4·0 » du numérateur, le « 4 » est le poids du

⁶ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individu est l'effectif des membres du ménage.

second ménage (puisqu'il comprend quatre membres), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 4 + 3 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

2.2.3 Estimations niveau participant

Enfin, prenons l'exemple d'un programme de lutte contre la pauvreté qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres du ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains — mais pas l'ensemble — des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individu est alors la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par l'effectif des participants⁷ du ménage, soit $\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33$ pour cent. Le premier « 1 » du terme « 1 · 1 » du numérateur est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend un participant), et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 2 · 0 » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisqu'il

⁷ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base participant direct est l'effectif des participants de ce ménage au programme.

comprend deux participants), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1+2 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.⁸

En résumé, les taux de pauvreté estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où — en supposant un échantillonnage aléatoire simple au niveau ménage — le poids est l'effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvreté, les programmes devraient préciser clairement l'unité d'analyse — ménage, membre du ménage, ou participant — et justifier la pertinence de cette unité d'analyse.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individu issues de l'ECVMA de 2011 et 2014/15 pour :

- Le Niger dans son ensemble (par zones rurales, urbaines, et tout)
- Chacune de ses huit régions par zones rurales, urbaines, et tout

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que — comme illustré ci-dessus — ils peuvent facilement être convertis en taux de pauvreté d'autres unités d'analyse et aussi parce que l'échantillonnage est presque toujours

⁸ Si tous les ménages comprenant des participants ont (ou sont supposés avoir) chacun un participant, alors le taux de pauvreté base participant direct équivaut au taux de pauvreté base ménage.

fait au niveau ménage. C'est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individu figurent aussi dans le Tableau 1 parce que ce sont les taux calculés et communiqués par le gouvernement du Niger. De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individu. Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider les individus (pas des ménages) à améliorer leur bien-être.

2.3 Définition de la *pauvreté* et des seuils de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par tête (XOF par tête par jour aux prix à Niamey en moyenne durant le premier passage de l'édition de l'ECVMA donnée) par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, une définition de la *pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation.

Backiny-Yetna et Steele (2015, pp. 9–10) et INS (2013, pp. 9–11) ont décrit la définition de la mesure de la consommation de l'ECVMA de 2011 et de 2014/15 du Niger. Cette mesure n'est pas comparable avec celle de l'Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages (ENBCM) de 2008 utilisée par Schreiner (2013a) pour construire l'ancienne grille du Niger (World Bank, 2017 ; Backiny-Yetna

et Steele, 2015; Backiny-Yetna, Steele, et Djima, 2014; INS, 2016 et 2013). Par conséquent, les estimations issues de l'ancienne grille construite à partir des données de 2007/8 ne sont pas comparables aux estimations issues de la nouvelle grille construite à partir des données de 2014/15.

Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté au Niger pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille sont étalonnés suivant 18 seuils de pauvreté :

- 100% du seuil national
- 150% du seuil national
- 200% du seuil national
- \$1,25/jour PPA 2005
- \$2,00/jour PPA 2005
- \$2,50/jour PPA 2005
- \$5,00/jour PPA 2005
- \$1,90/jour PPA 2011
- \$3,20/jour PPA 2011
- \$5,50/jour PPA 2011
- \$21,70/jour PPA 2011
- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national
- Premier décile (10^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Premier quintile (20^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Deuxième quintile (40^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- La médiane (50^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Troisième quintile (60^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Quatrième quintile (80^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête

2.3.1 Seuils nationaux de pauvreté

Le seuil national de pauvreté du Niger a été déterminé suivant la méthode des coûts des besoins fondamentaux (Ravallion, 1998). Il est la somme d'un niveau de référence de consommation alimentaire et d'un niveau de référence de consommation non alimentaire (INS, 2013, pp. 11–15). Pour 2011, le niveau de référence de consommation alimentaire est le coût équivalent à 2400 Calories dans l'ECVMA de 2011 d'un panier de 25 biens alimentaires collectés au premier passage et de 27 biens alimentaires collectés au second passage représentant ensemble environ 90 pour cent de la consommation alimentaire. Un panier de biens alimentaires unique a été utilisé pour tout le Niger en procédant aux ajustements par rapport aux différences de prix à travers les cinq zones agro-écologiques.⁹ Le niveau de référence de la consommation alimentaire au prix à Niamey en moyenne durant le premier passage de l'ECVMA de 2011 vaut XOF326 par tête par jour.

⁹ Les zones sont Niamey, autre urbaine, agriculture, élevage, et agriculture et élevage.

Le seuil national de pauvreté du Niger (alimentaire plus non alimentaire) est le niveau de référence minimum de consommation alimentaire plus un niveau de référence minimum de consommation non alimentaire. Ce niveau de référence minimum de consommation non alimentaire est défini comme étant la consommation non alimentaire observée des ménages de l'ECVMA de 2011 dont la consommation totale (alimentaire plus non alimentaire) est égale au niveau de référence minimum de consommation alimentaire. A l'issue d'une régression par l'approche proposée par Ravallion (1998), il advient que ce niveau de référence de consommation non alimentaire vaut XOF174 par tête par jour au prix à Niamey durant le premier passage de l'ECVMA de 2011. Ainsi, le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) de 2011 vaut XOF500 au prix à Niamey durant le premier passage de l'ECVMA de 2011. La moyenne de ce seuil pour tout le Niger vaut en 2011 XOF430 par tête par jour (Tableau 1), correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 39,9 pour cent et base individu de 48,4 pour cent.¹⁰

¹⁰ Le taux 48,4 pour cent obtenu ici est différent de 48,2 pour cent rapporté par INS (2013, p. 15) puisque l'INS a arrondi les valeurs non entier naturel de la taille moyenne du ménage avant de déterminer le statut de pauvreté et le poids d'échantillonnage au niveau individu. Ce procédé est incorrect. Et ce papier a plutôt créé deux répliques dont la taille moyenne, entier naturel, correspond à la taille moyenne contenue dans les données avant de déterminer les statuts de pauvreté et les poids d'échantillonnage au niveau individu.

Le seuil national du Niger (appelé d'habitude ici « 100% du seuil national ») de 2014/15 est le seuil de 2011 actualisé par rapport à l'inflation (INS, 2016, p. 16). Pour tout le Niger et au prix à Niamey en moyenne durant le premier passage de l'ECVMA de 2014/15, 100% du seuil national de pauvreté vaut XOF445 par tête par jour (Tableau 1) ; ce qui correspond à un taux de pauvreté base ménage de 37,6 pour cent et base individu de 45,4 pour cent (Tableau 1).¹¹

Les valeurs de 150% et 200% du seuil national de pauvreté sont des multiples de la valeur de 100% du seuil national de pauvreté.

¹¹ Le taux de 45,4 pour cent obtenu ici correspond à celui rapporté par INS (2016, p. 23), même après la correction des arrondis des valeurs non entier naturel de la taille moyenne du ménage effectués par l'INS.

2.3.2 Seuils de pauvreté internationaux PPA 2005 et 2011

Les seuils internationaux PPA 2005 et PPA 2011 sont obtenus à partir de :

- Taux de change PPA du Niger pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » :
 - 2005 :¹² XOF267,311 pour \$1,00
 - 2011 :¹³ XOF228,753 pour \$1,00
- L'Indice de Prix à la Consommation (IPC) pour tout le Niger :¹⁴
 - La moyenne de l'année 2005 : 88,5264
 - La moyenne de l'année 2011 : 102,8192
 - La moyenne de juillet à septembre 2011 (premier passage de l'ECVMA) : 104,3807
 - La moyenne de 09 septembre au 15 novembre 2014 (second passage de l'ECVMA) : 105,2190
- Le déflateur de prix moyen pondéré de tout le Niger :
 - 2011 : 0,8595522
 - 2014/15 : 0,8577444
- Les déflateurs de prix par zones agro-écologiques :¹⁵
 - Niamey 1,0000000
 - Autre urbain 0,8954605
 - Agriculture 0,8254455
 - Elevage 0,8774248
 - Agriculture et élevage 0,8853618

¹² World Bank, 2008.

¹³ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=NER_3&PPP0=228.753&PLO=1.90&Y0=2014&NumOfCountries=1, récupéré le 03 avril 2018.

¹⁴ La série mensuelle d'IPC a été tirée de <http://data.imf.org/regular.aspx?key=61545861>, récupéré le 22 décembre 2017. Elle est base = 100 année 2010.

¹⁵ INS, 2013, p. 15.

2.3.3.1 Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005

Pour une région agro-écologique donnée du Niger, le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 au prix à Niamey en moyenne au cours du premier passage de l'ECVMA de 2014/15 est obtenu par :

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2005}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{\text{ECVMA14/15}}}{\text{IPC}_{2005}} \right) \cdot \text{Déflateur zonal}}{\text{Déflateur moyen de tout - Niger}}$$

Par exemple, pour Niamey (la seule région politique qui coïncide avec une zone agro-écologique), le déflateur zonal est 1,0000000, et par ricochet le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 vaut

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{XOF}267,311}{\$1,00} \right) \left(\frac{105,2190}{88,5264} \right) \cdot 1,0000000}{0,8577444} = \text{XOF}463 \text{ (Tableau 1).}$$

Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 de tout le Niger est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des cinq seuils de \$1,25/jour PPA 2005 des zones agro-écologiques. Ce qui revient à XOF397 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 29,9 pour cent et base individu de 36,9 pour cent (Tableau 1).

Les valeurs des seuils de \$2,00, \$2,50, et \$5,00 PPA 2005 sont des multiples de la valeur du seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

PovcalNet de la Banque Mondiale n'a rapporté pour l'ECVMA de 2014/15 ni le seuil de pauvreté ni le taux de pauvreté relatifs au seuil de \$1,25/jour PPA 2005. Pour l'ECVMA de 2011, il a rapporté un taux de pauvreté base individu (40,7 pour cent) mais pas le seuil de pauvreté.¹⁶ Le taux de pauvreté obtenu par ce papier pour l'ECVMA de 2011 est de 41,3 pour cent (Tableau 1). Comme argumenté dans Schreiner (2014b), le chiffre de ce papier est à préférer puisque PovcalNet n'a pas rapporté :

- La période/lieu de ses unités de prix
- Le recours éventuel à un ajustement par rapport aux variations de prix à travers les zones agro-écologiques (accompagné de la méthodologie de cet ajustement)
- La méthodologie utilisée pour déflater à travers le temps les facteurs PPA 2005
- S'ils ont utilisé les mêmes données que l'INS (2013)

¹⁶ iresearch.worldbank.org/PovcalNetPPP2005/Detail.aspx?Format=Detail&C0=NER_3&PPP0=267.33&PL0=1.25&Y0=2011&NumOfCountries=1, récupéré le 03 avril 2018.

2.3.3.2 Le seuil de pauvreté de \$1,90 PPA 2011

Etant donné les mêmes paramètres présentés dans la sous section précédente, le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 d'une zone agro-écologique donnée au prix à Niamey en moyenne au cours du premier passage de l'ECVMA de 2014/15 s'obtient par :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2011}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{\text{ECVMA14/15}}}{\text{IPC}_{2011}} \right) \cdot \text{Déflateur zonal}}{\text{Déflateur moyen de tout - Niger}}$$

Par exemple, pour Niamey, le déflateur zonal est 1,0000000 et ainsi le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 vaut :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{XOF228,753}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{105,2190}{102,8192} \right) \cdot 1,0000000}{0,8577444} = \text{XOF519 (Tableau 1)}.$$

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de tout le Niger est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des cinq seuils zonaux de \$1,90/jour PPA 2011. Il vaut XOF445 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 37,6 pour cent et à un taux de pauvreté base individu de 45,4 pour cent (Tableau 1).

A titre de comparaison, PovcalNet¹⁷ de la Banque Mondiale a rapporté pour l'ECVMA de 2014/15 du Niger un seuil de \$1,90/jour PPA 2011 presque égal (XOF443 versus XOF445) et un taux de pauvreté base individu presque le même (de 45,5 pour cent versus 45,4 pour cent).

Les seuils de pauvreté de \$3,20/jour, \$5,50/jour, et \$21,70/jour PPA 2011 sont des multiples du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011.¹⁸

2.3.4 Seuil « très pauvre » de l'USAID

Les organisations partenaires de l'USAID au Niger qui promeuvent les micro entreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils de pauvreté suivants (U.S. Congress, 2004) :

- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national (XOF318, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 22,7 pour cent, Tableau 1)
- Le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (XOF445, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 45,4 pour cent)

¹⁷ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=NER_3&PPP0=228.753&PL0=1.90&Y0=2014&NumOfCountries=1, récupéré le 03 avril 2018.

¹⁸ Jolliffe et Prydz (2016) ont discuté du choix des quatre seuils PPA 2011 par la Banque Mondiale.

2.3.5 Seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation

La grille du Niger prend en charge aussi des seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation,¹⁹ ce qui facilite un nombre de types d'analyses. Par exemple, le seuil de pauvreté défini par le deuxième quintile des dépenses (40^{ème} percentile) pourrait aider à suivre la progression du Niger au regard de l'objectif de la Banque Mondiale de « prospérité partagée/croissance économique inclusive » (World Bank, 2013) qui est de promouvoir la croissance des revenus (prospérité partagée) des 40 pour cent de la population mondiale la plus pauvre (croissance économique inclusive).

L'analyse combinée des quatre seuils de pauvreté définis comme des quintiles des dépenses de consommation pourraient aussi aidée à observer la relation entre la consommation et la santé (ou n'importe quelle autre chose ayant une relation avec la consommation). Ainsi, la grille constitue une alternative pour les études sur l'équité en matière de santé qui utilisent traditionnellement un « indice d'actifs » tel que celui élaboré à partir des données des Enquêtes

¹⁹ Suivant l'indice des actifs de l'EDS, les percentiles de pauvreté sont définis base individu (non base ménage) pour tout le Niger. Par exemple, le taux de pauvreté base individu de tout le Niger sous le premier quintile (20^{ème} percentile) de la consommation par tête est 20 pour cent (Tableau 1). Le taux de pauvreté base ménage sous ce même seuil de pauvreté du Niger n'est pas 20 pour cent mais plutôt 15,8 pour cent.

Démographiques et de Santé (Rutstein et Johnson, 2004) pour comparer une certaine définition du bien-être avec la santé.

Naturellement, les analyses relatives au bien-être par le biais des *scores* issus de la grille étaient toujours possibles (et sont encore possibles). Mais la prise en charge des seuils de consommation relatifs par la grille offre maintenant beaucoup de possibilités d'utilisation simple d'un seul outil pour analyser n'importe quel (ou tous) les sujets suivants :

- Bien-être relatif (via *scores*)
- Consommation absolue (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté absolus)
- Consommation relative (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation)

Contrairement à la grille, les indices d'actifs servent seulement à analyser le bien-être. De plus, la grille — contrairement aux indices basés sur l'Analyse en Composante Principale ou les approches similaires — utilise une norme/critère facile à comprendre dont la définition est externe à la grille elle-même (la consommation rapportée à un seuil de pauvreté définis en unités monétaires).

A l'opposé, un indice d'actifs définit de façon opaque la *pauvreté* en fonction de ses propres indicateurs et coefficients, sans faire référence à une norme/critère externe. Ce qui signifie que deux indices d'actifs qui ont différents indicateurs ou différents coefficients — même s'ils étaient construits à partir des mêmes données d'un pays donné — impliquent deux définitions différentes de la *pauvreté*. Dans la même situation, deux grilles pourraient produire des estimations comparables sous une seule définition de la *pauvreté*.

3. Construction de la grille

Pour le Niger, environ 55 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage)
- L'éducation (fréquentation scolaire des membres du ménage âgés de 7 à 14 ans)
- L'habitation (telle que le matériau principal du toit)
- La possession d'actifs durables (tels que les chaises ou les téléphones portables)

Le Tableau 2 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.²⁰

Une des applications possibles de la grille est l'estimation de la variation du taux de pauvreté. Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, la possession d'une chaise est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est l'âge du chef de ménage masculin.

La grille est conçue au moyen d'une régression *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant le seuil national de pauvreté du Niger. La

²⁰ Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnement des indicateurs candidats du Tableau 2.

sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire — par le biais d'une régression *Logit* — une série de grilles à un seul indicateur à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « *c* », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner et al., 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l'amélioration de l'efficacité, la probabilité d'acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l'indicateur selon l'expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements de la consommation, la diversité des indicateurs, l'applicabilité à toutes les régions du territoire du Niger, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l'extrémité inférieure (plus pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l'indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenue à l'issue de la première étape à laquelle est ajouté un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non

statistiques. Ces étapes sont répétées jusqu'à ce que la grille ait neuf indicateurs qui fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrées ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs de la grille prend en compte à la fois des critères statistiques²¹ et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et vis-à-vis des sous-populations non représentatifs de la population nationale. Elle aide également à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, soient peu coûteux à collecter, et soient acceptés par les utilisateurs.

²¹ Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le p -value de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire du Niger. La segmentation des outils d'évaluation de la pauvreté par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage. Ceci est documenté pour le Niger et huit autres pays de l'Afrique Subsaharienne (Brown, Ravallion, et van de Walle, 2016),²² en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995). En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Diamond et al., 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

²² Les huit autres pays sont Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Malawi, Mali, Nigeria, Tanzanie, et Ouganda. En moyenne, à travers ces neuf pays, quand on cible les personnes ayant des *scores* inférieurs au premier quintile de *scores* ou aux deux premiers quintiles de *scores* et quand 20 ou 40 pour cent des personnes sont pauvres, la segmentation en zone urbaine/rurale fait augmenter le nombre de pauvres correctement ciblés d'environ 1 pour 200 ou 1 pour 400 personnes pauvres.

4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée correctement (Schreiner, 2005b). L'échec des projets des grilles ne relève pas d'habitude du fait que les grilles soient statistiquement non précises mais plutôt de la faillite de l'organisation dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens et al., 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus à l'être humain, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisation. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être balancée avec le coût, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force la crédibilité. Les organisations sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, l'usage de la grille n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille du Niger tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement neuf indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa « Feuille de Travail ») est prête à l'emploi. Les agents

enquêteurs en utilisant la grille du Niger doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays (« NER »), le code de la grille (« 002 ») et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation (si c'est connu)
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de l'enquêté), le nom et l'identifiant de l'agent de terrain (qui n'est pas nécessairement l'agent enquêteur) qui gère la relation de l'organisation avec le participant, et le nom et l'identifiant du point de service de l'organisation dont est rattaché le participant (si il existe un tel point de service)
- Enregistrer sur la « Feuille de Travail » les prénoms (ou sobriquets) de chaque membre du ménage, en commençant par le chef de ménage et son épouse/époux (s'il/elle existe)
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » en se basant sur la « Feuille de Travail »
- Encercler la réponse appropriée au premier indicateur (« Dans quelle région le ménage habite-t-il ? ») en se basant sur leur propre connaissance de la région où le ménage interviewé habite
- En se basant sur la « Feuille de Travail », encercler la réponse appropriée pour le deuxième indicateur de la grille (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? »)
- Lire chacune des questions restantes de la grille une à la suite de l'autre
- Encercler les réponses appropriées et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score* (si désiré)
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe) en se basant sur le *score*
- Transmettre la grille ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de la qualité des *intrants* (données collectées). La formation des agents enquêteurs devra avoir uniquement pour support le « Guide d'Entrevue » contenu dans ce papier.

Si c'est les organisations ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les données, et s'ils croient qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour la présentation d'un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de la qualité des données. Ce contrôle passe par une révision systématique des données fournies, des descentes inopinées sur le terrain, et des audits par échantillonnage aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations sur le terrain, Matul et Kline, 2003).²³ IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte. Schreiner (2014a) explique comment calculer les estimations et les analyser.

²³ Si une organisation veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs ou aux enquêtés, alors elle peut leur donner une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils d'évaluation de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement étudier et suivre les directives du « Guide d'Entrevue » fourni à la suite de la section « Bibliographie » du présent papier, puisque ce « Guide » — aussi bien que la « Feuille de Travail » — font partie intégrante de l'outil « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs ». ²⁴

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a trouvé de faibles corrélations entre les données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment irréfutables tels que la possession d'une automobile. Pourtant, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu'une sous-évaluation prononcée des actifs n'affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d'un programme d'aide aux ménages ruraux au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24-25) ont relevé qu'« une sous-évaluation

²⁴ Ces directives sont les seules que les organisations doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à toutes autres questions/difficultés d'interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique suivie par l'INS du Niger lors de la phase de collecte des données de l'ECVMA de 2014/15.

[de la possession d'un actif] est très répandue mais n'a pas grand effet, excepté pour quelques biens . . . [et] une sur-évaluation est courante pour quelques biens ».

Enfin, comme c'est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l'auto-évaluation peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au domicile des participants du programme. Cette procédure est recommandée aux organisations de lutte contre la pauvreté au Niger.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage, l'organisation devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Où les interviews s'effectueront ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels ménages ayant des participants au programme seront-ils interviewés ?
- Combien de ménages ayant des participants au programme seront-ils interviewés ?
- Combien de fois les ménages ayant des participants au programme seront-ils interviewés ?
- La grille sera-t-elle appliquée plus d'une fois ?
- Les mêmes ménages ayant des participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par l'organisation en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est

représentatif d'une population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux ménages des participants de l'organisation peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Il y a une seule manière correcte et indiquée de faire les interviews : face à face par un agent enquêteur formé pour suivre le « Guide d'Entrevue » et dans le logement du ménage échantillonné. C'est comme cela que l'INS du Niger avait conduit les interviews au cours de l'ECVMA de 2014/15, et cette méthode produit les données les plus précises et par conséquent les meilleures estimations.

Naturellement, il est possible de conduire les interviews d'une autre façon telle que :

- En se passant des agents enquêteurs (par exemple, les répondants remplissent eux-mêmes une grille en papier, ou remplissent un questionnaire web, ou répondent aux questions envoyées via e-mail, message texte, ou un système de réponse vocale automatique)
- Hors du logement (par exemple, à un point de service de l'organisation ou dans un lieu public)
- Pas face à face (par exemple, un agent enquêteur qui conduit une interview par téléphone)

Bien que de telles méthodes non indiquées puissent réduire les coûts de la collecte d'information, elles affectent aussi les réponses (Schreiner, 2015a) et par conséquent diminuent la précision des estimations de la grille. Par conséquent, les

interviews conduites dans le logement par un agent enquêteur formé sont recommandés ; les méthodes non indiquées ne sont pas recommandées.

Dans certains contextes — comme quand les agents de terrain de l'organisation ne visitent pas déjà du tout périodiquement les participants au domicile — l'organisation pourrait juger que le fait que les approches non indiquées soient peu coûteuses compense assez le fait que les estimations soient moins précises. Le bien-fondé des méthodes non indiquées dépend des facteurs spécifiques du contexte qui devront être jugés par les organisations elles-mêmes. Pour décider sagement, les organisations qui sont en train de considérer les méthodes non indiquées doivent tester à quel degré les réponses diffèrent lorsqu'elles appliquent une méthode non indiquée versus un agent enquêteur formé qui se rend au domicile du répondant.

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d'un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans une base de données²⁵

²⁵ L'auteur de ce papier peut appuyer les organisations qui veulent une aide pour mettre au point un système de collecte de données via des appareils électroniques portables sur le terrain ou qui capte les données dans une base de données une fois que les papiers remplis sont ramenés du terrain. Un support est disponible également pour l'automatisation des calculs des estimations et pour générer les rapports/états basiques.

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête,

les participants dont les ménages seront interviewés peuvent être :

- Tous les participants concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

S'il n'est pas déterminé par d'autres facteurs, le nombre de participants dont les ménages seront notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent devrait être moins mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire, mais beaucoup plus sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie qui est pertinent pour les problèmes qui importent à l'organisation. En pratique, les erreurs dues à l'implémentation et à l'interview d'un échantillon non représentatif combleront souvent les erreurs dues au fait de ne pas avoir un échantillon de taille large.

La fréquence d'administration de la grille peut être :

- Ponctuelle, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les trois ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leurs domiciles pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Si la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer les variations de taux de pauvreté, alors elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organisations de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer la grille du Bangladesh (Schreiner, 2013b) sur un échantillon de 25 000 clients. Leur conception est que tous les responsables des prêts dans un échantillon aléatoire des succursales doivent noter tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette application de la grille est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain par les agents de crédit avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour le Niger, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous d'un seuil de pauvreté donné) à 100 (le moins probable à être en dessous d'un seuil de pauvreté donné). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d'être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d'un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, mais n'implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c'est-à-dire les probabilités d'être en dessous d'un seuil de pauvreté. Ceci est fait par l'intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu'il faut consulter. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, les *scores* de 26 à 27 correspondent à une probabilité de pauvreté de 53,7 pour cent, et ceux de 28 à 30 correspondent à une probabilité de pauvreté de 39,6 pour cent (Tableau 3).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 26 à 27 correspondent à une

probabilité de pauvreté de 53,7 pour cent pour 100% du seuil national, mais à 40,2 pour cent pour le seuil de \$1,25/jour PPA 2005.²⁶

5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national (Tableau 4), 10 426 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 26 à 27, et 5 598 ménages (normalisé) parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 26 à 27 est alors 53,7 pour cent puisque $5\,598 \div 10\,426 = 53,7$ pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 28 à 30, 10 621 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche, et parmi eux 4 208 (normalisé) sont en dessous du seuil (Tableau 4). Par

²⁶ Commençant par le Tableau 3, la plupart des tableaux sont présentées en 18 versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre, elles sont groupées par seuil de pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent tous les seuils de pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté.

conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* de 28 à 30 est $4\,208 \div 10\,621 = 39,6$ pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.²⁷

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté monétaires et des données d'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur le jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006 ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix

²⁷ Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des paires de *scores* adjacents peut être itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve la grille des biais statistiques tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations nées de la possibilité que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de pauvreté plus élevées ; ceci étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

intervenant dans la réalisation de la grille — comme dans n’importe quelle analyse statistique — sont faits par le biais du jugement n’enlève en aucune manière l’objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu’elle dépend de l’utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités et non de l’utilisation des données — et rien que les données — pour la construction de la grille.

Bien que les notes qui se trouvent sur la grille du Niger soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n’ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s’écrit : $2,718281828^{score} \times (1 + 2,718281828^{score})^{-1}$. Ceci s’explique par le fait que la formule du *Logit* est exotérique et difficile à calculer manuellement. Il est plus intuitif de définir la probabilité de pauvreté comme la proportion des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n’exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d’un tableau de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et tant que la grille est appliquée à des échantillons de ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté. Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère. Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées des variations de taux de pauvreté entre deux dates.²⁸

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations du Niger. Par conséquent, les estimations issues de la grille seront, d'une manière générale, erronées lorsqu'elle est appliquée après mars 2015 (mois de fin des

²⁸ Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés des populations sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

travaux de collecte de l'ECVMA de 2014/15) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population du Niger.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population du Niger ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation tiré de l'ECVMA de 2014/15. L'échantillonnage par *bootstrap* implique :

- Appliquer la grille à chaque ménage de l'échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation et en tenant compte des poids d'échantillonnage au niveau ménage
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque tranche de *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 3) et la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1 000 fois
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées à travers les 1 000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées

Pour chaque tranche de *scores* et $n = 16\ 384$, le Tableau 5 présente les écarts d'estimation des probabilités de pauvreté, c'est-à-dire les écarts moyens entre les

probabilités estimées de pauvreté et les probabilités observées de pauvreté, aussi bien que les intervalles de confiance de ces écarts.

Pour 100% du seuil national, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* pour les *scores* de 26 à 27 (53,7 pour cent, Tableau 3) obtenu à partir de l'échantillon de validation tiré de l'ECVMA de 2014/15 est inférieure de 7,3 points de pourcentage par rapport à la valeur observée. Pour les *scores* de 28 à 30, la valeur estimée de la probabilité moyenne de pauvreté est inférieure de 4,8 points de pourcentage par rapport à la valeur observée.²⁹

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 26 à 27 est $\pm 5,1$ points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 5). Ceci signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur observée est entre -12,4 et -2,2 points de pourcentage (puisque $-7,3 - 5,1 = -12,4$ et $-7,3 + 5,1 = -2,2$). Dans 950 des 1 000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est $-7,3 \pm 5,3$ points de pourcentage, et dans 990 des 1 000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est $-7,1 \pm 5,6$ points de pourcentage.

²⁹ Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

Certains écarts absolus entre les probabilités estimées et les probabilités observées pour 100% du seuil national affichés dans le Tableau 5 sont grands. Les écarts sont au moins en partie dus au fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui — à cause de la variation d'échantillonnage — diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population du Niger. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important c'est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux juste en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation de l'échantillonnage sur le ciblage (Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté des populations de ménages devraient être bien exactes, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs de la population nationale en 2014/15, bien qu'il le soit moins bien dans le cas des échantillons tirés des sous échantillons de la population nationale ou dans une autre période de temps.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et observées des probabilités de pauvreté est le surapprentissage (« *overfitting* »). La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage

quand elle sera appliquée après la fin des travaux de collecte de données de l'ECVMA en mars 2015. Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'ECVMA de 2014/15 qu'elle capture non seulement certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui n'existent pas dans l'ensemble de la population du Niger qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'ECVMA de 2014/15. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces critères. La combinaison de plusieurs grilles peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de

variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité, et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

6. Estimations du taux de pauvreté à une date

Le taux de pauvreté estimé d'une population à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages d'un échantillon représentatif de la population.

Supposons qu'un programme enquête un échantillon de trois ménages le 1^{er} janvier 2019 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté estimées de 68,1 pour cent, 39,6 pour cent, et 18,1 pour cent (100% du seuil national, Tableau 3). Le taux de pauvreté estimé de cette population de ménages est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages $(68,1 + 39,6 + 18,1) \div 3 = 41,9$ pour cent.³⁰

Attention : le taux de pauvreté d'une population n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen d'un échantillon de cette population. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté estimée de 39,6 pour cent. Cela est différent de la valeur 41,9 pour cent qui représente la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels. Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre

³⁰ Cet exemple suppose un échantillonnage aléatoire simple (ou un recensement) et une analyse au niveau ménage. Ainsi le poids de chaque ménage est supposé égal à un (1). Les poids pourraient être différents par ménage si on considérait l'échantillonnage stratifié ou — comme indiqué à la Section 2 — si l'analyse était au niveau individu ou participant direct.

lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, alors ils ne peuvent pas être additionnés, et leurs moyennes à travers les ménages ne peuvent pas être calculées. Seulement trois opérations sont possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012a), ou comparaison avec un point de coupure de segmentation. Il existe quelques contextes dans lesquels l'analyse des *scores* est appropriée, mais en général, si on ne s'y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des 18 seuils de pauvreté en utilisant les données de l'ECVMA de 2014/15. Le processus de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. Pour les utilisateurs, la seule différence entre ce qu'ils font avec un seuil de pauvreté ou un autre concerne l'utilisation d'un tableau de conversion spécifique à chaque seuil de pauvreté pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté.

6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la grille du Niger à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16$ 384 de l'échantillon de validation et en considérant 100% du seuil national de pauvreté, l'erreur (l'écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de

pauvreté observés lors de l'ECVMA de 2014/15) à un point du temps est de +0,2 point de pourcentage (Tableau 7 qui résume les chiffres du Tableau 6 relatifs à chacun des 18 seuils de pauvreté). L'erreur absolue maximum à travers les 18 seuils de pauvreté est de 4,5 points de pourcentage, tandis que la moyenne des valeurs absolues des erreurs des 18 seuils de pauvreté avoisine 1,5 point de pourcentage. Une partie de ces écarts est due à la variation d'échantillonnage découlant de la division de l'ECVMA de 2014/15 en sous échantillons.

Lorsqu'on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l'erreur rapportée au Tableau 7 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l'estimation sans biais/corrigée. En considérant la grille du Niger avec 100% du seuil national et l'échantillon de validation, l'erreur est de +0,2 point de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/corrigée du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est $41,9 - (+0,2) = 41,7$ pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'une population par le biais d'un échantillon de taille $n = 16\ 384$ est de $\pm 0,7$ point de pourcentage ou moins pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 7). Ce qui signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur observée est inférieure ou égale à 0,7 point de pourcentage.

Par exemple, en considérant la grille et 100% du seuil national de pauvreté, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille $n = 16\ 384$ soit 41,9 pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille $n = 16\ 384$ fournissent des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle $41,9 - (+0,2) - 0,6 = 41,1$ pour cent à $41,9 - (+0,2) + 0,6 = 42,3$ pour cent, et la valeur observée la plus probable étant au centre de cet intervalle, soit $41,9 - (+0,2) = 41,7$ pour cent. Ceci s'explique par le fait que l'estimation originelle (avec biais/sans correction) est de 41,9 pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à +0,2 point de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation et pour cette taille d'échantillon est de $\pm 0,6$ point de pourcentage (Tableau 7).

6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons « de tailles grandes ») et peuvent être caractérisées par leurs erreurs (écarts moyens par rapport aux valeurs observées) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via un outil d'évaluation de la pauvreté. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) : $\pm c = \pm z \cdot \sigma$. Cette formule s'établit — dans le cas de l'approche directe d'estimation d'une proportion — l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$, l'intervalle de confiance en terme de proportion
(par exemple : 0,02 pour ± 2 points de pourcentage),

z , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :

$$z = \begin{cases} 1,04 & \text{pour les intervalles de confiance à 70 pour cent} \\ 1,28 & \text{pour les intervalles de confiance à 80 pour cent,} \\ 1,64 & \text{pour les intervalles de confiance à 90 pour cent} \end{cases}$$

σ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$,

\hat{p} , la proportion des ménages de l'échantillon
qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

ϕ , le facteur d'exhaustivité de la population $\sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$,

N , la taille de la population, et

n , la taille de l'échantillon.

Par exemple, l'ECVMA de 2014/15 du Niger a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté qui vaut $\hat{p} = 37,6$ pour cent (Tableau 1).³¹ Si cette estimation venait d'un échantillon de taille $n = 16\ 384$ tiré d'une population de taille $N = 2\ 780\ 477$ ménages (une estimation de l'effectif total des ménages au Niger selon les poids d'échantillonnage de l'ECVMA), alors le facteur d'exhaustivité serait

$$\phi = \sqrt{\frac{2\ 780\ 477 - 16\ 384}{2\ 780\ 477 - 1}} = 0,9970, \text{ qui est très proche de } \phi = 1. \text{ Si le niveau de}$$

confiance souhaité est 90 pour cent ($z = 1,64$), alors l'intervalle de confiance c est :

$$\pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,376 \cdot (1 - 0,376)}{16\ 384}} \cdot \sqrt{\frac{2\ 780\ 477 - 16\ 384}{2\ 780\ 477 - 1}} = \pm 0,619$$

point de pourcentage. Si ϕ est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est encore $\pm 0,621$ point de pourcentage.

Cependant, les outils d'évaluation de la pauvreté ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 6 qui reporte les intervalles de confiance empiriques $\pm c$ des erreurs des estimations de la grille appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de tailles variées tirés de l'échantillon de validation de 2014/15. Par exemple, pour un échantillon de

³¹ L'analyse faite ici ne prend pas en compte le fait que les estimations de taux de pauvreté à partir de l'ECVMA sont elles aussi basées sur des échantillons de la population. Ainsi elles possèdent déjà leur propre erreur d'échantillonnage.

taille $n = 16\,384$ tiré de l'échantillon de validation et considérant 100% du seuil national, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 0,564$ point de pourcentage.³²

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille du Niger pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ est $\pm 0,564$ point de pourcentage, alors qu'il est de $\pm 0,619$ point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne $0,564 \div 0,619 = 0,91$.

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille $n = 8\,192$. L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,376 \cdot (1 - 0,376)}{8\,192}} \cdot \sqrt{\frac{2\,780\,477 - 8\,192}{2\,780\,477 - 1}} = \pm 0,876 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la grille du Niger (Tableau 6) est de $\pm 0,821$ point de pourcentage. Par conséquent pour $n = 8\,192$, le ratio de ces deux valeurs est $0,821 \div 0,876 = 0,94$.

Ce ratio de 0,94 obtenu pour $n = 8\,192$ est proche du ratio de 0,91 obtenu pour $n = 16\,384$. Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à $n = 256$, la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 0,91. Ce qui implique que l'intervalle de confiance de la grille du Niger en considérant 100% du seuil national de pauvreté et pour une taille d'échantillon donnée est de 9 pour

³² Du fait de l'arrondi, le Tableau 6 affiche 0,6, au lieu de 0,564.

cent plus restreint que l'intervalle de confiance de l'approche directe via l'ECVMA de 2014/15. Ce ratio de 0,91 apparaît dans le Tableau 7 comme le « facteur α de précision », puisque si $\alpha = 0,91$, alors la formule d'approximation de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la grille en fonction de l'écart type σ est $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$. Cela implique que la formule d'approximation de l'écart type des estimations de taux de pauvreté

via la grille est :
$$\alpha \cdot \sqrt{\frac{\tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}.$$

En général, α peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque α est inférieur à 1,00, cela signifie que la grille est plus précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour huit sur les 18 seuils de pauvreté du Niger (Tableau 7) ; la valeur la plus grande de α est 2,28.

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la grille peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si \tilde{p} est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon n tiré d'une population de taille N et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à z et un intervalle de confiance souhaité $\pm c$ est :

$$n = N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si la taille de la population N est relativement

large par rapport à la taille n de l'échantillon espéré, alors le facteur d'exhaustivité

ϕ peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de l'échantillon

$$\text{devient } n = \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit $N = 2\,780\,477$ (une estimation de l'effectif total des ménages au Niger en 2014/15), $c = 0,04293$, $z = 1,64$ (niveau de confiance à 90 pour cent), et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré \tilde{p} le plus raisonnable soit le taux de pauvreté du Niger (37,6 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur α étant égal à 0,91 (Tableau 7), on obtient alors :

$$n = 2\,780\,477 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,91^2 \cdot 0,376 \cdot (1 - 0,376)}{1,64^2 \cdot 0,91^2 \cdot 0,376 \cdot (1 - 0,376) + 0,04293^2 \cdot (2\,780\,477 - 1)} \right) = 284, \text{ qui}$$

n'est pas très loin de la taille d'échantillon de 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 6 pour 100% du seuil national. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité ϕ égal à l'unité, on aboutit au même résultat :

$$n = \left(\frac{0,91 \cdot 1,64}{0,04293} \right)^2 \cdot 0,376 \cdot (1 - 0,376) = 284.^{33}$$

³³ Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que $n = 300$ est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organisations d'appui aux micro entreprises qui sont des partenaires de l'USAID Niger devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur α égal à 0,90 pour ce seuil de pauvreté en 2014/15 (Tableau 7), un taux de pauvreté espéré (avant

Naturellement, les facteurs α dans le Tableau 7 sont spécifiques au Niger , à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur α est valable pour n'importe quel outil d'évaluation de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin des travaux de collecte de l'ECVMA en mars 2015, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national), considérer la taille de population de ses participants (soit $N= 10\ 000$ participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou $z= 1,64$), un intervalle de confiance souhaité (soit $\pm 2,0$ points de pourcentage, ou $c= \pm 0,02$), faire une supposition quant à la valeur de \tilde{p} (peut être en se référant à une précédente estimation telle que le taux de pauvreté national base ménage de 37,6 pour cent obtenu par l'ECVMA de 2014/15 sous 100% du seuil national de pauvreté et affiché dans le Tableau 1), consulter α (ici, 0,91, Tableau 7), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous-groupes non représentatifs de la population

l'évaluation) de 37,6 pour cent (taux de pauvreté base ménage au Niger en 2014/15 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ($z = 1,64$), alors $n = 300$ implique un intervalle de confiance de

$$\pm 1,64 \cdot 0,90 \cdot \sqrt{\frac{0,376 \cdot (1 - 0,376)}{300}} = \pm 4,1 \text{ points de pourcentage.}$$

nationale,³⁴ et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette illustration aboutit à

$$n = 10\,000 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,91^2 \cdot 0,376 \cdot (1 - 0,376)}{1,64^2 \cdot 0,91^2 \cdot 0,376 \cdot (1 - 0,376) + 0,02^2 \cdot (10\,000 - 1)} \right) = 1\,156.$$

³⁴ Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15 mais n'a pas testé la précision pour les années suivantes ni pour d'autres sous-populations non représentatives de la population nationale. La performance après mars 2015 pourra probablement ressembler à celle de l'ECVMA de 2014/15 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps dans la mesure où les relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté changent et à travers les sous-groupes non représentatifs de la population nationale.

7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

Pour avoir une idée de la précision des grilles en général (pas nécessairement la nouvelle grille du Niger) lorsqu'elles sont utilisées pour estimer les variations de taux de pauvreté à travers le temps, cette section analyse la précision de la grille du Niger dans l'estimation de la variation du taux de pauvreté, en prenant comme *base* les estimations issues de l'échantillon de validation de 2014/15 et comme *suivi* les estimations issues de la base de données globale de l'ECVMA de 2011.³⁵

³⁵ Naturellement, en pratique les données de *base* sont collectées avant les données de *suivi*. Les données de l'ECVMA de 2014/15 sont considérées comme données de *base* ici (et les données de l'ECVMA de 2011 comme données de suivi) parce qu'il n'existe pas de données postérieures à celles de l'ECVMA de 2014/15 qui puissent être utilisées. Etant donné que la définition de la *pauvreté* utilisée par l'ancienne grille de 2007/8 (Schreiner, 2013a) diffère de la définition de la *pauvreté* utilisée par la nouvelle grille de 2014/15, il est impossible de combiner les estimations de *base* issues de l'ancienne grille avec les estimations de *suivi* issues de la nouvelle grille. Dans tous les cas, les tests sont simplement une indication — pas une confirmation — de la précision des grilles de notation en général (et non de la précision de la nouvelle grille du Niger en particulier), puisqu'il n'y a aucun moyen de savoir avec certitude dans quelle mesure la nouvelle grille fonctionnera bien dans le futur.

Deux approches d'estimation de la variation de taux de pauvreté ont été

testées :

- L'approche de deux échantillons indépendants qui ignore la nature de données de panel de l'ECVMA de 2011 et l'ECVMA de 2014/15 et qui traite plutôt les données des deux éditions d'enquête comme si elles provenaient de deux échantillons indépendants
- L'approche d'un échantillon noté deux fois qui prend en compte la nature de données de panel de l'ECVMA et utilise seulement les ménages qui ont été interviewés au cours des deux éditions et qui sont dans l'échantillon de validation de l'ECVMA de 2014/15

Les tests effectués ici sont rigoureux parce que :

- Ils comparent les estimations de la grille avec les valeurs observées au cours de l'ECVMA
- Ils estiment les taux de pauvreté aussi bien à l'étape de *base* qu'à l'étape de *suivi*, exactement comme la grille serait utilisée dans la pratique
- Ils sont hors échantillon du fait qu'ils utilisent — à l'étape de *base* et à l'étape de *suivi* — seulement les données des ménages de l'ECVMA qui ne sont pas utilisées pour la construction ou la calibration de la nouvelle grille de 2014/15
- Ils sont hors période de temps du fait que les données de l'étape de *suivi* sont d'une période de temps (2011) différente de celle des données utilisées pour la construction de la grille (2014/15)

Encore une fois, ces tests nécessairement rétrospectifs ne peuvent que seulement — au mieux — donner une idée approximative de la précision des grilles en général. Après tout, les facteurs qui ont affecté la précision au Niger dans le passé diffèrent en nature et en degré des facteurs qui affecteront la précision (au Niger et dans d'autres pays disposant des grilles) dans le futur. Bien que les résultats du test pour la nouvelle grille du Niger enrichissent la connaissance par

rapport à la distribution de la précision des grilles en général, ils n'indiquent pas nécessairement assez sur la précision dans le futur de la nouvelle grille du Niger.

Puisque les estimations issues de la grille sont sans biais quand elle est appliquée à une population inchangée au sein de laquelle les relations entre les indicateurs et la pauvreté restent inchangées, l'imprécision des estimations de la variation entre l'ECVMA de 2014/15 et l'ECVMA de 2011 doit être due à une certaine combinaison des facteurs suivants :

- Les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté
- Les changements dans la composition/structure de la population du Niger
- La variation d'échantillonnage entre les deux éditions de l'ECVMA
- Les différences dans la manière dont les questions dont sont issus les indicateurs de la grille sont posées/répondues à travers les deux éditions de l'ECVMA
- L'irrégularité de la qualité des données
- L'inconstance dans la définition de la *pauvreté*
- Les imperfections dans le degré dont la définition de la *pauvreté* capture la pauvreté monétaire du ménage

Naturellement, plus les estimations de la grille ne sont pas entachées par les déviations des hypothèses et les problèmes de données, mieux ça vaut. Si les imprécisions de la grille dans le monde réel la rendent inopérante pour l'estimation de la variation dans un contexte donné pour un objectif donné, alors il y a quand même une petite consolation à avoir par rapport à la mesure dans laquelle la grille pourrait fonctionner dans un monde (qui n'existe pas) où toutes les hypothèses sont vérifiées.

7.1 Mise en garde : une *variation* ne signifie nécessairement pas un *impact*

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, et la grille ne permet pas de déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la grille estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la grille peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la grille.

7.2 Estimations des variations de taux de pauvreté

Le reste de cette section explique comment estimer les variations de taux de pauvreté à travers le temps. Il rapporte aussi les tests hors échantillon/hors période de collecte de la précision des estimations de la variation de taux de pauvreté.

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1^{er} janvier 2019, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la grille les *scores* de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 68,1 pour cent, 39,6 pour cent, et 18,1 pour cent (100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Le taux de pauvreté de *base* estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans l'échantillon de validation de +0,2 point de pourcentage (Tableau 7). En effet ce taux est égal à $[68,1 + 39,6 + 18,1] \div 3 - (+0,2) = 41,7$ pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de *base*, deux approches d'échantillonnages sont possibles pour l'étape de *suivi*:

- Enquêter et noter un autre échantillon de *suivi* indépendant tiré de la même population (« deux échantillons indépendants »)
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de *base* une autre fois à l'étape de *suivi* (« noter le même échantillon deux fois »)

7.2.1 Estimation de la variation de taux de pauvreté de deux échantillons indépendants de ménages

En guise d'illustration, à supposer que trois ans après (le 1^{er} janvier 2022), l'organisation enquête en plus un échantillon indépendant de trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 55,3 pour cent, 27,4 pour cent, et 13,5 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Dans ce cas, la moyenne corrigée des probabilités de pauvreté à l'étape de *suivi* est égale à $[(55,3 + 27,4 + 13,5) \div 3] - (+0,2) = 31,9$ pour cent. Il y a donc une réduction du taux de pauvreté de $(41,7 - 31,9 = 9,8$ points de pourcentage.³⁶

En supposant que trois années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de *base* et celle de l'interview de l'enquête de *suivi*, alors la régression annuelle du taux de pauvreté est de $9,8 \div 3 = 3,3$ points de pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur 30 dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté chaque année.³⁷ Parmi ceux qui ont

³⁶ Naturellement, une telle réduction du taux de pauvreté au bout de trois ans est improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la grille peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

³⁷ Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au-dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

commencé en dessous du seuil de pauvreté, environ un sur 13 ($3,3 \div 41,7 = 7,9$ pour cent) en net s'est hissé au-dessus du seuil chaque année.³⁸

Pour les 11 seuils de pauvreté absolus,³⁹ le Tableau 8 rapporte la précision de l'estimation de la variation de taux de pauvreté via l'approche de deux échantillons indépendants tirés de 1 000 échantillons bootstrap de taille $n = 16\,384$ en considérant comme *base* l'estimation de taux de pauvreté de l'échantillon de validation de l'ECVMA de 2014/15 et *suivi* l'estimation de taux de pauvreté de l'ECVMA de 2011. Par exemple, la variation de taux de pauvreté observée sous 100% du seuil national de pauvreté est de +2,3 points de pourcentage,⁴⁰ mais l'estimation de la variation de taux de pauvreté via la grille est de +4,3 points de pourcentage, impliquant ainsi une erreur de +2,0 points de pourcentage.

A travers les 11 seuils de pauvreté absolus, la moyenne de la variation absolue de taux de pauvreté observée est de 4,4 points de pourcentage, pendant que la moyenne des erreurs absolues est de 4,1 points de pourcentage. Ainsi, l'erreur est aussi large que la variation observée. Pour sept des 11 seuils de pauvreté, la direction de la variation estimée correspond à la direction observée.

³⁸ La grille ne révèle pas les raisons de cette variation.

³⁹ Il n'est pas pertinent d'estimer les variations de taux de pauvreté en considérant les seuils de pauvreté relatifs parce que le pouvoir d'achat desdits seuils n'est pas constant à travers le temps.

⁴⁰ Le taux de pauvreté observé en 2011 est de 39,9 pour cent, et le taux de pauvreté observé dans l'échantillon de validation de 2014/15 est de 37,6 pour cent, ainsi la variation observée est de +2,3 points de pourcentage.

Pour quatre de ces sept seuils de pauvreté, la direction estimée est « statistiquement significative » en ce sens que l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la variation ne contient pas zéro (0). Pour ces mêmes quatre seuils de pauvreté (mais pas pour aucun d'autres), l'intervalle de confiance inclut la valeur observée. En résumé, le test de la précision des estimations de la variation de taux de pauvreté via l'approche de deux échantillons indépendants ne permet pas de nourrir l'idée selon laquelle les grilles en général peuvent relever le degré de la variation ou même indiquer de façon cohérente la direction de la variation.

7.2.2 Estimation de la variation de taux de pauvreté d'un seul échantillon noté deux fois

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de *base* ont été une fois encore notés au 1^{er} janvier 2022. Etant donné les *scores* de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 55,3, 27,4, et 13,5 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de *base* et la période de *suivi* est : $[(68,1 - 55,3) + (39,6 - 27,4) + (18,1 - 13,5)] \div 3 = 9,9$ points de pourcentage.⁴¹ Supposons que trois années exactement se sont écoulées

⁴¹ Dans cette approche d'un seul échantillon noté deux fois, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 7 ne devrait y être soustraite. La valeur 9,9 points de pourcentage obtenue avec cette approche diffère de la valeur 9,8 points de pourcentage obtenue avec l'approche de deux échantillons indépendants du fait des arrondis effectués à diverses étapes.

entre les deux dates d'interviews de chacun des ménages, alors la réduction annuelle estimée du taux de pauvreté est encore $9,9 \div 3 = 3,3$ points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation de la variation annuelle des taux de pauvreté sont sans biais. En général (et contrairement à l'exemple simple pris ici), les deux approches pourraient cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature des deux échantillons indépendants notés chacun une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

Les tests de précision hors échantillon/période de collecte des estimations de taux de pauvreté en considérant comme *base* l'estimation de taux de pauvreté de l'échantillon de validation de l'ECVMA de 2014/15 et *suivi* l'estimation de taux de pauvreté de l'ECVMA de 2011 sont meilleurs dans le cas des estimations de la variation de taux de pauvreté d'un échantillon noté deux fois au cas de deux échantillons indépendants. En particulier, la moyenne des valeurs absolues des erreurs via l'approche d'un seul échantillon noté deux fois est de 1,1 point de pourcentage (contre la moyenne des valeurs absolues de la variation observée qui est d'environ 3,6 points de pourcentage). Ainsi, la moyenne des erreurs est inférieure du tiers à la moyenne des variations observées. Par exemple, la variation

de taux de pauvreté observée sous 100% du seuil national de pauvreté (et en considérant seulement les 1 535 ménages qui sont à la fois dans l'échantillon de validation de l'ECVMA de 2014/15 et dans l'ECVMA de 2011) est de 1,8 point de pourcentage, et la variation de taux de pauvreté observée est d'environ +1,9 point de pourcentage,⁴² impliquant que l'estimation via la grille est 0,1 point de pourcentage trop bas (Tableau 9).

Pour neuf des 11 seuils de pauvreté, la direction de la variation estimée correspond à la direction observée.⁴³ Pour six de ces neuf seuils de pauvreté, la direction estimée est « statistiquement significative » en ce sens que l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la variation estimée ne contient pas zéro (0). Pour huit des neuf seuils de pauvreté, l'intervalle de confiance de la variation estimée inclut la valeur observée. En résumé, le test de la précision des estimations de la variation de taux de pauvreté via l'approche d'un seul échantillon noté deux fois donne l'espoir que les grilles en général peuvent estimer le degré de la variation et la direction de la variation avec un degré de précision utile. Naturellement, les

⁴² Pour les ménages qui sont à la fois présents dans l'échantillon de validation de 2014/15 et dans l'ECVMA de 2011, le taux de pauvreté de 2014/15 est de 37,8 pour cent et le taux de pauvreté de 2011 est de 39,7 pour cent.

⁴³ Les deux exceptions sont \$5,50/jour et \$21,70/jour PPA 2011. Les taux de pauvreté base ménage sous ces deux seuils dans l'ECVMA de 2011 sont respectivement de 95,3 pour cent et 100%, ainsi ces deux seuils ne sont pratiquement pas pertinents pour le Niger.

résultats de ces tests rétrospectifs n'impliquent pas nécessairement la précision des estimations de la variation de taux de pauvreté du Niger à partir de ce moment.

7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté

7.3.1 Précision lorsque deux échantillons indépendants sont notés

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ des estimations de la variation de taux de pauvreté par un outil d'évaluation de la pauvreté en fonction de l'écart-type σ :

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où c , z , \hat{p} , et N sont définis comme précédemment, n est la taille l'échantillon de *base* et aussi celle de l'échantillon de *suivi*,⁴⁴ et α est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via une grille divisée par l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

⁴⁴ Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une estimation de la pauvreté via la grille dans laquelle \tilde{p} est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de *base* comme à la période de *suivi*:

$$n = 2 \cdot N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right). \text{ Si } \phi \text{ peut être considéré égal à 1, la formule}$$

$$\text{devient } n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

Le Tableau 8 rapporte α pour les 11 seuils de pauvreté absolus pris en charge par la nouvelle grille à partir des résultats des tests rétrospectifs ci-dessus décrits. La valeur moyenne de α est de 1,11 et — en excluant les trois seuils de pauvreté PPA 2011 les plus élevés — les valeurs de α sont dans l'intervalle 1,07 à 1,16. Bien que ces valeurs spécifiques de α ne soient pas pertinentes à utiliser avec la grille du Niger à partir de maintenant, elles enrichissent la connaissance sur la distribution de α pour les grilles en général. En particulier, la valeur de α pour l'approche de deux échantillons indépendants a été précédemment estimée pour 18 pays (Schreiner, 2017a, 2017b, 2017c, 2016a, 2016b, 2016c, 2016d, 2015b, 2015c, 2015d, 2015e, 2013b, 2013c, 2012c, 2010, 2009a, 2009b, et Chen et Schreiner, 2009). La moyenne arithmétique simple de α à travers ces 18 pays et le Niger — après avoir calculé la moyenne de α à travers les seuils de pauvreté et les éditions des enquêtes au sein de chaque pays — vaut 1,08. Ce chiffre, même loin d'être

parfait, a plus de fondement empirique que tout autre chiffre qui pourrait être utilisé pour le Niger (ou pour tout autre grille) à partir de maintenant.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté est 100% du seuil national, $\alpha = 1,08$, $\tilde{p} = 0,376$ (le taux de pauvreté base ménage du Niger en 2014/15 en considérant 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 1), et la taille de population N soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon n espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ soit considéré égal à 1. Alors la taille de l'échantillon de *base* est $n = 2 \cdot \left(\frac{1,08 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,376 \cdot (1 - 0,376) \cdot 1 = 3\,681$, et la taille de l'échantillon de *suivi* se chiffre aussi à 3 681.

7.3.2 Précision lorsque un seul échantillon est noté deux fois

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type σ est:⁴⁵

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où z , c , α , N et n sont définis comme d'habitude, \hat{p}_{12} est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et \hat{p}_{21} est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil.

A l'issue des tests rétrospectifs présentés dans ce papier dans le cas de l'approche d'un seul échantillon noté deux fois, la valeur moyenne de α à travers les 11 seuils de pauvreté absolus de la nouvelle grille est de 0,98. Comme ci-dessus, cette valeur de α renseigne très peu sur la précision de la grille du Niger à partir de maintenant, mais elle fournit une seconde donnée de référence en terme de la précision des grilles en général (la première donnée de référence est pour le Pérou, Schreiner, 2009c).

⁴⁵ McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre $\tilde{\rho}_{12}$ et $\tilde{\rho}_{21}$. Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse mitigée), ce qui implique que $\tilde{\rho}_{12} = \tilde{\rho}_{21} = \tilde{\rho}_*$, et :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{\rho}_* \cdot \sqrt{\frac{N-n}{n-1}}.$$

Puisque $\tilde{\rho}_*$ pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Dans le Pérou (Schreiner, 2009c), la relation entre $\tilde{\rho}_*$, le nombre d'années y séparant la période de *base* et la période de *suivi*, et $\rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})$, est proche de

$$\tilde{\rho}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [\rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})].$$

Le temps entre l'étape de *base* et l'étape de *suivi* n'a pas varié dans le test rétrospectif du Niger, mais la relation observée entre $\tilde{\rho}_*$ et $\rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})$ à travers les 11 seuils de pauvreté est proche de :

$$\tilde{\rho}_* = -0,0045 + 0,64 \cdot [\rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})].$$

En faisant la moyenne de l'ordonnée d'origine et des coefficients directeurs pour les équations de taux de pauvreté à travers le Pérou et le Niger et en gardant

le coefficient directeur des années entre l'étape de *base* et l'étape de *suivi* pour le Pérou, on obtient : $\tilde{\rho}_* = -0,01 + 0,016 \cdot y + 0,56 \cdot [\rho_{\text{pre-baseline}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-baseline}})]$

Ainsi, étant donné ce résultat (d'un ensemble disparate, de toute évidence approximatif), une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la grille du Niger pourra être appliquée à deux dates différentes après mars 2015 est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot [-0,01 + 0,016 \cdot y + 0,56 \cdot \rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})] \cdot \sqrt{\frac{N-n}{n-1}}$$

La valeur moyenne de α à travers les seuils de pauvreté du Niger est d'environ 0,98 (Tableau 9), et la seule autre estimation basée sur des données est 1,30 (pour le Pérou dans Schreiner, 2009c). La moyenne de ces deux valeurs (1,14) est l'hypothèse aussi raisonnable que possible pour les grilles en général (y compris la nouvelle grille du Niger) concernant la valeur de α .

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national, et la période de *base* de l'estimation soit 2019, la période de l'estimation pour le *suivi* soit 2022 ($y = 3$), et la taille N de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon n espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté base ménage observé d'avant l'année de *base* est 37,6 pour cent ($p_{2019} = 0,376$, Tableau 1), et supposons que $\alpha = 1,14$. Alors la taille de l'échantillon de *base* est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{1,14 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \{-0,01 + 0,016 \cdot 3 + 0,56 \cdot [0,376 \cdot (1 - 0,376)]\} \cdot 1 = 2\,961. \text{ Il est bien}$$

entendu que c'est le même groupe de 2 961 ménages qui est noté à la période de *suivi*.

8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la grille pour segmenter ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés (*ciblage*), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et reçoivent de ce fait un type de traitement donné de la part de l'organisation. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et reçoivent un autre type de traitement donné de la part de l'organisation.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (avoir un *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le *statut de pauvreté* est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le *statut de ciblage* est un choix lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

Les ménages dont les *scores* sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*⁴⁶ et non comme

⁴⁶ D'autres étiquettes sont acceptables aussi longtemps qu'elles décrivent le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en

ménages pauvres. Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de pauvreté de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le contexte des grilles. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi dans la mesure où les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucun outil d'évaluation de la pauvreté n'est parfait. En effet, le ciblage n'est pas réussi dans la mesure où les ménages qui sont effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défait de couverture*) ou les ménages qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 10 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion et un défaut de couverture moindre (mais à une fuite plus mauvaise et une exclusion moindre), tandis qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion et une

dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Voici quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des *scores* inférieurs ou égaux à 29, ménages ayant des *scores* variant de 30 à 69, et ménages ayant des *scores* supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour une réduction des frais, ou ménages non qualifiés.

fuite moindre (mais à un défaut de couverture plus mauvais et une inclusion plus mauvais).

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d'y arriver, c'est d'attribuer des bénéfices nets — basés sur les valeurs et la mission de l'organisation — à chacun des quatre résultats possibles du ciblage. Alors, le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 11 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage pour le Niger. Pour le point de coupure 27 ou moins appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national sont :

- Inclusion : 26,5 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 11,2 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 10,3 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 52,0 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 30 ou moins, il y a une amélioration de l'inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l'exclusion :

- Inclusion : 30,0 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 7,7 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 13,9 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 48,5 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

Bénéfice par ménage correctement « inclus »	× L'effectif des ménages correctement « inclus »	-
Coût par ménage « non couvert » par erreur	× L'effectif des ménages « non couverts » par erreur	-
Coût par ménage « fuite » par erreur	× L'effectif des ménages « fuites » par erreur	+
Bénéfice par ménage correctement « exclus »	× L'effectif des ménages correctement « exclus ».	

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 11) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses participants — avec ou sans la grille — devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et

une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite. A cet effet, il s'avère salulaire de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{aligned} \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\ & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\ & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\ & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »}. \end{aligned}$$

Le Tableau 11 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille du Niger. Pour l'exemple de 100% du seuil national et l'échantillon de validation de 2014/15, le bénéfice total net correspondant au taux de succès le plus élevé est 78,5 pour le point de coupure 27 ou moins, avec environ trois quarts des ménages du Niger correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil de pauvreté. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de

coupure retenu maximisera (2 × ménages correctement « inclus ») + (1 × ménages correctement « exclus »).⁴⁷

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage afin de choisir le point de coupure maximisant le bénéfice total net, un programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 12 (« % ciblés qui sont pauvres ») montre, pour la grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, cibler les ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 27 impliquerait cibler 36.8 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté estimé de 71,9 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 12 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« %

⁴⁷ Le Tableau 11 affiche aussi le critère BPAC (« *Balanced Poverty Accuracy Criteria* ») qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils d'évaluation de la pauvreté à utiliser par ses partenaires qui appuient les microentreprises. IRIS Center (2005) a développé le BPAC pour apprécier la précision en terme d'erreur d'estimation de taux de pauvreté et en terme d'inclusion. $BPAC = (Inclusion - |Défaut de couverture - Fuite|) \times [100 \div (Inclusion + Défaut de couverture)]$. Schreiner (2014b) a expliqué pourquoi le critère BPAC n'apporte pas d'informations qui ne sont pas fournies par les autres critères standards présentés ici.

pauvres qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national avec l'échantillon de validation de 2014/15 et pour un point de coupure inférieur ou égal à 27, 70,3 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 12 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national avec l'échantillon de validation de 2014/15 et pour un point de coupure inférieur ou égal à 27, il est estimé qu'il y a 2,6 ménages pauvres couverts pour un ménage non pauvre ciblé à tort.

9. Contexte des grilles de notation de pauvreté au Niger

Cette section discute de trois⁴⁸ études relatives aux outils d'évaluation de la pauvreté au Niger du point de vue de leurs objectifs, de la méthode utilisée, de la définition adoptée pour la *pauvreté*, des données utilisées, des indicateurs retenus, des erreurs, de leur robustesse, et leurs coûts. En général, la présente grille a l'avantage :

- D'être basée sur la plus récente base de données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages représentatifs de la population Nigérienne
- D'avoir un petit nombre d'indicateurs qui sont peu coûteux à collecter
- D'utiliser une définition de *pauvreté* basée sur la consommation qui est simple à comprendre et qui est aussi utilisée par le gouvernement Nigérien
- D'avoir rapporté les erreurs et la précision des estimations de taux de pauvreté à un point du temps à partir d'un échantillon de validation qui ne comprend pas les données des ménages qui étaient utilisées dans l'élaboration de la grille (« hors échantillon »), ainsi que les formules de calcul des écart-types de ces estimations
- D'avoir rapporté les erreurs et la précision des estimations de variation de taux de pauvreté à travers le temps à partir des tests hors échantillon/hors période de collecte, ainsi que les formules de calcul des écart-types de ces estimations
- D'avoir rapporté la précision de ciblage et d'être d'une précision de ciblage qui n'est pas beaucoup plus mauvaise que celle adoptée par les approches alternatives
- De s'être focalisée — pour son coût moins onéreux et sa transparence — sur son accessibilité aux organisations locales de lutte contre la pauvreté au Niger

⁴⁸ McBride (2015) étudie le ciblage avec un outil d'évaluation de la pauvreté du Niger qui, comme Schreiner (2013a), est construit à partir des données de l'ENBCM de 2007/8. Il n'est pas pris en compte dans la présente revue de littérature parce que les indicateurs de l'outil ne sont pas spécifiés et la précision du ciblage n'a pas été rapportée de manière à permettre une comparaison avec l'exactitude de la présente grille.

9.1 Gwatkin et al.

Gwatkin *et al.* (2007) a élaboré un outil d'évaluation de la pauvreté pour le Niger par une approche basée sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé (« Demographic and Health Survey »), comme ils l'ont fait dans 56 autres pays (Rutstein et Johnson, 2004). Elle consiste à construire un indice d'actifs par une Analyse en Composantes Principales d'indicateurs peu coûteux à collecter tirés de la base de données de l'EDS de 1998 du Niger qui a observé 5 369 ménages.⁴⁹ Cet indice obtenu par l'ACP est similaire à la présente grille, mais il s'en distingue par le fait qu'il est basé sur l'EDS qui ne collecte pas des données sur les dépenses de consommation des ménages. Ainsi, il est fondé sur une autre définition de la *pauvreté* dont la précision par rapport à la définition de la *pauvreté* basée sur les dépenses de consommation est inconnue, et on ne peut que supposer qu'elle est un proxy du statut économique à long terme.⁵⁰ Des exemples bien connus de

⁴⁹ Depuis 1998, toutes les bases de données de l'EDS du Niger incluent l'indice d'actifs de chaque ménage (dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm, récupéré le 04 avril 2018).

⁵⁰ Néanmoins, puisque les indicateurs sont similaires et le « flat maximum » est important, les indices d'actifs soigneusement construits par le biais d'une ACP et les outils d'évaluation de la pauvreté construits sur les dépenses de la consommation des ménages peuvent tous les deux classer les ménages avec une précision plus ou moins similaire et refléter les mêmes facteurs/causes (peut-être parce que tous les deux approximent le « revenu permanent », voir Bollen, Glanville, et Stecklov, 2007). Des comparaisons des classements des ménages par les approches de l'indice de bien-être basé sur l'ACP, la mesure directe de la consommation, et des outils

l'approche de construction de l'indice d'actifs par l'ACP se trouvent dans Stifel et Christiaensen (2007), Zeller *et al.* (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Henry *et al.* (2003), et Filmer et Pritchett (2001).

Les 14 indicateurs utilisés par Gwatkin *et al.* sont similaires à ceux utilisés par la grille du point de vue de leur faible coût de collecte et leur caractère concret donc vérifiable :

- Caractéristiques de la résidence :
 - Présence d'électricité
 - Matériau de revêtement du sol
 - Source de l'eau destinée à la boisson
 - Type d'installation pour les toilettes
 - Effectif des membres du ménage par chambre à coucher
- Possession de biens de consommation durable :
 - Radios
 - Télévisions
 - Réfrigérateurs
 - Téléphones
 - Bicyclettes
 - Motocyclettes ou scooters
 - Voitures ou camions
- Présence d'une domestique qui n'est pas une parente du chef de ménage
- Présence d'un membre du ménage qui laboure ses propres terres agricoles ou des terres agricoles familiales

d'évaluation de la pauvreté basés sur la consommation sont documentées dans Ngo et Christiaensen (2018), Filmer et Scott (2012), Howe *et al.* (2009), Lindelow (2006), Sahn et Stifel (2003), Wagstaff et Watanabe (2003), et Montgomery *et al.* (2000).

Gwatkin *et al.* ont suggéré trois utilisations possibles de leur indice :

- Segmentation des ménages par quintile de leurs indices pour voir comment les variables de santé varient en fonction du statut socioéconomique des ménages
- Suivi (via enquêtes de sortie) de l'accessibilité des pauvres aux services de soins de santé de base
- Estimation de la couverture locale en services de santé par le biais d'une enquête à petite échelle

Le premier but est la segmentation, et les deux derniers traitent du suivi-évaluation de la performance. Par conséquent, l'indice d'actifs ACP pourrait bien s'utiliser pour ces buts comme la grille. En particulier, le fait que la grille prenne en charge des seuils de pauvreté relatifs (définis comme des percentiles de dépenses de consommation) permet la segmentation des ménages par quintile pour voir comment la santé (ou autres variables) varie en fonction de la consommation. Naturellement, il est aussi possible — et il a toujours été possible — de segmenter les ménages par quintiles de scores issues de la grille pour voir comment la santé (ou autres variables) varient en fonction de la richesse.

L'indice construit par Gwatkin *et al.* est quand même plus complexe et plus coûteux que la grille. Il comporte 14 indicateurs (contre 9 pour la présente grille) et pendant que la présente grille requiert la somme de 9 entiers naturels (dont d'habitude certains sont égaux à zéro), il requiert la somme de 33 nombres à cinq décimales dont environ la moitié est un nombre négatif.

Une force des indices d'actifs réside dans le fait qu'ils peuvent être construits à partir des données d'enquêtes phares de large envergure tels que les recensements, les Enquêtes Démographiques et de Santé, les enquêtes d'évaluation et de suivi du bien-être, et les questionnaires des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), étant donné qu'ils ne collectent pas des données sur les dépenses de consommation. Contrairement à l'indice d'actifs ACP, la grille est directement liée aux seuils de pauvreté définis sur le niveau des dépenses de consommation. Par conséquent, bien que les deux approches puissent permettre de classer les ménages, seule la grille estime le niveau de pauvreté du point de vue des dépenses de consommation du ménage.

Par essence, Gwatkin *et al.* — comme tous les indices d'actifs — définissent la pauvreté en fonction des indicateurs et des points qui composent leur indice. Par conséquent, l'indice n'est pas un proxy du niveau des dépenses de consommation mais plutôt une évaluation directe (basée sur les actifs) de la pauvreté par une approche de définition non liée aux dépenses de consommation. Il n'y a rien de mauvais à définir la pauvreté de cette manière, mais cette approche de définition n'est pas courante comme celle faisant référence aux dépenses de consommation des ménages. Aussi, les résultats à partir de différents indices d'actifs ne sont-ils pas comparables, du fait que la définition de la *pauvreté* varie avec les indicateurs et les points d'un indice donné. Et un indice d'actifs ne peut estimer que le sens de

la variation de pauvreté à travers le temps selon sa définition de la *pauvreté* mais pas l'ordre de grandeur de la variation.

En général, l'approche de l'indice d'actifs considère une personne comme *pauvre* lorsque ses actifs (physiques, humains, financiers, ou sociaux) tombent en dessous d'un seuil de tolérance. Des arguments en faveur de la définition de la *pauvreté* par rapport aux actifs sont inclus dans Carter et Barrett (2006), Schreiner et Sherraden (2006), Sahn et Stifel (2003), et Sherraden (1991). Les principaux avantages de l'approche d'estimation de la pauvreté par rapport aux actifs sont :

- La possession d'un actif est plus facile à mesurer avec précision que les dépenses de consommation
- L'accès aux ressources sur un long terme — et par conséquent la capacité de générer des revenus et de consommer — dépend de la maîtrise ou du contrôle des actifs
- Les actifs renvoient plus directement aux capacités/aptitudes spécifiques à satisfaire les besoins fondamentaux, comme pour dire la différence entre demander au ménage, « Est-ce votre revenu vous permet de réaliser un type d'installation adéquat pour les toilettes ? » et « Avez-vous des toilettes à chasse d'eau ? ».

Bien que la définition de la *pauvreté* du point de vue de l'actif et celle du point de vue du revenu/consommation soient distinctes, elles sont fortement liées. Après tout, le revenu et les dépenses de consommation sont des flux de ressources perçues/consommées à la suite de l'utilisation de stocks d'actifs. Les deux approches de la pauvreté sont des simplifications — du fait des limites pratiques de

définitions et de mesures — d'une conception plus complète du concept de la production du bien-être humain.

9.2 Schnitzer

Schnitzer (2016) a étudié les approches de ciblage des ménages du Niger par des programmes « quick-response safety-nets» (réponse rapide à la protection sociale). En particulier, elle a construit un outil d'évaluation de la pauvreté à l'aide d'une régression des moindres carrés ordinaires de la consommation par tête sur des indicateurs en utilisant la base de données de l'ENBCM de 2007/8. Les indicateurs ne sont pas spécifiquement rapportés mais ils sont du domaine de la démographie, des caractéristiques du logement, et de la possession d'actifs durables, de bétail, et de terres.

Lorsque l'outil de Schnitzer est appliqué hors échantillon et hors période de collecte aux données au niveau individu de l'ECVMA de 2011, au cas où 30 pour cent des ménages sont pauvres et les ménages dont la consommation par tête estimée est inférieure au troisième décile sont ciblés, l'inclusion est de 17,1 pour cent.⁵¹

⁵¹ Schnitzer a rapporté une erreur d'inclusion (la proportion des ménages ciblés qui ne sont pas pauvres) qui est de 43 pour cent. Si 30 pour cent des ménages sont pauvres et si 30 pour cent des ménages sont ciblés, l'inclusion comme définie ici est égale à $(1 - 0,43) \times 0,3 = 17,1$ pour cent.

Pour une comparaison à l'identique, la nouvelle grille du Niger a été appliquée hors échantillon et hors période de collecte au niveau individu (pas au niveau ménage) à l'ECVMA de 2011 et en considérant un seuil de pauvreté fixé au 30^{ème} percentile. Lorsqu'on cible les 30 pour cent de ménages dont les *scores* sont inférieurs au 30^{ème} percentile de la distribution des *scores*, l'inclusion de la grille est de 14,5 pour cent. Ce qui implique que parmi 30 personnes ciblées, Schnitzer capture $17,1 - 14,5 = 2,6$ personnes pauvres de plus que la présente grille. Le gap de précision de ciblage à travers les deux outils n'est pas en cohérence avec le « flat maximum » ni avec les comparaisons similaires entre la grille et les outils basés sur la régression dans Schreiner (2014b).

9.3 Brown, Ravallion, et van de Walle

Brown, Ravallion, et van de Walle (2016) étudient la précision des outils d'évaluation de la pauvreté du Niger (et huit autres pays de l'Afrique subsaharienne). En terme d'inclusion lorsque la proportion des personnes ciblées est la même que la proportion des personnes pauvres, la moyenne de la précision à travers les neuf pays est la plus élevée pour leur approche de « Extended proxy-means » qui régresse le logarithme de la consommation par tête sur 47 indicateurs peu coûteux et vérifiables qui sont couramment utilisés par les outils d'évaluation de la pauvreté :

- Démographie des ménages :
 - Proportion des ménages par âge et par sexe :
 - Filles âgées de 5 ans ou moins
 - Garçons âgés de 5 ans ou moins
 - Filles âgées de 6 à 14 ans
 - Garçons âgés de 6 à 14 ans
 - Femmes âgées de 65 ans ou plus
 - Hommes âgés de 65 ou plus
 - Veuves de tout âge
 - Femmes handicapées âgées de 15 ans ou plus
 - Hommes handicapés âgés de 15 ans ou plus
 - Orphelines âgées de 14 ans ou moins
 - Orphelins âgés de 14 ans ou moins
 - Caractéristiques du chef de ménage :
 - Sexe
 - Age
 - Statut marital
 - Niveau d'étude le plus élevé achevé
 - Religion
 - Niveau d'étude le plus élevé achevé par les membres du ménage

- Est-ce que le chef de ménage est une femme qui est célibataire/jamais mariée, veuve, ou divorcée/séparée
- Caractéristiques du logement :
 - Présence de l'électricité
 - Matériau de revêtement du sol
 - Matériau des murs
 - Matériau du toit
 - Source d'énergie pour la cuisine
 - Source d'approvisionnement en eau de boisson
 - Type d'installation pour les toilettes
 - Nombre de personnes par chambre
- Statut d'emploi du chef de ménage
- Possession d'actifs durables :
 - Maison d'habitation
 - Groupe électrogène
 - Cuisinière de tout type
 - Réfrigérateur ou congélateur
 - Climatiseur ou ventilateur
 - Machine à coudre
 - Fer à repasser
 - Radio
 - Télévision
 - Lecteur Vidéo
 - Antenne parabolique
 - Bicyclette
 - Motocyclette/scooter
 - Voiture ou camion
 - Téléphone fixe
 - Téléphone cellulaire
 - Ordinateur
- Localisation de la résidence :
 - Région
 - Urbain/rural
- Mois au cours duquel le ménage est enquêté⁵²

⁵² Les travaux de terrain de l'ECVMA de 2011 se sont déroulés en juillet, août, septembre, novembre, et décembre. Il n'est donc pas clair comment dans la pratique les outils de Brown *et al.* pourraient calculer ses estimations pour les sept autres mois de l'année.

Pour Niger, Brown *et al.* construisent et testent leurs outils au niveau individu avec toutes les données de l'ECVMA de 2011. L'outil le plus précis du Niger en terme d'inclusion de ciblage est « Extend proxy-means » qui a 47 indicateurs. Pour le seuil de pauvreté du premier quintile (20^{ème} percentile) avec un point de coupure qui cible 20 pour cent des personnes, son inclusion est de 9,2 pour cent. Pour le seuil de pauvreté du deuxième quintile (40^{ème} percentile) avec un point de coupure qui cible 40 pour cent des personnes, son inclusion est de 26,9 pour cent. Leur outil « Extended centered-quantile » est moins précis, avec pour inclusion 7,9 et 24,9 pour cent.

L'inclusion de la grille du Niger basée sur les données de 2014/15 est 6,9 et 24,4 pour cent à l'issue du test hors échantillon/hors période de collecte avec les personnes de l'ECVMA de 2011. C'est-à-dire que 6,9 de chaque 20 personnes (ou 24,4 de chaque 40 personnes) ciblées par la grille sont pauvres pendant que l'outil « Extended proxy-means » cible 9,2 personnes pauvres par 20 personnes ciblées (ou 26,9 par 40 personnes ciblées).

Cette comparaison n'est pas à l'identique. Brown *et al.* ont testé leurs outils intra-échantillon au niveau individu alors que la grille est construite au niveau ménage et testé (pour cette comparaison) au niveau individu et hors échantillon et hors période de collecte.

Si les notes (points) de la grille étaient déterminées à nouveau au niveau individu (en gardant les mêmes neuf indicateurs) en utilisant l'entièreté des données de l'ECVMA de 2014/15 et puis la grille y résultante était testée intra-échantillon, l'inclusion des deux scénarios seraient respectivement 11,0 et 28,2 pour cent ; ce qui est meilleure à l'inclusion de tous les outils du Niger élaborés par Brown *et al.* avec les données de l'ECVMA de 2011 et très proche de la moyenne des précisions de l'outil «Extended proxy-means » à travers les neuf pays visés par l'étude de Brown *et al.* qui est de 10,9 et 28,3 pour cent.

Le test n'est toujours pas encore à l'identique : il peut être plus facile d'estimer la pauvreté à partir de l'ECVMA de 2014/15 qu'à partir de l'ECVMA de 2011. Ainsi, une grille basée sur les données de l'ECVMA de 2011 a été conçue, en utilisant les mêmes neuf indicateurs que la présente grille. Lorsqu'elle est testée intra-échantillon au niveau individu, son inclusion est de 7,5 et 24,6 pour cent. Les résultats de ce test de précision sont meilleurs à ceux de la grille basée sur les données de 2014/15 appliquée en 2011, mais ils sont toujours pire de presque deux personnes pour 20 personnes (ou deux personnes pour 40 personnes) que l'outil « Extended proxy-means » de Brown *et al.*

La grille à neuf indicateurs de 2014/15 est moins précise que l'outil

« Extended proxy-means » à 47 indicateurs. L'exercice a également suggéré que :

- La précision dans Brown *et al.* est surévaluée (ce qui renforce leur thèse selon laquelle les approches de régression ne sont pas aussi précises que les approches les plus simples comme plusieurs décideurs de politiques publiques et universitaires semblent le croire)
- Le ciblage avec les outils qui estime des indicateurs binaires (pauvre/non pauvre) peut être moins précis que ceux élaborés par Brown *et al.* (qui ont supprimé de tels outils de leur étude parce que leurs « erreurs de ciblage sont substantiellement élevées », p. 9).⁵³

⁵³ Les raisons de cela sont inconnues. Si une ou plusieurs options de réponse est fortement dissymétrique, alors le modèle binaire peut ne pas être estimable et puis pourrait cibler tout le monde ou aucune personne. Peut-être le seuil de coupure/limite de ciblage est trop élevé ou trop bas, ou peut être la proportion de la population ciblée n'est pas une constante. Ou peut-être la différence entre deux personnes pour 20 (ou deux pour 40) est une différence substantielle.

10. Conclusion

La grille est un outil d'évaluation de la pauvreté qui peut aider les programmes de lutte contre la pauvreté au Niger à mieux connaître leurs participants et à justifier et améliorer leur performance sociale. La grille peut servir également à la segmentation des participants afin de leur offrir des traitements différenciés, aussi bien que à l'estimation de :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné
- Le taux de pauvreté d'une population à une date
- La variation des taux de pauvreté d'une population à travers le temps

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les programmes de lutte contre la pauvreté au Niger qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La grille est construite avec les données des trois cinquièmes des ménages de l'ECVMA de 2014/15 du Niger. Les *scores* de ces ménages sont convertis en probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté. L'exactitude (les erreurs et la précision) de la grille a été testée sur des données « hors échantillon » qui n'ont pas servies à sa construction (échantillon de validation).

Lorsque la grille est appliquée aux 18 seuils de pauvreté dans l'échantillon de validation de 2014/15, le maximum des erreurs absolues des estimations de

probabilités de pauvreté en un point du temps est de 4,5 points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues à travers les 18 seuils de pauvreté est d'environ 1,5 point de pourcentage. Des estimations sans biais/corrigées peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne correspondant au seuil de pauvreté donné des estimations de taux de pauvreté originelles.

Pour une taille d'échantillon $n = 16\ 384$ et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de $\pm 0,7$ point de pourcentage ou mieux. Pour $n = 1\ 024$, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 2,7$ points de pourcentage ou mieux.

Lorsqu'on estime la variation de pauvreté à travers le temps sous chacun des 11 seuils de pauvretés absolus par l'approche de deux échantillons indépendants tels que l'échantillon de validation de 2014/15 à l'étape de *base* et l'ensemble des données de l'ECVMA de 2011 à l'étape de *suivi*, la moyenne des erreurs absolues est de 4,1 points de pourcentage alors que la moyenne absolue des variations observées est de 4,4 points de pourcentage. La direction de la variation estimée correspond à la direction observée et est « statistiquement significative » que pour 4 des 11 seuils de pauvreté. Bien que ces résultats n'informent pas assez sur la précision de la nouvelle grille du Niger, elle est probablement trop faible pour être utile.

A l'opposé, l'estimation de la variation de la pauvreté par l'approche d'un seul échantillon noté deux fois est probablement assez précise pour être utile. En particulier, la moyenne des erreurs absolues à travers les 11 seuils de pauvreté est d'environ 1,1 point de pourcentage, pendant que la moyenne des variations observées est d'environ 3,6 points de pourcentage. De plus la direction de la variation estimée correspond à la direction observée et est « statistiquement significative » pour six des huit plus bas seuils de pauvreté (les plus pertinents du point de vue des politiques publiques).

Si une organisation veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés, alors la présente étude comprend des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde le mieux à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparence, coût moindre, et l'usage pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations se sentaient si découragées de la complexité ou du coût des outils d'évaluation de la pauvreté à tel point qu'ils ne les essaient même pas.

De ce fait, la grille est faite de neuf indicateurs clairs, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers naturels, et les *scores* varient de 0 à 100. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille s'attachent à la facilitation de son appropriation par les organisations. Elles ont été définies de manière à aider les dirigeants des organisations à comprendre et à faire confiance à la technique de la grille et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, objectif, et peu coûteux permettant aux programmes de lutte contre la pauvreté au Niger d'estimer les taux de pauvreté basés sur les dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés. Une grille peut être construite pour n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

Bibliographie

- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) « Improving the Practice of Classifier Performance Assessment », *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Backiny-Yetna, Prospère; et Diane Steele. (2015) « Republic of Niger: Measuring Poverty Trends », World Bank Report No. 89838–NE, openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22808/PovertyTrends000Final0Report.pdf?sequence=1, récupéré le 03 avril 2018.
- _____; Steele, Diane; et Ismael Yacoubou Djima. (2014) « The Impact of Household Food-Consumption Data-Collection Methods on Poverty and Inequality Measures in Niger », World Bank Policy Research Paper No. 7090, documents.worldbank.org/curated/en/582911468124152734/pdf/WPS7090.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A.K.; et Jan Vanthienen. (2003) « Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring », *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Bollen, Kenneth A.; Glanville, Jennifer L.; et Guy Stecklov. (2007) « Socio-Economic Status, Permanent Income, and Fertility: A Latent-Variable Approach », *Population Studies*, Vol. 61, No. 1, pp. 15–34.
- Brown, Caitlin; Ravallion, Martin; et Dominique van de Walle. (2016) « A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa », World Bank Policy Research Working Paper No. 7915, documents.worldbank.org/curated/en/484991481639919564/pdf/WPS7915.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- Caire, Dean. (2004) « Building Credit Scorecards for Small-Business Lending in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____; et Mark Schreiner. (2012) « Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Cross_Tab_Weights_for_Scoring.pdf, récupéré le 03 avril 2018.

- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) « Manipulation of Social-Program Eligibility », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Carter, Michael R.; et Christopher B. Barrett. (2006) « The Economics of Poverty Traps and Persistent Poverty: An Asset-Based Approach », *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 2, pp. 178–199.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Vietnam », SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) *Targeting of Transfers in Developing Countries*, hdl.handle.net/10986/14902, récupéré le 03 avril 2018.
- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.
- Dawes, Robyn M. (1979) « The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making », *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.
- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; et Yiqing Xu. (2016) « Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard and Alternative Approaches », World Bank Policy Research Working Paper No. 7793, hdl.handle.net/10986/25038, récupéré le 03 avril 2018.
- Filmer, Deon; et Lant Pritchett. (2001) « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data—or Tears: An Application to Educational Enrollments in States of India », *Demography*, Vol. 38, No. 1, pp. 115–132.
- _____; et Kinnon Scott. (2012) « Assessing Asset Indices », *Demography*, Vol. 49, pp. 359–392.
- Friedman, Jerome H. (1997) « On Bias, Variance, 0–1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality », *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55–77.
- Fuller, Rob. (2006) « Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf, récupéré le 03 avril 2018.

- Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.
- Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) « Proxy-Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation », World Bank LSMS Working Paper No. 118, go.worldbank.org/W9OWN57PD0, récupéré le 03 avril 2018.
- Gwatkin, Davidson R.; Rutstein, Shea; Johnson, Kiersten; Suliman, Eldaw; Wagstaff, Adam; and Agbessi Amouzou. (2007) « Socio-Economic Differences in Health, Nutrition, and Population: Niger », World Bank Country Reports on HNP and Poverty, go.worldbank.org/T6LCN5A340, récupéré le 03 avril 2018.
- Hand, David J. (2006) « Classifier Technology and the Illusion of Progress », *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1–15.
- Haslett, Stephen. (2012) « Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation », *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203–212.
- Henry, Carla; Sharma, Manohar; Lapenu, Cecile; et Manfred Zeller. (2003) « Microfinance Poverty Assessment Tool », CGAP Technical Tool No. 5, cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool, récupéré le 03 avril 2018.
- Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) « Business Measures of Scorecard Benefit », *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55–64.
- Howe, Laura D.; Hargreaves, James R.; Gabrysch, Sabine; et Sharon R.A. Huttly. (2009) « Is the Wealth Index a Proxy for Consumption Expenditure? A Systematic Review », *Journal of Epidemiology and Community Health*, Vol. 63, pp. 871–880.
- Institut National de la Statistique. (2016) « Rapport Provisoire de la Deuxième Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (ECVMA 2014) ».

- _____. (2013) « Profil et Déterminants de la Pauvreté au Niger en 2011 », [stat-niger.org/statistique/file/Annuaire_Statistiques/Profil_Pauvrete_2011_ECVM A.pdf](http://stat-niger.org/statistique/file/Annuaire_Statistiques/Profil_Pauvrete_2011_ECVM_A.pdf), récupéré le 03 avril 2018.
- IRIS Center. (2007a) « Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools », povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2007b) « Introduction to Sampling for the Implementation of PATs », povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.ppt, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2005) « Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy », povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- Johnson, Glenn. (2007) « Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples », onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96, récupéré le 03 avril 2018.
- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) « A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data », *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lindelow, Magnus. (2006) « Sometimes More Equal Than Others: How Health Inequalities Depend on the Choice of Welfare Indicator », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 263–279.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) « The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction », *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) « Deception and Misreporting in a Social Program », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) « Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty », Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF, récupéré le 03 avril 2018.

- McBride, Linden. (2015) « Evaluation of Targeting Methods and Impact of the Cash Transfer Pilot in Niger », pp. 179–212 in Carlo del Ninno and Bradford Mills (eds), *Safety Nets in Africa: Effective Mechanisms to Reach the Poor and Most Vulnerable*, openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21369, récupéré le 03 avril 2018.
- McNemar, Quinn. (1947) « Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages », *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Montgomery, Mark; Gagnolati, Michele; Burke, Kathleen A.; et Edmundo Paredes. (2000) « Measuring Living Standards with Proxy Variables », *Demography*, Vol. 37, No. 2, pp. 155–174.
- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) « The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.
- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) « Proxy-Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka », World Bank Report No. SASPR-7, documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka, récupéré le 03 avril 2018.
- Ngo, Diana; et Luc Christiaensen. (2018) « The Performance of a Consumption-Augmented Asset Index in Ranking Households and Identifying the Poor », World Bank Policy Research Working Paper No. 8362, documents.worldbank.org/curated/en/88210152051555525/pdf/WPS8362.pdf, récupéré le 04 avril 2018.
- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) « Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.
- Ravallion, Martin. (1998) « Poverty Lines in Theory and Practice », World Bank LSMS Working Paper No. 133, go.worldbank.org/8P3IBJPQS1, récupéré le 03 avril 2018.

- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) « The DHS Wealth Index », DHS Comparative Reports No. 6, measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- Sahn, David E.; et David C. Stifel. (2003) « Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data », *Review of Income and Wealth*, Series 49, No. 4, pp. 463–489.
- _____. (2000) « Poverty Comparisons over Time and across Countries in Africa », *World Development*, Vol. 28, No. 12, pp. 2123–2155.
- SAS Institute Inc. (2004) « The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities », *SAS/STAT User's Guide, Version 9*, support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm, récupéré le 03 avril 2018.
- Schnitzer, Pascale. (2016) « How to Target Households in Adaptive Social-Protection Systems? Relative Efficiency of Proxy-Means Tests and Household-Economy Analysis in Niger », World Bank Social Protection and Labor Discussion Paper No. 1612, hdl.handle.net/10986/25387, récupéré le 03 avril 2018.
- Schreiner, Mark. (2017a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Zambia », SimplePovertyScorecard.com/ZMB_2015_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2017b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Mexico », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2014_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2017c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: El Salvador », SimplePovertyScorecard.com/SLV_2014_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2016a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Guatemala », SimplePovertyScorecard.com/GTM_2014_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2016b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: India », SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2016c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Sri Lanka », SimplePovertyScorecard.com/LKA_2012_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.

- _____. (2016d) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Cameroon », SimplePovertyScorecard.com/CMR_2014_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2015a) « There's No Place Like Home? How the Interview Method Affects Results with the Progress out of Poverty Index® », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Interview_Method_Effects_EN.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2015b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Ghana », SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2015c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Bolivia », SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2015d) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Malawi », SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2015e) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Cambodia », SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2014a) « The Process of Poverty-Scoring Analysis », SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2014b) « How Do the Simple Poverty Scorecard and the PAT Differ? », microfinance.com/English/Papers/Scorecard_versus_PAT.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2013a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Niger », SimplePovertyScorecard.com/NER_2007_FRA.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2013b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Bangladesh », SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2013c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Nicaragua », SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.

- _____. (2012a) « An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2012b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Colombia », SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2012c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2010) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Honduras », SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2009a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Philippines », SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2009b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Pakistan », SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2009c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2008) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2006) « Is One Simple Poverty Scorecard Enough for India? », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2005a) « La Herramienta del Índice de Calificación de la Pobreza™ de Scorocs: México », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2005b) « IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf, récupéré le 03 avril 2018.

- _____. (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) « Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina », *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.
- _____; et Michael Sherraden. (2006) *Can the Poor Save? Saving and Asset Accumulation in Individual Development Accounts*.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) « Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing », World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- Sherraden, Michael. (1991) *Assets et the Poor: A New American Welfare Policy*.
- Stifel, David; et Luc Christiaensen. (2007) « Tracking Poverty over Time in the Absence of Comparable Consumption Data », *World Bank Economic Review*, Vol. 21, No. 2, pp. 317–341.
- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) « Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques », *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.
- Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2009) « Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.
- Toohig, Jeff. (2008) « PPI[®] Pilot Training Guide », microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- United States Congress. (2004) « Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS) », November 20, smith4nj.com/laws/108-484.pdf, récupéré le 03 avril 2018.

- Wagstaff, Adam; and Naoko Watanabe. (2003) « What Difference Does the Choice of SES Make in Health Inequality Measurement? », *Health Economics*, Vol. 12, No. 10, pp. 885–890.
- Wainer, Howard. (1976) « Estimating Coefficients in Linear Models: It Don't Make No Nevermind », *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.
- World Bank. (2017) Republic of Niger Systematic Country Diagnostic: Priorities for Ending Poverty and Boosting Shared Prosperity, Report No. 115661–NE, documents.worldbank.org/curated/en/998751512408491271/pdf/NIGER-SCD-12012017.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2013) « Shared Prosperity: A New Goal for a Changing World », May 8, worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*, documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia, récupéré le 03 avril 2018.
- _____. (2008) « International Comparison Project: Tables of Results », siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- Zeller, Manfred. (2004) « Review of Poverty Assessment Tools », pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf, récupéré le 03 avril 2018.
- _____; Sharma, Manohar; Henry, Carla; et Cécile Lapenu. (2006) « An Operational Method for Assessing the Poverty-Outreach Performance of Development Policies and Projects: Results of Case Studies in Africa, Asia, and Latin America », *World Development*, Vol. 34, No. 3, pp. 446–464.

Guide d'Entretien

Les directives suivantes sont extraites de :

Institut National de la Statistique. (2011) « Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture de 2011 : Manuel de l'Agent Enquêteur, Premier Passage » [le *Manuel*].

Les étapes fondamentales de l'interview

Remplissez l'entête de la grille et la « Feuille de Travail » suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'entête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au premier indicateur (« Dans quelle région le ménage habite-t-il ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur votre connaissance de la région dans laquelle le ménage interviewé habite.

Ne posez pas directement la question relative au deuxième indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage que vous avez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Posez directement au répondant toutes les autres questions de la grille.

Conseils pour conduire l'entretien

Etudier attentivement ce « Guide » et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain. Suivez scrupuleusement les instructions de ce « Guide » (y compris la présente instruction).

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation. De même, « l'agent de terrain » à mentionner à l'en-tête de la grille n'est pas nécessairement vous, l'agent enquêteur, qui conduisez l'entretien. « L'agent de terrain » est plutôt l'employé de l'organisation de lutte contre la pauvreté avec laquelle le participant est en relation permanente. Si l'organisation ne possède pas un tel agent de terrain, le champ y réservé à l'en-tête devra être laissé à blanc.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille. Prière ne pas lire les options de réponse (excepté consignes particulières ci-dessous).

Lorsque vous voulez marquer une réponse donnée par le répondant à un indicateur de la grille, prière encercler l'option de réponse concernée et la note correspondante et reporter la note dans la colonne « *Score* » comme ci-après indiqué :

3. Combien de pièces le ménage occupe-t-il ? (Ne pas inclure cuisines, salles de bains, corridors, ou balcons)	A. Un	0	
	B. Deux	3	3
	C. Trois	4	
	D. Quatre ou plus	9	

Pour éviter des erreurs, vous pourriez encercler l'option de réponse, la note correspondante déjà imprimée sur la grille, et la note que vous avez reportée à la main.

La résolution de toute difficulté ou cas qui n'est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l'agent enquêteur puisque c'est ce qui a été apparemment adopté par l'INS du Niger au cours de l'ECVMA de 2014/15. C'est-à-dire, toute organisation qui utilise la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n'est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Ne pas lire les modalités de réponse à l'enquêté (excepté consignes particulières ci-dessous). Lire simplement la question et s'arrêter pour attendre une réponse. Si l'enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l'agent enquêteur) le jugez approprié.

En règle générale, l'agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par l'enquêté. Néanmoins, si l'enquêté dit quelque chose — ou si l'agent enquêteur voit ou pressent quelque chose — qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l'enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l'enquêté aurait besoin d'une assistance pour savoir comment répondre, l'agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu'il/elle juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, en général vous n'avez pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu'elle n'est pas correcte et donc sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu'un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire — par exemple — si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s'avérer aussi nécessaire lorsqu'il vous est donné de voir quelque chose par vous-même — tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n'est pas compté comme un membre du ménage — qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible celle de l'ECVMA de 2014/15 par l'INS du Niger. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors de l'ECVMA de 2014/15.

Traduction

Pour l'instant, la grille elle-même, la « Feuille de Travail », et ce « Guide » sont disponibles seulement en Français, Hausa, Zarma/Djerma, et Anglais. Il n'y a pas encore des traductions professionnelles en des autres langues locales parlées par une frange importante de la population du Niger telles que le Peul ou le Tamasheq. Les utilisateurs peuvent vérifier sur scorocs.com pour voir si une traduction en une langue nationale donnée a été entre temps rendue disponible.

Jusqu'à ce qu'une traduction professionnelle en une langue nationale donnée ne soit rendue disponible, les utilisateurs devraient se référer à l'auteur de ce papier pour les conseils nécessaires s'ils entreprenaient d'effectuer une telle traduction. En particulier, la traduction des indicateurs de la grille devrait être aussi proche que possible de leur traduction originelle en Français dans la version officielle du questionnaire de l'ECVMA de 2014/15. Le « Manuel de l'Agent Enquêteur » de l'ECVMA de 2014/15 est écrit seulement en Français, ainsi ce « Guide » ne devra être traduit en d'autres langues qu'à partir de la version originale en Français du *Manuel*.

Qui doit être l'enquêté ?

Noter que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation (quoique le répondant puisse être cette personne).

Selon la page 7 du *Manuel*, les données « doivent être renseignées principalement par le chef de ménage et d'autres personnes ayant les informations appropriées. »

Selon la page 19 du *Manuel*, « En cas d'absence du chef de ménage, le répondant peut être une autre personne résidente du ménage ayant au moins 15 ans et capable de fournir les informations demandées. »

Qui est le « chef de ménage » ?

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation (quoique le chef de ménage puisse être cette personne).

Travail de l'agent enquêteur

Selon les pages 5 à 6 du *Manuel*, « Ce *Manuel* est conçu pour permettre aux agents enquêteurs . . . d'accomplir leur travail de collecte des données de la meilleure manière qui soit. . . . En fait, la réussite de l'enquête dépend en grande partie de la qualité des données collectées sur le terrain. Les données doivent donc être recueillies avec exactitude. Aussi, il est nécessaire que toutes les questions de [la grille] soient parfaitement comprises par les agents enquêteurs. . . . Les agents enquêteurs doivent avoir une bonne compréhension des concepts et définitions utilisés. . . . Les agents doivent toujours se référer au *Manuel* et non à leur expérience ; c'est pour cette raison que ce *Manuel* est conçu. »

Selon les pages 9 à 11 du *Manuel*, « La principale tâche de l'agent enquêteur est de renseigner les questionnaires ménage pour les ménages qui lui sont confiés. Lors du remplissage des questionnaires, l'agent doit se référer au présent *Manuel*.

« Afin d'obtenir des informations de bonne qualité, un agent enquêteur doit faire montre de plusieurs qualités dont la politesse, la courtoisie, la patience, l'esprit logique. Dès le départ, l'enquêteur doit se présenter au ménage, lui présenter les objectifs de l'enquête et le rassurer de la nature confidentielle des informations collectées ; information servant uniquement à des fins statistiques, (en particulier, vous ne devez jamais parler des interviews déjà réalisées ou montrer [la grille à quiconque non membre de l'équipe d'enquête].

« L'agent enquêteur doit établir un climat de confiance dès le premier contact. La première impression que l'enquêté aura de l'agent enquêteur influera sur sa bonne volonté à coopérer. L'enquêteur doit avoir une tenue correcte et manifester une attitude amicale quand il se présente. Il présentera notamment sa carte professionnelle qui attestera qu'il travaille pour [votre organisation]. L'agent enquêteur doit éviter de parler des partis et des problèmes politiques.

« Conduire une interview avec succès est un art et ne doit pas être considéré comme un procédé mécanique. Chaque interview est une nouvelle source d'informations, et doit être rendue intéressante et agréable. L'interview n'est pas une enquête policière, plutôt une conversation entre l'agent enquêteur et le répondant ; le premier devant savoir relancer les questions si nécessaire afin d'obtenir des réponses précises. Dans certains cas, les questions doivent être expliquées à l'agent enquêteur, en prenant toutefois soin de ne jamais s'écarter des concepts et définitions de la question et en respectant toujours les directives du *Manuel*.

« Par ailleurs, avant d'accepter d'être interviewé, l'enquêté peut vous poser quelques questions concernant l'enquête ou la façon dont on l'a sélectionné pour être enquêté. Soyez direct et aimable quand vous répondez. L'enquêté peut

également s'inquiéter de la durée de l'interview, précisez lui que vous êtes disposé à revenir à un autre moment s'il n'est pas disponible à ce moment-là pour répondre aux questions.

« Du reste, un certain nombre de principes sont à respecter afin d'améliorer la qualité de l'interview :

« *Confidentialité*. La présence d'une personne non membre du ménage pendant l'interview peut empêcher d'obtenir des réponses franches et honnêtes de la part de l'enquêté. Par conséquent, il est essentiel que l'interview soit conduite en privé et que toutes les questions reçoivent une réponse de l'enquêté elle/lui-même.

« *Neutralité*. La plupart des gens sont polis et ont tendance à donner les réponses qu'ils pensent que l'enquêteur souhaite entendre. Par conséquent, il est important de rester neutre pendant l'interview. Soit par l'expression du visage ou le ton de la voix, l'enquêteur ne doit jamais donner l'impression à l'enquêté qu'il a fourni la réponse « juste » ou « fausse » à la question. L'enquêteur ne doit jamais donner l'impression d'approuver ou de désapprouver une réponse de l'enquêté. Si la réponse d'un enquêté n'est pas pertinente, il ne faut pas l'aider en disant quelque chose comme « Je suppose que vous voulez dire que. . . N'est-ce pas ? ». Très souvent il sera d'accord avec votre interprétation de sa réponse, même si ce n'est pas le cas. Vous devez plutôt relancer la question, en y apportant plus d'explications, peut-être en proposant la liste des modalités possibles si les modalités sont à citer.

« *Tact*. Dans certains cas, l'enquêté dira simplement « Je ne sais pas », donnera une réponse non pertinente, semblera s'ennuyer ou être désintéressé, contredira quelque chose qu'il/elle a dit précédemment, ou encore refusera de répondre à la question. Dans de tels cas, vous devez essayer de raviver son intérêt à la conversation en le mettant en confiance avant de poser la question suivante. Passez quelques instants à parler de choses sans rapport avec l'enquête (par exemple, sa ville ou son village, le temps, ses activités quotidiennes, etc.). Si l'enquêté donne des réponses incohérentes, ne l'arrêtez pas brusquement ou impoliment. Il faut l'écouter poliment et reprendre l'interview de manière intelligente à la question qui est en incohérence avec la question présente. Il ne faut surtout pas embarrasser l'enquêté.

« *Valeurs*. L'enquêteur ne doit pas avoir d'idées préconçues sur les capacités et les connaissances de l'enquêté. D'autre part, il faut se souvenir que les divergences entre l'enquêteur et l'enquêté peuvent influencer sur l'interview. Si l'enquêté croit que l'enquêteur est en désaccord avec lui, il peut se méfier de l'enquêteur. Par conséquent, l'enquêteur doit toujours se comporter et parler de façon à mettre l'enquêté à l'aise.

« *Timing*. Il ne faut pas précipiter l'interview, plutôt la conduire sur le ton de la conversation. Les questions doivent être posées lentement pour que l'enquêté saisisse bien ce qu'on lui demande. Après avoir posé une question, l'agent doit attendre et donner à l'enquêté le temps de la réflexion. S'il se sent bousculé ou si on ne lui permet pas de formuler sa propre opinion, il/elle peut répondre « Je ne sais pas » ou donner une réponse inexacte. Si vous pensez que l'enquêté(e) répond sans réfléchir, simplement pour accélérer l'interview, dites-lui, « On n'est pas pressé. Votre réponse est très importante, aussi prenez le temps nécessaire pour répondre avec soin.

« A la fin de l'interview, l'enquêteur doit absolument vérifier [la grille]. Cette vérification doit être faite avant de quitter le ménage. »

Relations avec l'enquêté

Selon les pages 14 à 16 du *Manuel*, « La relation que l'agent enquêteur établit avec le répondant est un facteur déterminant pour l'obtention d'informations exactes. Il faut notamment que l'agent enquêteur tienne compte des obligations de l'enquêté.

...

« Pour obtenir des réponses exactes, il est important de bien formuler les questions, surtout que la majorité des gens ne parlent pas français. . . . L'agent enquêteur doit s'assurer que le répondant a bien compris la question posée. Le cas échéant, l'enquêteur doit aller plus loin en apportant des précisions à la question, sans toutefois s'éloigner de l'esprit de cette question. Quand l'enquêté a bien compris la question, il est à même de donner la réponse adéquate. Il n'appartient pas à l'agent enquêteur de juger de la qualité de la réponse L'enquêteur peut néanmoins demander plus de précisions si manifestement la réponse est incohérente avec la réponse à une question précédente. Dans ce cas il se pourrait que ce soit l'enquêté qui n'a pas compris cette précédente question et qui n'a donc pas fourni la bonne réponse, auquel cas il convient de relancer de manière courtoise la question précédente aussi. L'agent enquêteur peut aussi relancer une question s'il lui apparaît de manière évidente que l'enquêté se trompe. Par exemple il y a des animaux dans la cour et l'enquêté prétend ne pas pratiquer l'élevage, dans ce cas il convient de demander courtoisement à qui appartiennent les bêtes dans la cour.

« Pour obtenir des réponses exactes, l'agent enquêteur doit aussi traiter le répondant avec respect, et surtout pas avec condescendance. Si l'enquêteur se mettait à juger systématiquement les réponses de l'enquêté, ce serait un manque de respect et il le mettrait mal à l'aise. Il faut donc a priori considérer que la

confiance établie avec l'enquêté conduit à obtenir les réponses de qualité, dès lors que la question est comprise. Il ne faut pas non plus prendre des libertés pour réinterpréter les réponses fournies par le répondant.

« Il peut arriver qu'un enquêté refuse de répondre à une question. Dans ce cas, l'agent enquêteur lui rappelle simplement qu'une caractéristique [de l'enquête de la grille] est la confidentialité, et qu'il est très important que toutes les questions soient répondues.

« Certaines questions peuvent ne pas être bien comprises ou mal interprétées par le répondant ; l'enquêteur doit relire la question, en clarifiant les concepts qui auraient été mal compris, sans toutefois s'éloigner de l'esprit de la question.

« Pour certaines questions, le répondant doit choisir une réponse sur une liste. C'est au répondant de choisir la modalité correspondant à sa réponse, il ne s'agit pas à l'agent enquêteur de lui suggérer implicitement la réponse. Quand le répondant n'a pas choisi, l'enquêteur lit une fois de plus l'ensemble des modalités, avant de demander au répondant ce qui correspond à sa réponse. Il ne doit pas lire une partie seulement des réponses possibles, cela reviendrait à biaiser les résultats.

« Dans certains cas, la première réponse fournie par l'enquêté est « Je ne sais pas ». L'enquêteur ne doit pas toujours se satisfaire de cette réponse, il doit approfondir la question afin d'obtenir la bonne réponse. Plusieurs situations sont possibles.

- Le répondant peut donner cette réponse pour prendre le temps de réfléchir à la réponse, l'enquêteur lui donne alors le temps nécessaire, l'encourageant à y penser
- Le répondant a donné cette réponse par ce qu'il n'est pas sûr de la bonne réponse ; peut-être que le répondant répond à la place d'un autre membre du ménage. Dans ce cas, il faut chercher la réponse auprès de la bonne personne »

Directives sur chaque indicateur de la grille

1. Dans quelle région le ménage habite-t-il ?
 - A. Maradi
 - B. Zinder, ou Dosso
 - C. Tahoua, Tillabéri, Diffa, Agadez, ou Niamey

Ne posez pas directement cette question au enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur votre connaissance de la région dans laquelle le ménage interviewé habite.

2. Combien de membres le ménage compte-t-il ?

- A. Dix ou plus
- B. Six, sept, huit, ou neuf
- C. Quatre, ou cinq
- D. Trois
- E. Un, ou deux

Ne posez pas directement cette question au enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Selon les pages 7 à 8 du *Manuel*, « Un *ménage* est [une personne qui vit seule ou] l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée « chef de ménage ».

« Un ménage est composé soit d'une personne (par exemple un étudiant qui loue seul une chambre), soit de plusieurs personnes. Dans ce dernier cas, le ménage se compose généralement du mari, de son/ses épouses et de leur/s enfant/s, avec ou sans d'autres personnes [qui remplissent les critères de membre de ménage]. Un ménage peut aussi être composé de personnes qui vivent ensemble et qui n'ont aucun lien familial entre elles (par exemple deux amis célibataires qui louent un studio).

« Il ne faut pas confondre le *ménage* et la *famille*. [Le concept de *famille* (une unité sociale régie par les liens de sang ou les liens matrimoniaux) diffère du concept de *ménage* (une unité économique régie par les relations de partage).] En effet, dans le cas des structures sociales complexes, une famille peut regrouper plusieurs ménages [et vice versa]. Voici quelques exemples :

- Un membre de famille proche (un fils par exemple qui est encore étudiant) qui ne vit plus dans le logement du chef de ménage constitue un ménage à part, même s'il lui arrive de venir prendre un repas occasionnellement avec la famille
- Un fils avec ou sans son épouse qui habitent dans la concession de son père constitue un ménage distinct lorsqu'il gère ses ressources indépendamment et qu'il consomme ses propres repas, même si occasionnellement les deux ménages se retrouvent pour partager un repas. Cependant, si les deux groupes mettent ensemble leurs ressources et partagent les mêmes repas, alors ils constituent un seul ménage

- Lorsque dans la même concession, les parents sont nourris par leur seul fils, ils font partie de son ménage. Par contre, s'ils sont nourris par plusieurs de leurs fils, ils font partie du ménage du plus âgé
- Si dans une même concession vivent ensemble des frères ayant chacun femme (s) et enfant (s) et ne mettent pas en commun leurs ressources pour préparer les repas, et/ou si les repas sont préparés à tour de rôle par chacune des femmes avec les ressources de son époux, chacun des groupes forme un ménage distinct même si les repas sont pris en commun
- Les célibataires (à l'exception des militaires des casernes et des élèves des cantines scolaires) vivant dans la même unité d'habitation, constituent un seul ménage s'ils partagent leurs repas. Si des talibés vivent avec le marabout dans le même [logement] que celui-ci, ils constituent avec lui un même ménage
- Un polygame dont toutes les femmes n'habitent pas la même concession sera compté une seule fois comme chef de ménage. Dans ses autres concessions, les épouses sont enregistrées comme chef de ces ménages

« Un *membre du ménage* est une personne résidant habituellement dans le ménage. Un individu *réside habituellement* dans le ménage dans deux situations :

- Il/elle vit dans ce ménage depuis au moins 6 mois, ou
- Il/elle est arrivé dans le ménage depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention d'y rester au moins 6 mois

« Exemples :

- Moussa est arrivé dans un ménage en septembre (on suppose que le passage de l'agent enquêteur a lieu en novembre) pour poursuivre ses études, la personne ne vit dans le ménage que depuis deux mois, mais il va vivre dans le ménage pendant au moins une année scolaire, il est donc membre du ménage
- Fanta, qui vivait à Dosso, s'est mariée à Issa, qui vit à Niamey ; elle est venue en mariage depuis deux semaines seulement et vient donc de rejoindre son mari. Fanta est membre du ménage
- Une personne qui est dans un ménage pour moins de 6 mois est un visiteur. Par exemple la maman de Fanta est venue assistée au mariage de sa fille, elle va rester trois semaines, la maman de Fanta est visiteur »

Selon la page 22 du *Manuel*, « Un bébé qui vient de naître dans le foyer, une femme qui vient de marier, un jeune qui vient poursuivre les études, sont des cas de personnes qui ont manifestement l'intention de rester plus de 6 mois. En revanche, un enfant qui est au village pour passer des vacances chez ses grands-parents, est un exemple d'une personne qui n'a pas l'intention de rester plus de 6 mois.

Selon la page 19 du *Manuel*, « Avant toute chose, il faut établir la liste des personnes du ménage [en utilisant la « Feuille de Travail »]. . . . Il est conseillé de commencer par le chef de ménage, ensuite prendre tous les enfants du chef de ménage dont les mères ne sont pas dans le ménage. On continue avec la première épouse, suivie de tous ses enfants, en allant du plus jeune au plus âgé. Eventuellement si le chef de ménage a plus d'une épouse qui font partie de ce ménage, on procède de la sorte pour toutes ses épouses. Ensuite on continue avec les frères et sœurs du chef de ménage, les parents (père et mère) du chef de ménage, les autres parents (belle famille, cousins, etc.). Les personnes non apparentées terminent la liste. Rigoureusement cette approche suppose que le chef de ménage est un homme, si le chef est une femme on l'adapte facilement. »

3. Combien de pièces le ménage occupe-t-il ? (Ne pas inclure cuisines, salles de bains, corridors, ou balcons)
- A. Un
 - B. Deux
 - C. Trois
 - D. Quatre ou plus

Selon la page 52 *Manuel*, « Il s'agit du nombre total de pièces occupées par le ménage. Si un ménage occupe plusieurs maisons, il faut compter les pièces de toutes les maisons, en dehors de la cuisine, de la salle de bains, des corridors, et des balcons. »

Selon la page 7 du *Manuel*, le *logement* « c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le *logement* est l'unité d'habitation occupé par un ménage.

4. Quel est le principal matériau du toit ?
- A. Paille, terre, bois, ou peau
 - B. Tôle en métal, béton, tuile, ou autre

Selon la page 53 du *Manuel*, « Si un ménage occupe plusieurs maisons dans la concession, inscrire le matériau du toit de la maison principale. »

Les pages 11 et 15 du *Manuel* impliquent que vous devriez lire les options de réponse au répondant et il/elle devrait ensuite choisir l'une d'entre elles.

Selon la page 7 du *Manuel*, le *logement* « c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le *logement* est l'unité d'habitation occupé par un ménage.

5. Quel type de sanitaire votre ménage utilise-t-il ?
- A. Aucune toilette (dans la nature), ou autre
 - B. Fosse rudimentaire/trou ouvert
 - C. Latrine améliorée (couverte ou non), ou W.C. avec chasse d'eau

Les pages 11 et 15 du *Manuel* impliquent que vous devriez lire les options de réponse au répondant et il/elle devrait ensuite choisir l'une d'entre elles.

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

6. Quelle est la principale source d'éclairage de votre logement ?
- A. Lampe à pile, générateur, lampe à pétrole, énergie solaire, ou autre
 - B. Électricité

Les pages 11 et 15 du *Manuel* impliquent que vous devriez lire les options de réponse au répondant et il/elle devrait ensuite choisir l'une d'entre elles.

Selon la page 7 du *Manuel*, le *logement* « c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le *logement* est l'unité d'habitation occupé par un ménage.

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

7. Est-ce qu'un membre du ménage possède une chaise en bon état de fonctionnement ?
- A. Non
 - B. Oui

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

8. Quel est le nombre de téléphones portables en bon état de fonctionnement possédés par les membres du ménage ?
- A. Aucun
 - B. Un
 - C. Deux ou plus

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

9. Est-ce qu'un membre du ménage possède une bicyclette, un cyclomoteur/vélocycle, ou une voiture privée (hors voiture de fonction) en bon état de fonctionnement ?
- A. Non
 - B. Oui

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

Tableau 1 (Tout Niger): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		466	699	932
		Taux	Ménage	1 516	13,5	35,2	52,1
		Taux	Individu		18,0	42,5	60,2
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		423	634	845
		Taux	Ménage	2 343	45,7	78,7	92,1
		Taux	Individu		54,7	85,3	95,3
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		430	645	860
		Taux	Ménage	3 859	39,9	70,9	84,9
		Taux	Individu		48,4	78,0	89,3
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		484	726	969
		Taux	Ménage	1 316	6,3	25,5	44,2
		Taux	Individu		9,0	32,4	53,7
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		437	656	874
		Taux	Ménage	2 333	44,0	71,9	86,9
		Taux	Individu		52,5	78,5	91,2
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		445	667	889
		Taux	Ménage	3 649	37,6	64,0	79,7
		Taux	Individu		45,4	71,0	85,1

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Tout Niger): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		427	683	854	1 708	478	805	1 384	5 461
		Taux	Ménage	1 516	9,6	33,3	47,2	84,1	14,0	43,8	76,2	99,8
		Taux	Individu		13,3	40,6	55,7	89,3	18,5	52,2	83,2	99,9
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		387	619	774	1 549	434	730	1 255	4 952
		Taux	Ménage	2 343	38,5	76,7	89,1	99,7	48,3	86,6	98,5	100,0
		Taux	Individu		47,1	83,5	93,3	99,8	57,4	91,5	99,2	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		394	630	788	1 576	441	743	1 277	5 039
		Taux	Ménage	3 859	33,3	68,9	81,6	96,9	42,1	78,9	94,5	100,0
		Taux	Individu		41,3	76,1	86,8	98,0	50,7	84,8	96,5	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		433	692	865	1 730	484	816	1 402	5 532
		Taux	Ménage	1 316	3,5	23,2	37,7	80,8	6,3	33,6	69,8	99,6
		Taux	Individu		5,0	30,2	45,8	86,7	9,0	41,9	77,5	99,8
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		390	625	781	1 561	437	736	1 265	4 992
		Taux	Ménage	2 333	35,3	68,8	81,2	98,5	44,0	78,2	96,5	100,0
		Taux	Individu		43,1	76,0	86,8	99,3	52,5	84,0	98,2	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		397	635	794	1 589	445	749	1 288	5 080
		Taux	Ménage	3 649	29,9	61,1	73,9	95,5	37,6	70,7	92,0	99,9
		Taux	Individu		36,9	68,6	80,2	97,3	45,4	77,2	94,8	100,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Tout Niger): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						10th	20th	40th	50th	60th	80th
2011	Urban	Line	People		349	296	329	420	474	541	729
		Rate	Households	1,516	4.6	1.6	3.2	9.1	14.0	19.9	37.8
		Rate	People		6.4	1.9	4.0	12.3	18.5	25.8	45.6
2011	Rural	Line	People		317	296	298	381	430	491	661
		Rate	Households	2,343	21.5	8.8	18.0	36.9	47.5	57.8	81.2
		Rate	People		27.8	11.6	23.5	45.7	56.5	67.0	87.2
2011	All	Line	People		322	296	303	388	438	499	672
		Rate	Households	3,859	18.4	7.5	15.3	31.9	41.5	51.0	73.4
		Rate	People		24.1	10.0	20.1	40.0	50.0	59.9	80.1
2014/15	Urban	Line	People		346	294	332	454	516	604	862
		Rate	Households	1,316	1.4	0.5	1.0	4.4	8.4	15.6	37.1
		Rate	People		1.8	0.5	1.4	6.6	10.9	20.8	45.1
2014/15	Rural	Line	People		312	294	299	410	466	545	778
		Rate	Households	2,333	21.3	9.1	18.8	38.2	48.5	59.3	81.1
		Rate	People		26.8	11.8	23.6	46.4	57.6	67.7	86.7
2014/15	All	Line	People		318	294	304	417	474	555	792
		Rate	Households	3,649	18.0	7.7	15.8	32.5	41.7	52.0	73.6
		Rate	People		22.7	10.0	20.0	39.9	50.0	60.0	80.0

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Agadez): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		448	672	896
		Taux	Ménage	83	5,1	16,2	30,1
		Taux	Individu		5,1	16,6	31,3
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		443	665	886
		Taux	Ménage	324	37,2	74,2	89,0
		Taux	Individu		42,7	79,6	93,2
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		446	669	892
		Taux	Ménage	407	18,2	39,9	54,2
		Taux	Individu		20,8	42,9	57,2
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		464	696	928
		Taux	Ménage	72	0,8	2,9	18,9
		Taux	Individu		1,0	3,3	28,6
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		459	689	918
		Taux	Ménage	316	9,2	33,5	72,9
		Taux	Individu		13,1	39,9	82,1
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		460	691	921
		Taux	Ménage	388	7,0	25,4	58,8
		Taux	Individu		9,7	29,6	67,1

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Agadez): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		410	657	821	1 642	460	774	1 331	5 250
		Taux	Ménage	83	0,8	15,0	26,4	74,0	5,1	23,9	63,3	100,0
		Taux	Individu		1,1	16,0	28,0	82,7	5,1	26,1	75,1	100,0
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		406	649	812	1 623	454	765	1 316	5 191
		Taux	Ménage	324	32,3	72,1	84,1	99,2	38,5	82,5	98,4	100,0
		Taux	Individu		36,7	77,4	88,5	99,7	43,8	87,5	99,3	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		409	654	817	1 634	458	771	1 324	5 225
		Taux	Ménage	407	13,7	38,4	50,0	84,3	18,8	47,8	77,7	100,0
		Taux	Individu		16,0	41,6	53,3	89,8	21,2	51,7	85,2	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		415	663	829	1 659	464	782	1 344	5 303
		Taux	Ménage	72	0,0	2,9	13,4	65,3	0,8	7,7	49,4	98,4
		Taux	Individu		0,0	3,3	16,8	78,0	1,0	10,1	61,6	99,0
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		410	656	820	1 640	459	773	1 329	5 243
		Taux	Ménage	316	2,7	28,4	51,0	96,7	9,2	43,5	90,5	100,0
		Taux	Individu		3,8	33,5	58,9	98,6	13,1	51,0	95,5	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		411	658	823	1 645	461	776	1 333	5 260
		Taux	Ménage	388	2,0	21,7	41,1	88,5	7,0	34,1	79,7	99,6
		Taux	Individu		2,7	25,0	47,1	92,8	9,7	39,5	86,0	99,7

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Agadez): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						40th	50th	60th	80th		
2011	Urban	Line	People		336	296	316	404	456	520	700
		Rate	Households	83	0.0	0.0	0.0	0.8	5.1	10.5	20.2
		Rate	People		0.0	0.0	0.0	1.1	5.1	10.6	22.7
2011	Rural	Line	People		332	296	312	400	451	514	692
		Rate	Households	324	14.1	4.3	10.1	30.9	38.3	47.6	76.2
		Rate	People		17.0	6.3	13.1	35.8	43.6	53.1	82.0
2011	All	Line	People		334	296	315	402	454	518	697
		Rate	Households	407	5.8	1.7	4.2	13.1	18.7	25.7	43.1
		Rate	People		7.1	2.6	5.5	15.6	21.2	28.3	47.5
2014/15	Urban	Line	People		331	294	318	436	495	579	827
		Rate	Households	72	0.0	0.0	0.0	0.8	0.8	2.0	11.8
		Rate	People		0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	2.1	15.8
2014/15	Rural	Line	People		328	294	314	431	489	573	817
		Rate	Households	316	1.2	0.2	1.2	4.2	10.9	14.9	51.0
		Rate	People		1.6	0.2	1.6	7.0	15.3	20.1	58.9
2014/15	All	Line	People		329	294	315	432	491	574	820
		Rate	Households	388	0.9	0.1	0.9	3.3	8.3	11.5	40.7
		Rate	People		1.2	0.2	1.2	5.3	11.3	15.1	46.8

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Diffa): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		448	672	896
		Taux	Ménage	34	0,0	8,7	39,2
		Taux	Individu		0,0	9,3	39,5
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		423	635	847
		Taux	Ménage	328	31,4	74,6	88,4
		Taux	Individu		40,5	83,0	93,8
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		427	641	855
		Taux	Ménage	362	26,0	63,2	79,9
		Taux	Individu		34,0	71,1	85,1
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		464	696	928
		Taux	Ménage	32	0,0	10,1	50,9
		Taux	Individu		0,0	9,7	55,9
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		439	658	878
		Taux	Ménage	332	33,7	63,1	84,7
		Taux	Individu		40,4	69,5	91,1
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		443	664	885
		Taux	Ménage	364	28,4	54,7	79,4
		Taux	Individu		34,1	60,2	85,6

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Diffa): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		410	657	821	1 642	460	774	1 331	5 250
		Taux	Ménage	34	0,0	8,7	26,3	93,6	0,0	19,9	86,9	100,0
		Taux	Individu		0,0	9,3	31,2	94,9	0,0	26,1	90,2	100,0
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		388	621	776	1 552	434	732	1 258	4 962
		Taux	Ménage	328	22,8	72,0	85,1	99,7	33,2	83,5	98,9	100,0
		Taux	Individu		31,1	80,9	91,5	99,9	42,4	90,3	99,3	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		392	626	783	1 566	438	738	1 269	5 008
		Taux	Ménage	362	18,8	61,1	75,0	98,7	27,5	72,5	96,8	100,0
		Taux	Individu		26,1	69,3	81,8	99,1	35,6	80,0	97,8	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		415	663	829	1 659	464	782	1 344	5 303
		Taux	Ménage	32	0,0	8,8	37,7	88,6	0,0	23,3	73,4	100,0
		Taux	Individu		0,0	7,7	44,4	92,5	0,0	28,0	81,9	100,0
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		392	627	784	1 568	439	739	1 270	5 012
		Taux	Ménage	332	27,6	58,1	77,9	98,9	33,7	75,5	95,8	100,0
		Taux	Individu		32,3	65,6	84,4	99,6	40,4	81,7	97,9	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		395	633	791	1 582	443	746	1 282	5 057
		Taux	Ménage	364	23,2	50,3	71,5	97,3	28,4	67,3	92,3	100,0
		Taux	Individu		27,3	56,7	78,2	98,5	34,1	73,4	95,5	100,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Diffa): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						40th	50th	60th	80th		
2011	Urban	Line	People		336	296	316	404	456	520	700
		Rate	Households	34	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.8
		Rate	People		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.8
2011	Rural	Line	People		317	296	299	382	431	491	662
		Rate	Households	328	12.9	4.8	10.9	21.4	33.2	49.1	78.7
		Rate	People		16.3	5.4	14.2	28.8	42.4	58.6	86.7
2011	All	Line	People		320	296	301	386	435	496	668
		Rate	Households	362	10.6	4.0	9.0	17.7	27.5	40.6	67.4
		Rate	People		13.7	4.6	11.9	24.1	35.6	49.1	75.6
2014/15	Urban	Line	People		331	294	318	436	495	579	827
		Rate	Households	32	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	33.2
		Rate	People		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	36.6
2014/15	Rural	Line	People		313	294	300	412	468	547	781
		Rate	Households	332	13.4	3.6	8.7	30.9	36.9	47.5	77.9
		Rate	People		15.8	4.3	10.6	36.6	43.3	54.3	84.4
2014/15	All	Line	People		316	294	303	415	472	552	788
		Rate	Households	364	11.3	3.0	7.3	26.0	31.1	40.0	70.8
		Rate	People		13.3	3.6	8.9	31.0	36.7	45.9	77.0

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Dosso): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		448	672	896
		Taux	Ménage	66	11,1	27,9	37,1
		Taux	Individu		19,2	41,0	51,9
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		415	623	831
		Taux	Ménage	347	47,9	82,7	94,4
		Taux	Individu		56,4	87,9	96,4
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		418	628	837
		Taux	Ménage	413	43,9	76,7	88,2
		Taux	Individu		52,9	83,5	92,3
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		464	696	928
		Taux	Ménage	61	8,9	37,1	57,1
		Taux	Individu		19,7	49,1	69,1
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		431	646	862
		Taux	Ménage	332	54,5	82,8	92,7
		Taux	Individu		62,6	88,8	95,9
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		433	650	867
		Taux	Ménage	393	50,5	78,8	89,6
		Taux	Individu		59,4	85,8	93,8

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Dosso): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		410	657	821	1 642	460	774	1 331	5 250
		Taux	Ménage	66	7,5	23,5	35,2	79,6	11,1	32,5	70,0	100,0
		Taux	Individu		13,4	37,4	49,8	88,8	19,2	46,6	80,5	100,0
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		381	609	761	1 522	426	718	1 234	4 867
		Taux	Ménage	347	39,2	80,3	90,5	100,0	49,8	87,1	99,6	100,0
		Taux	Individu		46,4	85,8	93,8	100,0	58,4	91,5	99,9	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		383	613	767	1 533	429	723	1 243	4 902
		Taux	Ménage	413	35,7	74,1	84,5	97,8	45,6	81,1	96,4	100,0
		Taux	Individu		43,3	81,4	89,8	99,0	54,8	87,3	98,1	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		415	663	829	1 659	464	782	1 344	5 303
		Taux	Ménage	61	7,6	36,4	52,2	86,2	8,9	47,6	80,1	100,0
		Taux	Individu		17,7	48,0	63,3	93,0	19,7	59,3	89,8	100,0
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		385	616	769	1 539	431	726	1 247	4 921
		Taux	Ménage	332	41,1	80,9	89,0	99,9	54,5	87,4	99,5	99,9
		Taux	Individu		47,2	87,2	93,0	100,0	62,6	91,4	99,9	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		387	619	774	1 548	433	730	1 255	4 950
		Taux	Ménage	393	38,2	77,0	85,8	98,7	50,5	83,9	97,8	99,9
		Taux	Individu		45,0	84,2	90,7	99,4	59,4	89,0	99,1	100,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Dosso): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						40th	50th	60th	80th		
2011	Urban	Line	People		336	296	316	404	456	520	700
		Rate	Households	66	0.9	0.0	0.9	7.5	11.1	13.9	29.2
		Rate	People		1.4	0.0	1.4	13.4	19.2	23.2	42.3
2011	Rural	Line	People		311	296	293	375	423	482	649
		Rate	Households	347	24.1	11.1	20.6	38.5	49.1	60.0	84.5
		Rate	People		28.5	14.1	24.9	45.7	57.8	69.0	89.4
2011	All	Line	People		314	296	295	377	426	486	654
		Rate	Households	413	21.5	9.9	18.4	35.1	45.0	55.0	78.4
		Rate	People		26.0	12.8	22.7	42.8	54.2	64.8	85.1
2014/15	Urban	Line	People		331	294	318	436	495	579	827
		Rate	Households	61	0.0	0.0	0.0	8.9	11.1	22.9	50.9
		Rate	People		0.0	0.0	0.0	19.7	21.6	37.8	62.2
2014/15	Rural	Line	People		308	294	295	404	459	537	767
		Rate	Households	332	24.5	10.3	21.4	47.2	59.6	72.0	89.0
		Rate	People		29.5	12.8	25.6	54.1	68.3	80.2	93.0
2014/15	All	Line	People		309	294	297	407	462	541	772
		Rate	Households	393	22.3	9.4	19.5	43.9	55.4	67.7	85.7
		Rate	People		27.2	11.8	23.6	51.5	64.7	77.0	90.6

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Maradi): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		448	672	896
		Taux	Ménage	128	22,6	50,5	69,9
		Taux	Individu		31,8	60,1	76,9
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		420	630	840
		Taux	Ménage	336	54,0	83,5	93,8
		Taux	Individu		61,6	89,0	96,3
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		424	635	847
		Taux	Ménage	464	49,9	79,1	90,7
		Taux	Individu		58,0	85,5	93,9
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		464	696	928
		Taux	Ménage	124	12,3	35,7	51,3
		Taux	Individu		18,4	46,5	62,3
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		434	652	869
		Taux	Ménage	342	62,7	84,1	95,1
		Taux	Individu		72,1	89,3	96,8
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		437	656	874
		Taux	Ménage	466	57,8	79,4	90,9
		Taux	Individu		67,2	85,4	93,7

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Maradi): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		410	657	821	1 642	460	774	1 331	5 250
		Taux	Ménage	128	17,6	45,0	62,3	91,1	23,2	60,1	85,7	100,0
		Taux	Individu		26,1	55,7	69,6	95,1	32,3	67,8	91,6	100,0
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		385	616	770	1 539	431	726	1 248	4 922
		Taux	Ménage	336	47,0	82,6	92,1	100,0	57,6	91,1	98,9	100,0
		Taux	Individu		54,7	88,4	95,1	100,0	64,9	94,6	99,3	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		388	621	776	1 552	434	732	1 258	4 962
		Taux	Ménage	464	43,1	77,6	88,2	98,8	53,1	87,0	97,1	100,0
		Taux	Individu		51,2	84,4	92,0	99,4	60,9	91,3	98,3	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		415	663	829	1 659	464	782	1 344	5 303
		Taux	Ménage	124	4,0	31,7	43,7	87,9	12,3	41,9	77,2	100,0
		Taux	Individu		6,7	43,4	53,6	92,2	18,4	52,3	82,9	100,0
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		388	621	776	1 552	434	732	1 258	4 962
		Taux	Ménage	342	53,0	81,9	91,2	99,8	62,7	88,0	99,3	100,0
		Taux	Individu		61,5	87,6	94,6	99,9	72,1	92,1	99,6	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		390	625	781	1 561	437	736	1 265	4 993
		Taux	Ménage	466	48,2	77,0	86,6	98,7	57,8	83,6	97,2	100,0
		Taux	Individu		56,5	83,6	90,9	99,2	67,2	88,5	98,1	100,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Maradi): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						40th	50th	60th	80th		
2011	Urban	Line	People		336	296	316	404	456	520	700
		Rate	Households	128	12.8	4.7	7.4	17.6	23.2	31.6	53.2
		Rate	People		19.9	6.5	9.5	26.1	32.3	43.8	62.7
2011	Rural	Line	People		315	296	296	379	427	488	657
		Rate	Households	336	29.0	12.4	23.2	45.9	56.1	64.7	85.1
		Rate	People		34.3	14.5	26.6	53.9	63.8	72.4	90.7
2011	All	Line	People		317	296	299	382	431	492	662
		Rate	Households	464	26.9	11.4	21.1	42.2	51.8	60.4	80.9
		Rate	People		32.5	13.5	24.5	50.5	60.0	68.9	87.3
2014/15	Urban	Line	People		331	294	318	436	495	579	827
		Rate	Households	124	1.7	0.8	1.7	6.9	13.7	22.2	42.5
		Rate	People		3.8	1.2	3.8	11.7	20.0	29.3	52.6
2014/15	Rural	Line	People		310	294	297	408	463	542	774
		Rate	Households	342	35.3	20.8	33.3	56.2	64.9	75.1	91.2
		Rate	People		43.6	26.6	41.0	65.2	74.4	82.8	94.6
2014/15	All	Line	People		312	294	299	410	466	545	778
		Rate	Households	466	32.1	18.9	30.2	51.4	59.9	69.9	86.5
		Rate	People		40.0	24.3	37.7	60.4	69.5	77.9	90.8

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Tahoua): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		448	672	896
		Taux	Ménage	115	15,2	40,9	57,6
		Taux	Individu		20,0	49,1	65,6
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		424	636	848
		Taux	Ménage	327	40,0	74,5	91,7
		Taux	Individu		51,4	81,1	95,4
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		426	640	853
		Taux	Ménage	442	37,5	71,1	88,2
		Taux	Individu		48,1	77,8	92,3
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		464	696	928
		Taux	Ménage	98	4,5	26,6	44,3
		Taux	Individu		4,1	33,1	56,3
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		434	652	869
		Taux	Ménage	331	28,8	52,1	75,2
		Taux	Individu		34,2	59,7	82,8
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		440	660	880
		Taux	Ménage	429	24,4	47,5	69,7
		Taux	Individu		28,8	54,9	78,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Tahoua): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		410	657	821	1 642	460	774	1 331	5 250
		Taux	Ménage	115	11,3	39,4	53,5	87,3	16,9	49,2	79,4	100,0
		Taux	Individu		16,2	47,0	63,0	93,4	21,2	57,8	85,7	100,0
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		388	621	777	1 553	435	732	1 259	4 966
		Taux	Ménage	327	33,2	70,6	87,5	99,7	42,2	84,6	99,4	100,0
		Taux	Individu		44,0	78,0	92,4	99,9	53,9	90,5	99,8	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		391	625	781	1 562	437	737	1 266	4 996
		Taux	Ménage	442	31,0	67,4	84,0	98,4	39,6	81,0	97,3	100,0
		Taux	Individu		41,1	74,7	89,3	99,2	50,5	87,1	98,3	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		415	663	829	1 659	464	782	1 344	5 303
		Taux	Ménage	98	2,3	24,0	38,9	84,4	4,5	35,5	75,1	100,0
		Taux	Individu		2,0	31,7	49,9	90,9	4,1	47,8	84,2	100,0
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		388	621	776	1 552	435	732	1 258	4 963
		Taux	Ménage	331	21,7	50,4	69,4	95,9	28,8	63,4	91,5	100,0
		Taux	Individu		26,3	58,3	78,2	97,9	34,2	71,9	95,5	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		393	629	786	1 571	440	741	1 273	5 024
		Taux	Ménage	429	18,2	45,6	63,9	93,8	24,4	58,4	88,6	100,0
		Taux	Individu		22,0	53,5	73,1	96,6	28,8	67,6	93,5	100,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Tahoua): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						40th	50th	60th	80th		
2011	Urban	Line	People		336	296	316	404	456	520	700
		Rate	Households	115	4.3	2.0	2.7	10.0	16.9	25.0	42.6
		Rate	People		6.4	2.2	3.4	14.7	21.2	31.7	50.6
2011	Rural	Line	People		318	296	299	382	431	492	662
		Rate	Households	327	17.6	5.2	15.0	31.2	41.1	50.9	75.9
		Rate	People		24.9	7.9	21.2	42.0	52.7	62.0	82.5
2011	All	Line	People		320	296	301	385	434	495	666
		Rate	Households	442	16.3	4.9	13.8	29.0	38.6	48.2	72.5
		Rate	People		23.0	7.3	19.3	39.1	49.4	58.9	79.2
2014/15	Urban	Line	People		331	294	318	436	495	579	827
		Rate	Households	98	1.7	1.3	1.7	2.5	9.3	17.9	38.9
		Rate	People		1.6	1.3	1.6	2.2	7.5	23.1	49.9
2014/15	Rural	Line	People		310	294	297	408	463	542	774
		Rate	Households	331	11.6	2.1	8.3	23.2	33.7	40.8	68.6
		Rate	People		12.7	1.8	8.8	27.8	41.1	48.6	77.6
2014/15	All	Line	People		314	294	301	413	469	549	783
		Rate	Households	429	9.8	1.9	7.1	19.5	29.3	36.7	63.2
		Rate	People		10.7	1.7	7.5	23.2	35.1	44.0	72.7

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Tillabéri): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		448	672	896
		Taux	Ménage	40	23,6	62,0	74,5
		Taux	Individu		30,3	72,3	80,1
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		427	640	853
		Taux	Ménage	345	48,9	79,2	90,1
		Taux	Individu		57,1	86,2	95,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		427	641	855
		Taux	Ménage	385	47,7	78,4	89,3
		Taux	Individu		56,1	85,7	94,4
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		464	696	928
		Taux	Ménage	39	10,4	41,4	68,0
		Taux	Individu		12,4	43,6	76,4
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		443	664	885
		Taux	Ménage	329	32,5	64,9	80,6
		Taux	Individu		42,8	75,4	87,7
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		443	665	887
		Taux	Ménage	368	31,6	64,0	80,1
		Taux	Individu		41,8	74,3	87,3

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Tillabéri): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		410	657	821	1 642	460	774	1 331	5 250
		Taux	Ménage	40	14,9	62,0	70,2	98,2	23,6	68,6	95,5	100,0
		Taux	Individu		20,4	72,3	77,9	98,5	30,3	76,8	97,1	100,0
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		391	625	782	1 563	438	737	1 267	4 998
		Taux	Ménage	345	42,1	77,5	87,6	98,9	51,4	84,2	96,3	100,0
		Taux	Individu		50,4	84,4	93,2	99,3	59,3	90,3	98,5	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		392	626	783	1 566	438	738	1 269	5 008
		Taux	Ménage	385	40,9	76,8	86,8	98,8	50,1	83,5	96,3	100,0
		Taux	Individu		49,3	83,9	92,6	99,3	58,2	89,8	98,4	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		415	663	829	1 659	464	782	1 344	5 303
		Taux	Ménage	39	7,6	37,8	55,9	98,8	10,4	53,1	85,9	100,0
		Taux	Individu		7,0	40,6	60,5	99,1	12,4	58,7	93,5	100,0
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		395	633	791	1 581	443	746	1 282	5 057
		Taux	Ménage	329	24,6	59,1	74,6	97,6	32,5	72,1	94,4	100,0
		Taux	Individu		33,5	70,4	83,3	99,2	42,8	81,0	97,1	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		396	634	792	1 584	443	747	1 284	5 065
		Taux	Ménage	368	23,9	58,3	73,9	97,7	31,6	71,3	94,1	100,0
		Taux	Individu		32,6	69,4	82,5	99,2	41,8	80,2	97,0	100,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Tillabéri): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						10th	20th	40th	50th	60th	80th
2011	Urban	Line	People		336	296	316	404	456	520	700
		Rate	Households	40	11.5	0.0	5.4	14.9	23.6	46.7	65.3
		Rate	People		17.0	0.0	11.0	20.4	30.3	52.2	74.9
2011	Rural	Line	People		320	296	301	385	434	495	667
		Rate	Households	345	23.6	9.6	21.2	41.2	50.5	61.8	80.7
		Rate	People		31.0	11.9	28.8	49.4	58.1	70.1	87.2
2011	All	Line	People		320	296	301	386	435	496	668
		Rate	Households	385	23.1	9.2	20.5	40.0	49.3	61.1	80.0
		Rate	People		30.4	11.5	28.1	48.3	57.0	69.4	86.8
2014/15	Urban	Line	People		331	294	318	436	495	579	827
		Rate	Households	39	6.9	0.0	1.2	7.6	10.4	25.9	55.9
		Rate	People		6.5	0.0	1.6	7.0	12.4	27.7	60.5
2014/15	Rural	Line	People		316	294	303	415	472	552	788
		Rate	Households	329	14.2	5.3	12.2	27.4	37.4	50.4	74.6
		Rate	People		18.8	7.5	15.6	37.5	48.9	61.5	83.3
2014/15	All	Line	People		317	294	304	416	473	553	790
		Rate	Households	368	14.0	5.1	11.7	26.6	36.4	49.4	73.9
		Rate	People		18.4	7.3	15.2	36.4	47.6	60.3	82.5

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Zinder): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		448	672	896
		Taux	Ménage	142	24,9	52,6	74,3
		Taux	Individu		28,8	57,0	80,1
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		423	635	847
		Taux	Ménage	336	43,3	76,9	92,0
		Taux	Individu		50,9	84,3	94,4
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		427	640	854
		Taux	Ménage	478	41,1	74,0	89,9
		Taux	Individu		47,8	80,4	92,3
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		464	696	928
		Taux	Ménage	128	12,5	41,6	60,1
		Taux	Individu		16,5	48,9	68,9
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		438	657	876
		Taux	Ménage	351	48,2	82,5	92,6
		Taux	Individu		57,3	86,5	94,1
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		441	661	882
		Taux	Ménage	479	45,1	79,0	89,8
		Taux	Individu		53,0	82,6	91,5

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Zinder): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		410	657	821	1 642	460	774	1 331	5 250
		Taux	Ménage	142	17,9	51,8	70,5	95,4	25,5	65,4	91,4	100,0
		Taux	Individu		19,7	56,0	75,8	97,3	29,6	71,1	94,8	100,0
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		388	621	776	1 551	434	731	1 257	4 960
		Taux	Ménage	336	36,0	76,0	89,3	99,9	46,1	87,0	98,4	100,0
		Taux	Individu		43,3	82,5	92,7	100,0	54,2	91,1	98,8	100,0
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		391	626	782	1 564	438	738	1 268	5 001
		Taux	Ménage	478	33,9	73,2	87,0	99,4	43,6	84,5	97,6	100,0
		Taux	Individu		39,9	78,8	90,4	99,6	50,7	88,3	98,3	100,0
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		415	663	829	1 659	464	782	1 344	5 303
		Taux	Ménage	128	7,3	37,9	54,3	88,0	12,5	50,9	80,0	100,0
		Taux	Individu		8,1	43,3	59,9	89,8	16,5	56,5	83,6	100,0
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		391	626	783	1 565	438	738	1 269	5 005
		Taux	Ménage	351	40,6	79,5	86,8	99,5	48,2	85,6	98,7	100,0
		Taux	Individu		51,3	84,3	89,5	99,8	57,3	88,8	99,3	100,0
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		394	630	788	1 575	441	743	1 277	5 036
		Taux	Ménage	479	37,7	75,9	84,0	98,5	45,1	82,7	97,1	100,0
		Taux	Individu		46,8	80,0	86,4	98,7	53,0	85,4	97,7	100,0

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Zinder): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
						40th	50th	60th	80th		
2011	Urban	Line	People		336	296	316	404	456	520	700
		Rate	Households	142	6.4	3.2	5.8	16.0	25.5	29.2	56.1
		Rate	People		5.4	1.7	4.9	15.0	29.6	33.7	60.1
2011	Rural	Line	People		317	296	299	382	431	491	662
		Rate	Households	336	17.4	8.3	14.0	33.4	45.9	56.2	82.3
		Rate	People		23.6	12.1	19.3	41.3	53.9	65.0	87.6
2011	All	Line	People		320	296	301	385	434	495	667
		Rate	Households	478	16.1	7.7	13.0	31.3	43.5	53.0	79.2
		Rate	People		21.1	10.6	17.2	37.5	50.4	60.6	83.7
2014/15	Urban	Line	People		331	294	318	436	495	579	827
		Rate	Households	128	2.2	0.4	1.3	10.3	16.2	25.9	53.7
		Rate	People		2.7	0.6	1.4	13.4	20.4	29.6	59.4
2014/15	Rural	Line	People		313	294	300	411	467	547	780
		Rate	Households	351	24.1	8.8	21.9	42.6	54.3	67.5	86.8
		Rate	People		31.9	11.6	29.3	52.8	63.2	74.4	89.5
2014/15	All	Line	People		315	294	302	414	470	550	785
		Rate	Households	479	22.2	8.1	20.1	39.8	51.1	64.0	84.0
		Rate	People		28.9	10.4	26.4	48.7	58.8	69.7	86.3

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 1 (Niamey): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
					Nationaux (def. 2011)		
					100%	150%	200%
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		500	751	1 001
		Taux	Ménage	908	8,2	27,4	42,8
		Taux	Individu		10,3	33,5	51,2
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		—	—	—
		Taux	Ménage	—	—	—	—
		Taux	Individu		—	—	—
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		500	751	1 001
		Taux	Ménage	908	8,2	27,4	42,8
		Taux	Individu		10,3	33,5	51,2
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu		518	778	1 037
		Taux	Ménage	762	4,5	18,8	36,4
		Taux	Individu		6,3	24,2	42,9
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu		—	—	—
		Taux	Ménage	—	—	—	—
		Taux	Individu		—	—	—
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu		518	778	1 037
		Taux	Ménage	762	4,5	18,8	36,4
		Taux	Individu		6,3	24,2	42,9

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Niamey): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

An	Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
					Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
					\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
2011	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu	908	458	733	917	1 834	513	865	1 486	5 863
		Taux	Ménage		5,9	26,2	38,4	77,2	8,4	35,1	67,2	99,5
		Taux	Individu		7,8	31,9	46,6	82,2	10,6	42,8	73,9	99,9
2011	<u>Rural</u>	Seuil	Individu	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Taux	Ménage	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Taux	Individu	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2011	<u>Tout</u>	Seuil	Individu	908	458	733	917	1 834	513	865	1 486	5 863
		Taux	Ménage		5,9	26,2	38,4	77,2	8,4	35,1	67,2	99,5
		Taux	Individu		7,8	31,9	46,6	82,2	10,6	42,8	73,9	99,9
2014/15	<u>Urbain</u>	Seuil	Individu	762	463	741	926	1 852	519	873	1 501	5 922
		Taux	Ménage		2,8	17,0	30,0	73,7	4,5	25,8	61,2	99,3
		Taux	Individu		4,1	22,6	36,0	79,9	6,3	31,4	68,3	99,7
2014/15	<u>Rural</u>	Seuil	Individu	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Taux	Ménage	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Taux	Individu	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2014/15	<u>Tout</u>	Seuil	Individu	762	463	741	926	1 852	519	873	1 501	5 922
		Taux	Ménage		2,8	17,0	30,0	73,7	4,5	25,8	61,2	99,3
		Taux	Individu		4,1	22,6	36,0	79,9	6,3	31,4	68,3	99,7

Source : ECMVA de 2011 et 2014/15

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils sont XOF au prix à Niamey de sept. à nov. 2011 et juillet à sep. 2014.

Tableau 1 (Niamey): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2011 et 2014/15

Year	Region	Line or Rate	Households or People	<i>n</i>	Poverty lines and poverty rates (%)						
					Poorest 1/2 < 100% Natl.	10th	20th	Percentile-based lines (2011 def.)			
							40th	50th	60th	80th	
2011	Urban	Line	People		375	296	353	451	509	581	782
		Rate	Households	908	2.6	0.9	2.1	5.9	8.4	13.2	29.6
		Rate	People		3.6	1.2	2.9	7.8	10.6	17.1	36.3
2011	Rural	Line	People		—	—	—	—	—	—	—
		Rate	Households	—	—	—	—	—	—	—	—
		Rate	People		—	—	—	—	—	—	—
2011	All	Line	People		375	296	353	451	509	581	782
		Rate	Households	908	2.6	0.9	2.1	5.9	8.4	13.2	29.6
		Rate	People		3.6	1.2	2.9	7.8	10.6	17.1	36.3
2014/15	Urban	Line	People		370	294	355	487	553	647	923
		Rate	Households	762	1.0	0.1	0.8	3.1	5.3	10.9	29.9
		Rate	People		1.3	0.1	1.1	4.4	7.1	14.8	35.8
2014/15	Rural	Line	People		—	—	—	—	—	—	—
		Rate	Households	—	—	—	—	—	—	—	—
		Rate	People		—	—	—	—	—	—	—
2014/15	All	Line	People		370	294	355	487	553	647	923
		Rate	Households	762	1.0	0.1	0.8	3.1	5.3	10.9	29.9
		Rate	People		1.3	0.1	1.1	4.4	7.1	14.8	35.8

Source: 2011 and 2014/15 ECMVA

Poverty rates are percentages.

Poverty lines are XOF per-person per-day.

Lines are XOF in prices in Niamey from June-Sep. 2011 and July-Sep. 2014.

Tableau 2: Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
113	Combien de membres du ménage sont âgés 13 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
110	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
107	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
106	Combien de membres du ménage sont âgés 16 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
106	Combien de membres du ménage sont âgés 15 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
105	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Huit ou plus ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
105	Combien de membres du ménage sont âgés 17 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
103	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
92	Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Dix ou plus ; Six, sept, huit, ou neuf ; Quatre, ou cinq ; Trois ; Un, ou deux)
91	Quel est le principal combustible utilisé par le ménage pour la cuisine ? (Bois ramassé ; Bois acheté, ou biomasse ; Charbon de bois, gaz, électricité, pétrole, ou autre)
90	Quel type de sanitaire votre ménage utilise-t-il ? (Aucune toilette (dans la nature), ou autre ; Fosse rudimentaire/trou ouvert ; Latrine améliorée (couverte ou non), ou W.C. avec chasse d'eau)
80	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
80	Est-ce qu'un membre du ménage possède un appareil TV, un magnétoscope/CD/DVD, ou une antenne parabolique/décodeur en bon état de fonctionnement ? (Pas de TV (peu importe les autres) ; TV, mais pas des autres ; TV et magnétoscope/CD/DVD ou antenne parabolique/décodeur)
79	Est-ce qu'un membre du ménage possède un appareil TV en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
74	Est-ce que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a un téléphone mobile qui lui appartient ? (Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni épouse du chef de ménage ; Oui)
72	Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson du ménage dans la saison sèche? (Puit (protégé ou ouverte, ou ailleurs, dans le logement, ou dans la cour/concession), ou source (aménagé ou non) ; Borne fontaine/robinet public ; Forage, ou mini-AEP ; Eau du robinet (dans le logement, dans la cour/concession, ou du voisin), eau en bouteille, camion-citerne, ou vendeur ambulancier (<i>garoua</i>) ; Fleuve/rivière/lac/barrage, eau de pluie, ou autre)
70	Dans quelle région habite-t-il le ménage ? (Maradi ; Zinder, ou Dosso ; Tahoua, Tillabéri, Diffa, Agadez, ou Niamey)
68	Quelle est la principale source d'éclairage de votre logement ? (Lampe à pile, générateur, lampe à pétrole, énergie solaire, ou autre ; Électricité)
63	Quel est le principal matériau de revêtement du sol du logement ? (Terre/sable ; Ciment/béton, carreaux/marbre, moquette/parquet ciré, ou autre)
62	Est-ce qu'un membre du ménage possède un ventilateur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
62	Est-ce qu'un membre du ménage possède un réchaud à gaz, réchaud à pétrole, cuisinière à gaz, ou foyer amélioré en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
61	Le ménage est-il connecté au réseau électrique de la NIGELEC ? (Non ; Oui)
60	Le ménage est-il connecté au réseau d'eau de la SEEN ? (Non ; Oui)
56	Quel est actuellement votre statut d'occupation ? (Copropriétaire/familiale sans titre foncier ; Propriétaire sans titre foncier ni acte de propriété ; Propriétaire avec titre foncier/acte de propriété, ou autre ; Locataire, location-vente, ou logement de fonction ; Logé gratuitement (parents, amis), ou copropriétaire/familiale avec titre foncier)
53	Combien des matelas simples en bon état de fonctionnement sont possédés par les membres du ménage ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
50	Est-ce qu'un membre du ménage possède une table ou une table à manger complète (table et chaises) en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
49	Quel est le principal matériau du toit ? (Paille, terre, bois, ou peau ; Tôle en métal, béton, tuile, ou autre)
49	Quel est le nombre des téléphones portables en bon état de fonctionnement possédés par les membres du ménage ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
46	Est-ce qu'un membre du ménage possède un magnétoscope/CD/DVD en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
46	Quel est le principal matériau de construction des murs extérieurs ? (Briques cuites, pierres avec banco, ou bois/paille ; Terre ; Terre stabilisée, ciment/béton/pierres avec ciment, tôle en métal, semi-dur, ou autre)
37	Type de logement actuel ? (Case traditionnelle isolée ou dans une concession ; Maison individuelle de type traditionnel ; Chambre (entrer/coucher) ; Tente/hangar, ou autre ; Célibatérium; Maison moderne dans une concession, villa de type moderne, ou appartement dans un immeuble, studio)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
34	Quel est le niveau d'instruction le plus élevé (et le nombre d'années passées avec succès dans ce cycle) que le chef de ménage masculin a atteint ? (Aucun, ou préscolaire ; Primaire 1 à 6, or secondaire premier cycle général 1 ; Il n'y a pas un chef de ménage masculin ; Secondaire premier cycle général 2, ou plus élevé)
31	Est-ce qu'un membre du ménage possède une chaise en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
31	Est-ce qu'un membre du ménage possède une bicyclette, un cyclomoteur/vélocycle, ou une voiture privée (hors voiture de fonction) en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
27	Est-ce qu'un membre du ménage possède un réfrigérateur/congélateur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
23	Quel est le niveau d'instruction le plus élevé (et le nombre d'années passées avec succès dans ce cycle) que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a atteint ? (Aucun, ou préscolaire ; Primaire 1, ou plus élevé ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni épouse du chef de ménage)
21	Est-ce qu'un membre du ménage possède un cyclomoteur/vélocycle en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
20	Quelle est la situation matrimoniale de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage ? (Mariée polygame ; Mariée monogame, ou jamais mariée ; Veuve, divorcée, ou séparée ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni épouse du chef de ménage)
18	Est-ce qu'un membre du ménage possède une antenne parabolique/décodeur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
17	Quelle est l'ethnie du chef de ménage masculin ? (Kanouri-Manga ; Haoussa ; Peul ; Djerma/Songhai ; Touareg, Arabe, Gourmantché, Toubou, autres ethnies du Niger, ou étranger (non nigériens) ; Il n'y a pas un chef de ménage masculin)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
16	Est-ce que le chef de ménage masculin a un téléphone mobile qui lui appartient ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas un chef de ménage masculin)
14	Quelle est l'ethnie de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage ? (Kanouri-Manga ; Haoussa ; Peul ; Djema/Songhaï ; Touareg, Arabe, Gourmantché, Toubou, autres ethnies du Niger, ou étranger (non nigériens) ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni épouse du chef de ménage)
14	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage peut-elle lire un petit texte dans une langue quelconque ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni épouse du chef de ménage)
13	Quelle est la situation matrimoniale du chef de ménage masculin ? (Marié polygame ; Marié monogame, jamais marié, veuf, divorcé, ou séparé ; Il n'y a pas un chef de ménage masculin)
12	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 18 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 18 ans)
11	Est-ce qu'un membre du ménage possède une voiture privée (hors voiture de fonction) en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
10	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 17 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 17 ans)
10	Le chef de ménage masculin peut-il lire un petit texte dans une langue quelconque ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas un chef de ménage masculin)
9	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 16 ans)
8	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 15 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 15 ans)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
7	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 14 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 14 ans)
5	Combien de pièces le ménage occupe-t-il ? (Ne pas inclure cuisines, salles de bains, corridors, ou balcons) (Un ; Deux ; Trois ; Quatre ou plus)
5	Est-ce qu'un membre du ménage possède une bicyclette en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
5	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 13 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 13 ans)
5	Est-ce qu'un membre du ménage possède une radio/radiocassette en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
2	Combien des lits avec matelas en bon état de fonctionnement sont possédés par les membres du ménage ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
2	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 12 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 12 ans)
2	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 11 ans ont fréquenté une école au cours de la dernière année scolaire ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 11 ans)
2	Est-ce qu'un membre du ménage possède un lit simple en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)

Source : ECVMA de 2014/15 et 100% du seuil national de pauvreté

Les tableaux relatifs à
100% du seuil national de pauvreté

(et tableaux se rapportant
à tous les seuils de pauvreté)

Tableau 3 (100% du seuil national): *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	91,3
13-15	87,0
16-17	79,2
18-21	68,1
22-23	62,1
24-25	55,3
26-27	53,7
28-30	39,6
31-32	38,6
33-34	30,0
35-37	27,4
38-39	23,4
40-42	18,1
43-45	13,5
46-49	7,7
50-53	5,3
54-59	2,7
60-66	1,1
67-100	0,0

Tableau 4 (100% du seuil national): Détermination des estimations des probabilités de pauvreté correspondant aux *scores*

Score	Nombre des ménages pauvres ayant obtenu ce score		Nombre des ménages ayant obtenu ce score		Probabilité de pauvreté (%)
0-12	7 047	÷	7 722	=	91,3
13-15	8 229	÷	9 454	=	87,0
16-17	7 288	÷	9 197	=	79,2
18-21	6 506	÷	9 558	=	68,1
22-23	4 180	÷	6 727	=	62,1
24-25	5 609	÷	10 146	=	55,3
26-27	5 598	÷	10 426	=	53,7
28-30	4 208	÷	10 621	=	39,6
31-32	3 239	÷	8 389	=	38,6
33-34	2 305	÷	7 675	=	30,0
35-37	2 323	÷	8 488	=	27,4
38-39	1 923	÷	8 208	=	23,4
40-42	1 910	÷	10 544	=	18,1
43-45	1 191	÷	8 832	=	13,5
46-49	577	÷	7 529	=	7,7
50-53	433	÷	8 246	=	5,3
54-59	224	÷	8 173	=	2,7
60-66	88	÷	7 916	=	1,1
67-100	0	÷	8 669	=	0,0

Effectif total des ménages normalisé à 100 000

Tableau 5 (100% du seuil national): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Ecart entre valeur estimée et réelle				
Score	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+1,9	2,0	2,2	3,0
13-15	-3,2	2,5	2,6	2,9
16-17	+0,7	2,5	3,0	3,9
18-21	-13,2	7,8	7,9	8,3
22-23	-8,7	6,0	6,3	6,8
24-25	-2,8	2,9	3,5	4,7
26-27	-7,3	5,1	5,3	5,6
28-30	-4,8	3,8	4,2	4,5
31-32	+9,3	2,8	3,4	4,8
33-34	-13,2	8,8	9,2	10,2
35-37	+15,7	1,6	2,0	2,6
38-39	+3,1	2,3	2,6	3,3
40-42	+1,9	2,3	2,7	3,7
43-45	+4,5	1,6	1,9	2,4
46-49	+7,3	0,1	0,1	0,2
50-53	+2,0	0,9	1,0	1,3
54-59	0,0	1,2	1,4	1,9
60-66	+1,1	0,0	0,0	0,0
67-100	-0,1	0,1	0,1	0,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (100% du seuil national): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,2	60,1	72,3	91,3
4	-0,3	38,7	43,5	56,6
8	+0,8	27,1	32,3	43,6
16	+0,6	19,3	22,4	27,7
32	+0,1	12,8	15,6	20,4
64	+0,2	9,2	10,9	15,5
128	+0,2	6,4	7,7	9,9
256	+0,3	4,3	5,1	6,9
512	+0,3	3,2	3,9	5,0
1 024	+0,2	2,4	2,7	3,5
2 048	+0,2	1,6	1,9	2,6
4 096	+0,2	1,2	1,4	1,9
8 192	+0,2	0,8	0,9	1,2
16 384	+0,2	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 7 (Seuils nationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

	Seuils de pauvreté		
	Nationaux (def. 2011)		
	100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et observée	+0,2	+1,3	+1,9
Précision de l'écart	0,6	0,6	0,6
Facteur alpha	0,91	1,08	1,43

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1 024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 7 (Seuils internationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

	Seuils de pauvreté							
	Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Ecart entre valeur estimée et observée	-1,3	+2,1	+2,7	+2,6	+0,2	+2,4	+4,5	0,0
Précision de l'écart	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7	0,0
Facteur alpha	0,95	1,03	1,25	2,28	0,90	1,18	2,25	0,23

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1 024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 7 (Seuils de pauvreté relatives et seuils définis comme des percentiles) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

	Seuils de pauvreté						
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2011)					
		10ème	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Ecart entre valeur estimée et observée	+1,5	+1,9	+0,8	-0,1	+0,2	+0,7	+2,9
Précision de l'écart	0,5	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Facteur alpha	1,03	0,96	1,10	0,97	0,94	0,95	1,09

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1 024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 8 (Seuils nationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des variations de taux de pauvreté de groupes des ménages à travers le temps, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15 et à l'échantillon de validation de 2011, pris comme deux échantillons indépendants

	Seuils de pauvreté		
	Nationaux (def. 2011)		
	100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et observée	+2,0	-4,2	-5,7
Précision de l'écart	1,0	0,9	0,7
Facteur alpha	1,10	1,10	1,16

Grille de 2014/15 appliquée avec les échantillons de validation de 2014/15 (base) et 2011 (suite).

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1 024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 8 (Seuils internationaux de pauvreté): Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des variations de taux de pauvreté de groupes des ménages à travers le temps, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15 et à l'échantillon de validation de 2011, pris comme deux échantillons indépendants

	Seuils de pauvreté							
	Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Ecart entre valeur estimée et observée	+1,2	-5,3	-8,1	-3,7	-0,6	-8,0	-6,4	0,0
Précision de l'écart	1,0	0,9	0,8	0,5	1,0	0,8	0,7	0,0
Facteur alpha	1,12	1,08	1,10	1,61	1,08	1,10	1,62	0,18

Grille de 2014/15 appliquée avec les échantillons de validation de 2014/15 (base) et 2011 (suite).

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1 024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 9 (Seuils nationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des variations de taux de pauvreté de groupes des ménages à travers le temps, grille appliquée aux ménages qui sont présents à la fois dans les échantillons de validation de 2014/15 et 2011

	Seuils de pauvreté		
	Nationaux (def. 2011)		
	100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et observée	-0,1	-0,9	-0,4
Précision de l'écart	1,0	0,9	0,7
Facteur alpha	1,22	1,26	1,15

Grille de 2014/15 appliquée aux ménages des échantillons de validation de 2014/15 (base) et 2011 (suite) tous les deux.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1 024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 9 (Seuils internationaux de pauvreté): Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des variations de taux de pauvreté de groupes des ménages à travers le temps, grille appliquée aux ménages qui sont présents à la fois dans les échantillons de validation de 2014/15 et 2011

	Seuils de pauvreté							
	Intl. 2005 PPA (def. 2011)				Intl. 2011 PPA (def. 2011)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Ecart entre valeur estimée et observée	+0,1	-2,1	-1,9	-1,6	-3,3	-0,6	0,0	+2,5
Précision de l'écart	0,9	1,0	0,8	0,2	0,8	0,4	0,0	0,7
Facteur alpha	1,00	1,30	1,13	0,61	1,21	0,78	0,01	1,10

Grille de 2014/15 appliquée aux ménages des échantillons de validation de 2014/15 (base) et 2011 (suite) tous les deux.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16\ 384$).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1\ 024, 2\ 048, 4\ 096, 8\ 192$ et $16\ 384$.

Tableau 10 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage

		<u>Segment de ciblage</u>	
		<u>Ciblé</u>	<u>Non ciblé</u>
<u>Statut observé de la pauvreté</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Inclusion</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture</u> Pauvre par erreur non ciblé
	<u>Non pauvre</u>	<u>Fuite</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion</u> Non pauvre judicieusement non ciblé

Tableau 11 (100% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	5,4	32,2	0,5	61,8	67,3	-69,6
<=15	8,8	28,8	1,1	61,2	70,1	-50,0
<=17	12,5	25,1	2,3	60,1	72,6	-27,4
<=21	16,8	20,8	3,6	58,8	75,6	-1,2
<=23	18,9	18,8	5,2	57,2	76,1	+14,0
<=25	22,6	15,0	7,7	54,7	77,3	+40,6
<=27	26,5	11,2	10,3	52,0	78,5	+68,2
<=30	30,0	7,7	13,9	48,5	78,4	+63,0
<=32	31,8	5,8	17,0	45,4	77,2	+54,9
<=34	32,9	4,7	19,2	43,2	76,1	+48,9
<=37	34,1	3,6	24,7	37,7	71,8	+34,4
<=39	35,4	2,2	29,9	32,4	67,8	+20,4
<=42	36,4	1,2	34,3	28,1	64,5	+8,8
<=45	37,1	0,6	38,7	23,7	60,8	-2,8
<=49	37,2	0,4	44,4	18,0	55,2	-18,1
<=53	37,5	0,1	48,8	13,6	51,1	-29,7
<=59	37,6	0,0	52,6	9,8	47,4	-39,8
<=66	37,6	0,0	57,2	5,2	42,8	-52,0
<=100	37,6	0,0	62,4	0,0	37,6	-65,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	90,8	14,5	9,9:1
<=15	10,0	88,5	23,5	7,7:1
<=17	14,8	84,6	33,3	5,5:1
<=21	20,4	82,4	44,6	4,7:1
<=23	24,0	78,5	50,1	3,6:1
<=25	30,3	74,5	60,0	2,9:1
<=27	36,8	71,9	70,3	2,6:1
<=30	43,9	68,3	79,7	2,2:1
<=32	48,8	65,2	84,6	1,9:1
<=34	52,1	63,1	87,5	1,7:1
<=37	58,7	58,0	90,6	1,4:1
<=39	65,3	54,1	94,0	1,2:1
<=42	70,7	51,5	96,8	1,1:1
<=45	75,7	48,9	98,5	1,0:1
<=49	81,6	45,6	99,0	0,8:1
<=53	86,3	43,5	99,7	0,8:1
<=59	90,2	41,7	99,9	0,7:1
<=66	94,8	39,7	100,0	0,7:1
<=100	100,0	37,6	100,0	0,6:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
à 150% du seuil national de pauvreté

Tableau 3 (150% du seuil national): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	99,6
13-15	99,0
16-17	99,0
18-21	90,6
22-23	86,2
24-25	83,7
26-27	82,6
28-30	77,2
31-32	69,3
33-34	69,2
35-37	69,2
38-39	56,5
40-42	51,9
43-45	45,1
46-49	44,8
50-53	40,2
54-59	22,4
60-66	10,9
67-100	0,8

Tableau 5 (150% du seuil national): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+1,4	0,7	0,8	1,0
13-15	-0,9	0,5	0,5	0,5
16-17	-0,9	0,5	0,5	0,5
18-21	-4,0	2,7	2,8	3,1
22-23	-8,4	4,8	4,8	5,0
24-25	-7,9	4,7	4,8	5,1
26-27	-5,3	3,4	3,6	3,9
28-30	-5,6	3,8	4,0	4,4
31-32	+15,9	3,2	3,9	5,3
33-34	-9,0	6,1	6,3	6,9
35-37	+10,2	2,8	3,3	4,2
38-39	-4,3	3,7	3,9	4,5
40-42	-3,4	3,4	3,9	5,5
43-45	-7,8	5,5	5,8	6,4
46-49	+28,2	2,0	2,3	3,0
50-53	-5,7	4,8	5,2	6,4
54-59	+13,4	1,6	1,9	2,5
60-66	+3,8	1,5	1,7	2,4
67-100	-16,9	10,4	10,8	11,5

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (150% du seuil national): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-1,6	62,2	71,2	84,8
4	-1,3	36,3	43,6	55,6
8	+0,2	27,1	32,4	42,0
16	+1,3	21,0	24,9	31,5
32	+1,2	14,7	17,9	23,8
64	+1,1	10,5	12,4	15,9
128	+1,2	7,2	8,8	11,4
256	+1,2	5,0	5,8	8,1
512	+1,3	3,5	4,3	5,6
1 024	+1,3	2,5	3,0	3,8
2 048	+1,3	1,8	2,1	3,0
4 096	+1,3	1,3	1,5	2,1
8 192	+1,3	0,9	1,0	1,3
16 384	+1,3	0,6	0,8	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (150% du seuil national): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	5,9	58,8	0,1	35,2	41,1	-81,7
<=15	9,8	54,8	0,2	35,2	45,0	-69,4
<=17	14,6	50,0	0,2	35,2	49,8	-54,5
<=21	19,9	44,8	0,5	34,9	54,7	-37,7
<=23	23,1	41,5	0,9	34,4	57,5	-27,1
<=25	28,7	36,0	1,6	33,7	62,4	-8,8
<=27	34,2	30,5	2,6	32,7	66,9	+9,8
<=30	39,7	24,9	4,1	31,2	70,9	+29,3
<=32	43,1	21,5	5,7	29,7	72,8	+42,3
<=34	45,6	19,0	6,5	28,9	74,5	+51,3
<=37	49,6	15,1	9,2	26,2	75,7	+67,6
<=39	53,5	11,2	11,8	23,5	77,0	+81,7
<=42	56,5	8,2	14,2	21,1	77,6	+78,0
<=45	59,2	5,4	16,5	18,8	78,0	+74,4
<=49	61,2	3,4	20,4	14,9	76,1	+68,4
<=53	63,1	1,5	23,2	12,2	75,3	+64,1
<=59	63,9	0,8	26,3	9,1	72,9	+59,3
<=66	64,3	0,3	30,4	4,9	69,3	+52,9
<=100	64,6	0,0	35,4	0,0	64,6	+45,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (150% du seuil national): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	97,7	9,1	42,7:1
<=15	10,0	98,4	15,2	62,3:1
<=17	14,8	98,8	22,6	82,2:1
<=21	20,4	97,6	30,7	40,4:1
<=23	24,0	96,1	35,7	24,5:1
<=25	30,3	94,6	44,3	17,5:1
<=27	36,8	92,9	52,9	13,0:1
<=30	43,9	90,6	61,4	9,6:1
<=32	48,8	88,4	66,7	7,6:1
<=34	52,1	87,6	70,6	7,0:1
<=37	58,7	84,4	76,7	5,4:1
<=39	65,3	81,9	82,7	4,5:1
<=42	70,7	79,9	87,4	4,0:1
<=45	75,7	78,2	91,6	3,6:1
<=49	81,6	75,0	94,7	3,0:1
<=53	86,3	73,1	97,6	2,7:1
<=59	90,2	70,8	98,8	2,4:1
<=66	94,8	67,9	99,5	2,1:1
<=100	100,0	64,6	100,0	1,8:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
à 200% du seuil national de pauvreté

Tableau 3 (200% du seuil national): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	100,0
13-15	100,0
16-17	100,0
18-21	97,4
22-23	95,8
24-25	95,6
26-27	95,6
28-30	94,0
31-32	94,0
33-34	89,1
35-37	86,7
38-39	80,2
40-42	79,0
43-45	73,7
46-49	70,6
50-53	58,3
54-59	46,2
60-66	27,1
67-100	7,2

Tableau 5 (200% du seuil national): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	0,0	0,0	0,0	0,0
13-15	0,0	0,0	0,0	0,0
16-17	0,0	0,0	0,0	0,0
18-21	-2,6	1,3	1,3	1,3
22-23	-0,8	0,9	1,0	1,4
24-25	-3,6	1,9	2,0	2,0
26-27	+0,2	0,9	1,1	1,5
28-30	+1,1	1,2	1,5	2,2
31-32	+2,5	2,0	2,4	3,5
33-34	-7,3	4,3	4,4	4,6
35-37	-5,9	3,5	3,7	3,9
38-39	-6,5	4,2	4,4	4,8
40-42	-0,7	2,8	3,4	4,2
43-45	-5,0	3,9	4,1	4,6
46-49	+48,9	2,2	2,7	3,4
50-53	-24,7	13,5	13,7	14,0
54-59	-2,8	4,5	5,3	7,1
60-66	-14,7	9,5	9,8	10,4
67-100	-19,1	11,4	11,9	12,5

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (200% du seuil national): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-1,1	57,7	70,2	84,3
4	-0,4	34,3	41,5	57,4
8	+0,8	25,9	31,6	41,9
16	+1,5	19,6	23,6	31,4
32	+1,6	15,1	16,9	20,8
64	+1,7	10,6	12,3	16,1
128	+1,8	7,7	9,1	12,0
256	+1,8	5,3	6,3	8,1
512	+1,8	3,5	4,3	5,9
1 024	+1,9	2,7	3,3	4,1
2 048	+1,9	1,8	2,2	3,2
4 096	+1,9	1,4	1,6	2,2
8 192	+1,9	0,9	1,1	1,4
16 384	+1,9	0,6	0,8	1,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (200% du seuil national): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	6,0	74,5	0,0	19,5	25,5	-85,1
<=15	10,0	70,5	0,0	19,5	29,5	-75,2
<=17	14,8	65,7	0,0	19,5	34,3	-63,3
<=21	20,4	60,1	0,0	19,5	39,9	-49,4
<=23	23,8	56,7	0,3	19,2	43,0	-40,6
<=25	29,9	50,6	0,4	19,1	49,0	-25,2
<=27	36,0	44,5	0,8	18,7	54,6	-9,6
<=30	42,4	38,1	1,4	18,1	60,5	+7,2
<=32	47,1	33,4	1,7	17,8	64,9	+19,2
<=34	50,2	30,2	1,9	17,6	67,9	+27,2
<=37	56,2	24,3	2,5	17,0	73,2	+42,8
<=39	61,8	18,7	3,5	16,0	77,9	+58,0
<=42	66,1	14,3	4,6	15,0	81,1	+70,0
<=45	70,2	10,3	5,5	14,0	84,2	+81,3
<=49	73,1	7,4	8,6	10,9	84,0	+89,3
<=53	76,4	4,1	9,9	9,6	85,9	+87,6
<=59	78,1	2,4	12,1	7,4	85,5	+85,0
<=66	79,7	0,8	15,1	4,4	84,1	+81,3
<=100	80,5	0,0	19,5	0,0	80,5	+75,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (200% du seuil national): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	100,0	7,4	Uniquement pauvres ciblés
<=15	10,0	100,0	12,4	Uniquement pauvres ciblés
<=17	14,8	100,0	18,4	Uniquement pauvres ciblés
<=21	20,4	100,0	25,3	Uniquement pauvres ciblés
<=23	24,0	98,9	29,5	88,5:1
<=25	30,3	98,7	37,1	75,1:1
<=27	36,8	97,7	44,7	43,2:1
<=30	43,9	96,7	52,7	29,7:1
<=32	48,8	96,5	58,5	27,5:1
<=34	52,1	96,4	62,4	26,8:1
<=37	58,7	95,7	69,8	22,1:1
<=39	65,3	94,7	76,8	17,8:1
<=42	70,7	93,6	82,2	14,5:1
<=45	75,7	92,7	87,2	12,7:1
<=49	81,6	89,5	90,8	8,5:1
<=53	86,3	88,5	94,9	7,7:1
<=59	90,2	86,6	97,0	6,5:1
<=66	94,8	84,1	99,0	5,3:1
<=100	100,0	80,5	100,0	4,1:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005

Tableau 3 (\$1,25/jour PPA 2005): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	85,7
13-15	81,8
16-17	72,2
18-21	61,6
22-23	57,3
24-25	43,9
26-27	40,2
28-30	26,5
31-32	20,5
33-34	14,9
35-37	13,1
38-39	13,1
40-42	8,8
43-45	7,6
46-49	4,7
50-53	3,8
54-59	0,5
60-66	0,5
67-100	0,0

Tableau 5 (\$1,25/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Ecart entre valeur estimée et réelle				
Score	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+6,3	2,6	3,1	4,1
13-15	+0,3	2,7	3,2	4,4
16-17	+19,2	3,3	3,9	5,1
18-21	-5,2	4,0	4,2	4,8
22-23	-12,6	7,9	8,2	8,8
24-25	-0,3	3,0	3,7	4,8
26-27	-10,3	6,5	6,8	7,3
28-30	-14,3	8,6	8,8	9,3
31-32	-6,0	4,4	4,7	5,4
33-34	+0,3	2,9	3,5	4,6
35-37	+9,6	0,8	0,9	1,3
38-39	-5,8	4,0	4,2	4,5
40-42	-5,5	3,9	4,1	4,6
43-45	+1,5	1,3	1,6	2,0
46-49	+4,6	0,1	0,1	0,1
50-53	+3,0	0,4	0,4	0,6
54-59	-2,2	1,7	1,9	2,2
60-66	+0,5	0,0	0,0	0,0
67-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$1,25/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-1,1	67,5	79,6	89,8
4	-0,7	39,2	47,7	59,2
8	-0,2	27,9	33,7	46,4
16	-0,7	18,7	23,2	28,7
32	-1,1	13,1	15,5	20,9
64	-1,2	9,7	11,6	14,6
128	-1,2	6,4	7,7	10,3
256	-1,1	4,6	5,6	7,0
512	-1,2	3,3	3,9	5,2
1 024	-1,3	2,4	2,8	3,6
2 048	-1,3	1,6	2,0	2,7
4 096	-1,3	1,1	1,4	1,9
8 192	-1,3	0,8	1,0	1,3
16 384	-1,3	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$1,25/jour PPA 2005): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	5,0	25,5	1,0	68,5	73,4	-64,1
<=15	8,0	22,4	1,9	67,6	75,6	-40,9
<=17	10,8	19,7	4,0	65,5	76,3	-16,1
<=21	14,0	16,5	6,4	63,1	77,1	+12,7
<=23	15,9	14,6	8,2	61,4	77,2	+31,0
<=25	18,8	11,7	11,5	58,0	76,8	+61,0
<=27	22,1	8,4	14,7	54,8	76,8	+51,6
<=30	25,2	5,3	18,7	50,8	76,0	+38,7
<=32	26,8	3,7	22,0	47,5	74,3	+27,8
<=34	27,3	3,2	24,8	44,7	72,1	+18,6
<=37	27,8	2,7	30,9	38,6	66,4	-1,5
<=39	29,0	1,5	36,4	33,2	62,1	-19,3
<=42	29,8	0,7	40,9	28,6	58,4	-34,2
<=45	30,2	0,2	45,5	24,0	54,3	-49,2
<=49	30,3	0,2	51,4	18,2	48,5	-68,5
<=53	30,4	0,1	55,9	13,6	44,0	-83,4
<=59	30,5	0,0	59,7	9,8	40,3	-95,8
<=66	30,5	0,0	64,3	5,2	35,7	-110,9
<=100	30,5	0,0	69,5	0,0	30,5	-128,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$1,25/jour PPA 2005): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	82,7	16,3	4,8:1
<=15	10,0	80,7	26,4	4,2:1
<=17	14,8	73,0	35,4	2,7:1
<=21	20,4	68,6	45,8	2,2:1
<=23	24,0	66,1	52,1	1,9:1
<=25	30,3	62,0	61,7	1,6:1
<=27	36,8	59,9	72,4	1,5:1
<=30	43,9	57,4	82,6	1,3:1
<=32	48,8	54,9	87,9	1,2:1
<=34	52,1	52,4	89,7	1,1:1
<=37	58,7	47,3	91,2	0,9:1
<=39	65,3	44,3	95,0	0,8:1
<=42	70,7	42,1	97,7	0,7:1
<=45	75,7	39,9	99,2	0,7:1
<=49	81,6	37,1	99,4	0,6:1
<=53	86,3	35,2	99,7	0,5:1
<=59	90,2	33,8	100,0	0,5:1
<=66	94,8	32,2	100,0	0,5:1
<=100	100,0	30,5	100,0	0,4:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005

Tableau 3 (\$2,00/jour PPA 2005): *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	99,6
13-15	98,9
16-17	98,3
18-21	88,2
22-23	84,4
24-25	83,1
26-27	82,2
28-30	74,9
31-32	68,2
33-34	66,0
35-37	65,3
38-39	52,5
40-42	46,8
43-45	40,9
46-49	36,6
50-53	31,8
54-59	18,6
60-66	8,6
67-100	0,7

Tableau 5 (\$2,00/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+1,3	0,7	0,8	1,0
13-15	-1,1	0,6	0,6	0,6
16-17	+1,1	0,9	1,1	1,4
18-21	-5,5	3,5	3,6	3,8
22-23	-10,1	5,7	5,7	5,9
24-25	-8,4	4,9	5,0	5,3
26-27	+4,8	2,5	2,8	3,8
28-30	-5,1	3,7	3,9	4,3
31-32	+14,8	3,2	3,9	5,3
33-34	-8,3	5,8	6,1	6,6
35-37	+16,8	3,1	3,5	4,5
38-39	-7,2	5,1	5,3	5,9
40-42	-5,9	4,7	5,0	5,7
43-45	+10,6	2,8	3,4	4,2
46-49	+21,0	1,9	2,3	2,9
50-53	-12,3	8,1	8,7	9,2
54-59	+10,1	1,6	1,9	2,4
60-66	+1,6	1,5	1,7	2,4
67-100	+0,6	0,1	0,1	0,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$2,00/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,8	69,2	75,2	87,3
4	-0,1	37,3	44,2	56,0
8	+1,4	27,9	31,8	41,4
16	+2,3	19,7	24,2	32,1
32	+2,1	14,3	16,6	23,3
64	+2,0	9,8	11,8	15,5
128	+2,0	7,1	8,5	10,8
256	+2,1	4,6	5,7	7,4
512	+2,1	3,5	4,2	5,6
1 024	+2,1	2,4	2,9	3,8
2 048	+2,1	1,8	2,1	2,9
4 096	+2,1	1,2	1,5	2,0
8 192	+2,1	0,9	1,0	1,3
16 384	+2,1	0,6	0,8	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$2,00/jour PPA 2005): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	5,9	55,6	0,1	38,4	44,3	-80,7
<=15	9,8	51,6	0,2	38,4	48,2	-67,8
<=17	14,4	47,0	0,3	38,2	52,7	-52,4
<=21	19,6	41,8	0,8	37,8	57,4	-35,0
<=23	22,8	38,6	1,2	37,4	60,2	-23,7
<=25	28,3	33,1	2,0	36,6	65,0	-4,6
<=27	33,5	27,9	3,3	35,3	68,8	+14,5
<=30	38,9	22,5	5,0	33,6	72,5	+34,7
<=32	42,3	19,1	6,5	32,1	74,4	+48,3
<=34	44,7	16,8	7,5	31,1	75,8	+57,6
<=37	48,1	13,3	10,6	28,0	76,1	+74,0
<=39	51,9	9,6	13,5	25,1	77,0	+78,1
<=42	54,6	6,8	16,1	22,5	77,1	+73,8
<=45	56,7	4,7	19,0	19,6	76,3	+69,0
<=49	58,5	2,9	23,1	15,5	74,0	+62,4
<=53	60,2	1,2	26,0	12,5	72,8	+57,6
<=59	60,9	0,5	29,2	9,4	70,3	+52,4
<=66	61,4	0,0	33,4	5,2	66,6	+45,7
<=100	61,4	0,0	38,6	0,0	61,4	+37,2

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$2,00/jour PPA 2005): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	97,7	9,5	42,7:1
<=15	10,0	98,4	16,0	62,3:1
<=17	14,8	97,7	23,5	43,0:1
<=21	20,4	96,2	31,9	25,0:1
<=23	24,0	94,9	37,1	18,5:1
<=25	30,3	93,5	46,1	14,5:1
<=27	36,8	91,0	54,6	10,2:1
<=30	43,9	88,6	63,3	7,8:1
<=32	48,8	86,7	68,9	6,5:1
<=34	52,1	85,7	72,7	6,0:1
<=37	58,7	81,9	78,3	4,5:1
<=39	65,3	79,4	84,4	3,9:1
<=42	70,7	77,2	88,9	3,4:1
<=45	75,7	74,9	92,3	3,0:1
<=49	81,6	71,7	95,3	2,5:1
<=53	86,3	69,8	98,1	2,3:1
<=59	90,2	67,6	99,2	2,1:1
<=66	94,8	64,8	100,0	1,8:1
<=100	100,0	61,4	100,0	1,6:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005

Tableau 3 (\$2,50/jour PPA 2005): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	99,7
13-15	99,2
16-17	99,2
18-21	95,9
22-23	93,8
24-25	93,8
26-27	93,8
28-30	87,2
31-32	86,7
33-34	81,3
35-37	79,5
38-39	73,3
40-42	69,7
43-45	62,5
46-49	58,6
50-53	51,0
54-59	36,2
60-66	22,9
67-100	4,9

Tableau 5 (\$2,50/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+1,4	0,7	0,8	1,0
13-15	-0,8	0,4	0,4	0,4
16-17	-0,8	0,4	0,4	0,4
18-21	+0,8	1,5	1,7	2,1
22-23	-2,8	1,8	1,9	2,1
24-25	-5,4	2,8	2,9	2,9
26-27	+3,1	1,5	1,8	2,4
28-30	-5,0	3,1	3,3	3,5
31-32	-1,7	2,2	2,7	3,6
33-34	-4,1	3,4	3,7	4,4
35-37	+1,5	2,3	2,7	3,5
38-39	-7,5	4,7	5,0	5,4
40-42	-6,8	4,9	5,1	5,7
43-45	+1,3	3,3	3,8	5,1
46-49	+37,7	2,2	2,7	3,4
50-53	-0,9	3,9	4,8	6,3
54-59	+7,1	4,2	5,0	6,2
60-66	+8,7	2,2	2,6	3,3
67-100	-13,8	8,9	9,2	10,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$2,50/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,2	61,2	75,5	85,5
4	+0,7	33,8	40,2	52,1
8	+1,7	25,5	30,1	39,3
16	+2,5	19,4	23,5	29,9
32	+2,6	14,0	16,4	20,9
64	+2,6	10,1	12,0	16,2
128	+2,5	7,2	8,5	10,7
256	+2,5	5,0	6,0	7,7
512	+2,6	3,5	4,2	5,3
1 024	+2,6	2,5	2,9	3,9
2 048	+2,6	1,7	2,1	3,0
4 096	+2,6	1,3	1,5	2,1
8 192	+2,6	0,9	1,1	1,4
16 384	+2,7	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$2,50/jour PPA 2005): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	5,9	68,2	0,1	25,9	31,7	-84,0
<=15	9,8	64,2	0,1	25,9	35,7	-73,2
<=17	14,7	59,4	0,1	25,9	40,5	-60,2
<=21	20,0	54,0	0,3	25,6	45,7	-45,4
<=23	23,4	50,6	0,6	25,4	48,8	-35,9
<=25	29,5	44,5	0,8	25,2	54,7	-19,2
<=27	35,4	38,7	1,4	24,5	59,9	-2,5
<=30	41,7	32,3	2,2	23,8	65,5	+15,6
<=32	46,1	27,9	2,7	23,3	69,4	+28,3
<=34	49,0	25,0	3,1	22,9	71,9	+36,6
<=37	54,2	19,8	4,6	21,4	75,6	+52,5
<=39	59,2	14,8	6,1	19,9	79,1	+68,2
<=42	63,2	10,9	7,5	18,5	81,6	+80,8
<=45	66,5	7,5	9,2	16,7	83,2	+87,5
<=49	69,0	5,0	12,6	13,4	82,4	+83,0
<=53	71,4	2,6	14,9	11,1	82,5	+79,9
<=59	72,7	1,3	17,4	8,5	81,2	+76,4
<=66	73,6	0,4	21,2	4,8	78,4	+71,4
<=100	74,0	0,0	26,0	0,0	74,0	+64,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$2,50/jour PPA 2005): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	97,9	7,9	47,5:1
<=15	10,0	98,8	13,3	79,6:1
<=17	14,8	99,2	19,8	118,6:1
<=21	20,4	98,4	27,1	60,6:1
<=23	24,0	97,5	31,7	39,1:1
<=25	30,3	97,5	39,9	38,8:1
<=27	36,8	96,1	47,8	24,5:1
<=30	43,9	95,0	56,3	19,1:1
<=32	48,8	94,5	62,3	17,3:1
<=34	52,1	94,0	66,2	15,7:1
<=37	58,7	92,2	73,2	11,9:1
<=39	65,3	90,7	80,0	9,7:1
<=42	70,7	89,4	85,3	8,4:1
<=45	75,7	87,8	89,8	7,2:1
<=49	81,6	84,5	93,3	5,5:1
<=53	86,3	82,8	96,5	4,8:1
<=59	90,2	80,6	98,2	4,2:1
<=66	94,8	77,7	99,4	3,5:1
<=100	100,0	74,0	100,0	2,8:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005

Tableau 3 (\$5,00/jour PPA 2005): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	100,0
13-15	100,0
16-17	100,0
18-21	100,0
22-23	100,0
24-25	100,0
26-27	100,0
28-30	99,5
31-32	99,5
33-34	99,5
35-37	99,5
38-39	99,4
40-42	99,4
43-45	98,9
46-49	96,4
50-53	93,4
54-59	92,3
60-66	88,4
67-100	49,1

Tableau 5 (\$5,00/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	0,0	0,0	0,0	0,0
13-15	0,0	0,0	0,0	0,0
16-17	0,0	0,0	0,0	0,0
18-21	0,0	0,0	0,0	0,0
22-23	0,0	0,0	0,0	0,0
24-25	0,0	0,0	0,0	0,0
26-27	0,0	0,0	0,0	0,0
28-30	-0,5	0,3	0,3	0,3
31-32	-0,5	0,3	0,3	0,3
33-34	-0,5	0,3	0,3	0,3
35-37	-0,5	0,3	0,3	0,3
38-39	-0,6	0,3	0,3	0,3
40-42	-0,4	0,2	0,3	0,3
43-45	-1,1	0,6	0,6	0,6
46-49	+28,9	3,7	4,3	6,0
50-53	-3,2	2,0	2,1	2,3
54-59	-4,8	2,8	2,9	3,0
60-66	-9,2	4,8	4,9	4,9
67-100	+7,4	4,0	4,7	6,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$5,00/jour PPA 2005): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,8	30,3	30,3	73,7
4	+1,3	12,2	27,1	44,6
8	+1,6	18,3	25,0	32,3
16	+1,8	14,5	17,1	22,0
32	+2,1	9,5	10,8	14,9
64	+2,3	7,3	8,5	10,4
128	+2,4	5,3	6,2	7,3
256	+2,5	4,0	4,6	5,6
512	+2,5	2,8	3,3	4,3
1 024	+2,6	2,0	2,4	3,2
2 048	+2,6	1,4	1,7	2,3
4 096	+2,6	1,0	1,2	1,7
8 192	+2,6	0,7	0,9	1,3
16 384	+2,6	0,5	0,6	0,8

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$5,00/jour PPA 2005): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	6,0	89,3	0,0	4,7	10,7	-87,4
<=15	10,0	85,3	0,0	4,7	14,7	-79,1
<=17	14,8	80,5	0,0	4,7	19,5	-69,0
<=21	20,4	74,9	0,0	4,7	25,1	-57,3
<=23	24,0	71,3	0,0	4,7	28,7	-49,6
<=25	30,3	65,0	0,0	4,7	35,0	-36,4
<=27	36,8	58,5	0,0	4,7	41,5	-22,8
<=30	43,9	51,5	0,0	4,7	48,5	-8,0
<=32	48,8	46,5	0,0	4,7	53,5	+2,4
<=34	52,1	43,2	0,0	4,7	56,8	+9,4
<=37	58,7	36,6	0,0	4,7	63,4	+23,3
<=39	65,3	30,0	0,0	4,7	70,0	+37,0
<=42	70,6	24,7	0,1	4,6	75,3	+48,3
<=45	75,7	19,6	0,1	4,6	80,3	+58,8
<=49	80,9	14,5	0,8	3,9	84,7	+70,5
<=53	85,2	10,1	1,1	3,6	88,9	+80,0
<=59	88,8	6,5	1,3	3,4	92,2	+87,8
<=66	92,9	2,4	1,8	2,9	95,8	+96,9
<=100	95,3	0,0	4,7	0,0	95,3	+95,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$5,00/jour PPA 2005): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>% ménages ciblés</u>	<u>% ciblés qui sont pauvres</u>	<u>% pauvres qui sont ciblés</u>	<u>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</u>
<=12	6,0	100,0	6,3	Uniquement pauvres ciblés
<=15	10,0	100,0	10,5	Uniquement pauvres ciblés
<=17	14,8	100,0	15,5	Uniquement pauvres ciblés
<=21	20,4	100,0	21,4	Uniquement pauvres ciblés
<=23	24,0	100,0	25,2	Uniquement pauvres ciblés
<=25	30,3	100,0	31,8	Uniquement pauvres ciblés
<=27	36,8	100,0	38,6	Uniquement pauvres ciblés
<=30	43,9	100,0	46,0	Uniquement pauvres ciblés
<=32	48,8	100,0	51,2	Uniquement pauvres ciblés
<=34	52,1	100,0	54,7	Uniquement pauvres ciblés
<=37	58,7	100,0	61,6	Uniquement pauvres ciblés
<=39	65,3	100,0	68,5	Uniquement pauvres ciblés
<=42	70,7	99,9	74,1	1 194,6:1
<=45	75,7	99,9	79,4	1 279,8:1
<=49	81,6	99,0	84,8	101,9:1
<=53	86,3	98,8	89,4	80,5:1
<=59	90,2	98,5	93,2	67,0:1
<=66	94,8	98,1	97,5	51,0:1
<=100	100,0	95,3	100,0	20,3:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$1,90/jour PPA 2011) Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	91,3
13-15	87,0
16-17	79,2
18-21	68,1
22-23	62,1
24-25	55,3
26-27	53,7
28-30	39,6
31-32	38,6
33-34	30,0
35-37	27,4
38-39	23,4
40-42	18,1
43-45	13,5
46-49	7,7
50-53	5,3
54-59	2,7
60-66	1,1
67-100	0,0

Tableau 5 (\$1,90/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+1,9	2,0	2,2	3,0
13-15	-3,2	2,5	2,6	2,9
16-17	+0,7	2,5	3,0	3,9
18-21	-13,2	7,8	7,9	8,3
22-23	-8,7	6,0	6,3	6,8
24-25	-2,8	2,9	3,5	4,7
26-27	-7,3	5,1	5,3	5,6
28-30	-4,8	3,8	4,2	4,5
31-32	+9,3	2,8	3,4	4,8
33-34	-13,2	8,8	9,2	10,2
35-37	+15,7	1,6	2,0	2,6
38-39	+3,1	2,3	2,6	3,3
40-42	+1,9	2,3	2,7	3,7
43-45	+4,5	1,6	1,9	2,4
46-49	+7,3	0,1	0,1	0,2
50-53	+2,0	0,9	1,0	1,3
54-59	0,0	1,2	1,4	1,9
60-66	+1,1	0,0	0,0	0,0
67-100	-0,1	0,1	0,1	0,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$1,90/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,2	60,1	72,3	91,3
4	-0,3	38,7	43,5	56,6
8	+0,8	27,1	32,3	43,6
16	+0,6	19,3	22,4	27,7
32	+0,1	12,8	15,6	20,4
64	+0,2	9,2	10,9	15,5
128	+0,2	6,4	7,7	9,9
256	+0,3	4,3	5,1	6,9
512	+0,3	3,2	3,9	5,0
1 024	+0,2	2,4	2,7	3,5
2 048	+0,2	1,6	1,9	2,6
4 096	+0,2	1,2	1,4	1,9
8 192	+0,2	0,8	0,9	1,2
16 384	+0,2	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$1,90/jour PPA 2011): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	5,4	32,2	0,5	61,8	67,3	-69,6
<=15	8,8	28,8	1,1	61,2	70,1	-50,0
<=17	12,5	25,1	2,3	60,1	72,6	-27,4
<=21	16,8	20,8	3,6	58,8	75,6	-1,2
<=23	18,9	18,8	5,2	57,2	76,1	+14,0
<=25	22,6	15,0	7,7	54,7	77,3	+40,6
<=27	26,5	11,2	10,3	52,0	78,5	+68,2
<=30	30,0	7,7	13,9	48,5	78,4	+63,0
<=32	31,8	5,8	17,0	45,4	77,2	+54,9
<=34	32,9	4,7	19,2	43,2	76,1	+48,9
<=37	34,1	3,6	24,7	37,7	71,8	+34,4
<=39	35,4	2,2	29,9	32,4	67,8	+20,4
<=42	36,4	1,2	34,3	28,1	64,5	+8,8
<=45	37,1	0,6	38,7	23,7	60,8	-2,8
<=49	37,2	0,4	44,4	18,0	55,2	-18,1
<=53	37,5	0,1	48,8	13,6	51,1	-29,7
<=59	37,6	0,0	52,6	9,8	47,4	-39,8
<=66	37,6	0,0	57,2	5,2	42,8	-52,0
<=100	37,6	0,0	62,4	0,0	37,6	-65,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$1,90/jour PPA 2011): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	90,8	14,5	9,9:1
<=15	10,0	88,5	23,5	7,7:1
<=17	14,8	84,6	33,3	5,5:1
<=21	20,4	82,4	44,6	4,7:1
<=23	24,0	78,5	50,1	3,6:1
<=25	30,3	74,5	60,0	2,9:1
<=27	36,8	71,9	70,3	2,6:1
<=30	43,9	68,3	79,7	2,2:1
<=32	48,8	65,2	84,6	1,9:1
<=34	52,1	63,1	87,5	1,7:1
<=37	58,7	58,0	90,6	1,4:1
<=39	65,3	54,1	94,0	1,2:1
<=42	70,7	51,5	96,8	1,1:1
<=45	75,7	48,9	98,5	1,0:1
<=49	81,6	45,6	99,0	0,8:1
<=53	86,3	43,5	99,7	0,8:1
<=59	90,2	41,7	99,9	0,7:1
<=66	94,8	39,7	100,0	0,7:1
<=100	100,0	37,6	100,0	0,6:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$3,20/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$3,20/jour PPA 2011): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	99,6
13-15	99,0
16-17	99,0
18-21	94,9
22-23	93,4
24-25	93,4
26-27	91,7
28-30	83,3
31-32	79,0
33-34	77,1
35-37	76,4
38-39	68,3
40-42	63,2
43-45	53,3
46-49	53,2
50-53	48,8
54-59	32,3
60-66	18,7
67-100	3,6

Tableau 5 (\$3,20/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+1,4	0,7	0,8	1,0
13-15	-1,0	0,5	0,5	0,5
16-17	-0,9	0,5	0,5	0,5
18-21	+0,1	1,4	1,7	2,1
22-23	-1,3	1,2	1,3	1,7
24-25	+1,0	1,5	1,7	2,3
26-27	+1,0	1,5	1,8	2,4
28-30	-1,8	1,9	2,2	3,0
31-32	-1,7	2,7	3,3	4,8
33-34	-5,0	4,1	4,4	4,8
35-37	-0,1	2,3	2,8	3,6
38-39	-5,2	3,8	4,1	4,7
40-42	-7,9	5,5	5,9	6,5
43-45	-3,9	3,5	3,8	5,2
46-49	+35,5	2,1	2,4	3,1
50-53	-2,4	4,0	4,8	6,3
54-59	+3,8	4,2	5,0	6,2
60-66	+5,7	2,1	2,5	3,4
67-100	-15,0	9,5	9,8	10,7

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$3,20/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,5	64,2	71,4	87,4
4	+0,6	35,8	41,0	56,9
8	+1,3	26,8	31,5	39,8
16	+2,2	20,2	24,1	31,1
32	+2,4	14,3	17,3	23,9
64	+2,4	10,0	12,3	16,1
128	+2,4	7,3	8,5	11,1
256	+2,3	5,0	6,1	7,7
512	+2,4	3,5	4,2	5,7
1 024	+2,4	2,5	3,0	3,9
2 048	+2,3	1,7	2,0	3,0
4 096	+2,4	1,2	1,4	2,1
8 192	+2,4	0,9	1,0	1,3
16 384	+2,4	0,6	0,8	1,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$3,20/jour PPA 2011): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	5,9	64,9	0,1	29,1	35,0	-83,2
<=15	9,8	60,9	0,1	29,1	39,0	-72,0
<=17	14,6	56,1	0,1	29,1	43,7	-58,4
<=21	20,0	50,8	0,4	28,8	48,8	-43,0
<=23	23,2	47,5	0,8	28,4	51,7	-33,2
<=25	29,0	41,8	1,3	27,9	56,9	-16,2
<=27	34,8	36,0	2,0	27,2	62,1	+1,2
<=30	40,6	30,1	3,2	26,0	66,7	+19,4
<=32	44,8	26,0	4,0	25,2	70,0	+32,3
<=34	47,5	23,3	4,6	24,6	72,1	+40,8
<=37	52,5	18,2	6,2	23,0	75,5	+57,2
<=39	57,2	13,6	8,1	21,1	78,3	+73,1
<=42	60,8	10,0	9,9	19,3	80,1	+85,8
<=45	63,8	7,0	11,9	17,3	81,1	+83,2
<=49	66,1	4,6	15,5	13,7	79,8	+78,1
<=53	68,4	2,3	17,9	11,4	79,8	+74,7
<=59	69,6	1,1	20,5	8,7	78,3	+71,0
<=66	70,4	0,4	24,4	4,8	75,2	+65,5
<=100	70,8	0,0	29,2	0,0	70,8	+58,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$3,20/jour PPA 2011): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	97,9	8,3	47,5:1
<=15	10,0	98,8	13,9	79,6:1
<=17	14,8	99,0	20,7	101,7:1
<=21	20,4	98,0	28,2	49,6:1
<=23	24,0	96,7	32,8	28,9:1
<=25	30,3	95,7	41,0	22,4:1
<=27	36,8	94,6	49,2	17,5:1
<=30	43,9	92,7	57,4	12,6:1
<=32	48,8	91,8	63,3	11,2:1
<=34	52,1	91,2	67,1	10,3:1
<=37	58,7	89,4	74,2	8,5:1
<=39	65,3	87,5	80,8	7,0:1
<=42	70,7	86,0	85,9	6,1:1
<=45	75,7	84,3	90,2	5,4:1
<=49	81,6	81,0	93,4	4,3:1
<=53	86,3	79,3	96,7	3,8:1
<=59	90,2	77,2	98,4	3,4:1
<=66	94,8	74,3	99,4	2,9:1
<=100	100,0	70,8	100,0	2,4:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,50/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$5,50/jour PPA 2011): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	100,0
13-15	100,0
16-17	100,0
18-21	100,0
22-23	100,0
24-25	100,0
26-27	100,0
28-30	98,5
31-32	98,4
33-34	98,4
35-37	97,8
38-39	97,8
40-42	97,1
43-45	94,2
46-49	89,4
50-53	85,5
54-59	82,5
60-66	68,8
67-100	34,3

Tableau 5 (\$5,50/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	0,0	0,0	0,0	0,0
13-15	0,0	0,0	0,0	0,0
16-17	0,0	0,0	0,0	0,0
18-21	0,0	0,0	0,0	0,0
22-23	0,0	0,0	0,0	0,1
24-25	0,0	0,0	0,0	0,0
26-27	0,0	0,0	0,0	0,0
28-30	-0,9	0,6	0,6	0,6
31-32	-1,6	0,8	0,8	0,8
33-34	-1,6	0,8	0,8	0,8
35-37	-2,2	1,1	1,1	1,1
38-39	-2,2	1,1	1,1	1,1
40-42	-0,4	0,7	0,9	1,1
43-45	-5,8	2,9	2,9	2,9
46-49	+54,9	3,0	3,5	4,7
50-53	-9,2	5,2	5,3	5,5
54-59	+9,7	3,9	4,8	5,8
60-66	-14,3	8,4	8,6	9,0
67-100	-3,5	4,0	4,8	6,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$5,50/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,0	50,0	58,4	77,6
4	+2,0	31,1	37,6	49,6
8	+3,0	24,6	28,6	40,1
16	+3,6	17,8	21,0	30,0
32	+4,1	13,9	16,7	20,6
64	+4,2	10,4	12,1	15,2
128	+4,4	7,6	9,2	11,7
256	+4,3	5,2	5,9	8,3
512	+4,4	3,7	4,3	6,2
1 024	+4,5	2,6	3,1	4,3
2 048	+4,5	1,8	2,2	3,1
4 096	+4,5	1,3	1,6	2,1
8 192	+4,5	0,9	1,1	1,4
16 384	+4,5	0,7	0,8	1,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$5,50/jour PPA 2011): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	6,0	85,9	0,0	8,1	14,1	-87,0
<=15	10,0	81,9	0,0	8,1	18,1	-78,3
<=17	14,8	77,1	0,0	8,1	22,9	-67,8
<=21	20,4	71,5	0,0	8,1	28,5	-55,7
<=23	24,0	67,8	0,0	8,1	32,1	-47,7
<=25	30,3	61,6	0,0	8,1	38,4	-34,1
<=27	36,8	55,1	0,0	8,1	44,9	-19,9
<=30	43,8	48,1	0,1	8,0	51,8	-4,6
<=32	48,7	43,2	0,1	8,0	56,7	+6,2
<=34	52,0	39,8	0,1	8,0	60,1	+13,4
<=37	58,6	33,2	0,1	8,0	66,7	+27,8
<=39	65,2	26,7	0,1	8,0	73,2	+42,1
<=42	70,3	21,5	0,4	7,8	78,1	+53,5
<=45	75,3	16,5	0,4	7,7	83,1	+64,4
<=49	79,7	12,2	2,0	6,2	85,9	+75,6
<=53	83,9	8,0	2,4	5,7	89,6	+85,2
<=59	86,8	5,0	3,3	4,8	91,7	+92,7
<=66	90,1	1,7	4,6	3,5	93,6	+95,0
<=100	91,9	0,0	8,1	0,0	91,9	+91,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$5,50/jour PPA 2011): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>% ménages ciblés</u>	<u>% ciblés qui sont pauvres</u>	<u>% pauvres qui sont ciblés</u>	<u>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</u>
<=12	6,0	100,0	6,5	Uniquement pauvres ciblés
<=15	10,0	100,0	10,9	Uniquement pauvres ciblés
<=17	14,8	100,0	16,1	Uniquement pauvres ciblés
<=21	20,4	100,0	22,2	Uniquement pauvres ciblés
<=23	24,0	99,9	26,1	1 177,1:1
<=25	30,3	99,9	32,9	1 483,6:1
<=27	36,8	99,9	40,0	1 803,0:1
<=30	43,9	99,8	47,6	428,7:1
<=32	48,8	99,8	53,0	477,2:1
<=34	52,1	99,8	56,6	509,7:1
<=37	58,7	99,8	63,8	574,5:1
<=39	65,3	99,8	71,0	638,8:1
<=42	70,7	99,5	76,6	195,6:1
<=45	75,7	99,5	82,0	194,1:1
<=49	81,6	97,6	86,8	40,8:1
<=53	86,3	97,2	91,3	34,6:1
<=59	90,2	96,3	94,5	26,2:1
<=66	94,8	95,1	98,1	19,5:1
<=100	100,0	91,9	100,0	11,3:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$21,70/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$21,70/jour PPA 2011): *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	100,0
13-15	100,0
16-17	100,0
18-21	100,0
22-23	100,0
24-25	100,0
26-27	100,0
28-30	100,0
31-32	100,0
33-34	100,0
35-37	100,0
38-39	100,0
40-42	100,0
43-45	100,0
46-49	100,0
50-53	100,0
54-59	100,0
60-66	100,0
67-100	98,7

Tableau 5 (\$21,70/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	0,0	0,0	0,0	0,0
13-15	0,0	0,0	0,0	0,0
16-17	0,0	0,0	0,0	0,0
18-21	0,0	0,0	0,0	0,0
22-23	0,0	0,0	0,0	0,0
24-25	0,0	0,0	0,0	0,0
26-27	0,0	0,0	0,0	0,0
28-30	0,0	0,0	0,0	0,0
31-32	0,0	0,0	0,0	0,0
33-34	0,0	0,0	0,0	0,0
35-37	0,0	0,0	0,0	0,0
38-39	0,0	0,0	0,0	0,0
40-42	0,0	0,0	0,0	0,1
43-45	0,0	0,0	0,0	0,0
46-49	0,0	0,0	0,0	0,0
50-53	0,0	0,0	0,0	0,0
54-59	0,0	0,0	0,0	0,0
60-66	0,0	0,0	0,0	0,0
67-100	-1,1	0,6	0,6	0,6

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (\$21,70/jour PPA 2011): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	0,0	0,7	0,7	0,7
4	0,0	0,2	0,3	0,4
8	0,0	0,1	0,1	0,5
16	0,0	0,1	0,1	0,5
32	0,0	0,1	0,1	0,3
64	0,0	0,1	0,1	0,2
128	0,0	0,1	0,1	0,1
256	0,0	0,0	0,1	0,1
512	0,0	0,0	0,0	0,0
1 024	0,0	0,0	0,0	0,0
2 048	0,0	0,0	0,0	0,0
4 096	0,0	0,0	0,0	0,0
8 192	0,0	0,0	0,0	0,0
16 384	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (\$21,70/jour PPA 2011): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	6,0	93,9	0,0	0,1	6,1	-88,0
<=15	10,0	90,0	0,0	0,1	10,0	-80,1
<=17	14,8	85,1	0,0	0,1	14,9	-70,4
<=21	20,4	79,6	0,0	0,1	20,4	-59,2
<=23	24,0	75,9	0,0	0,1	24,1	-51,9
<=25	30,3	69,6	0,0	0,1	30,4	-39,4
<=27	36,8	63,1	0,0	0,1	36,9	-26,3
<=30	43,9	56,1	0,0	0,1	43,9	-12,2
<=32	48,8	51,1	0,0	0,1	48,9	-2,3
<=34	52,1	47,8	0,0	0,1	52,2	+4,3
<=37	58,7	41,2	0,0	0,1	58,8	+17,6
<=39	65,3	34,6	0,0	0,1	65,4	+30,7
<=42	70,7	29,3	0,0	0,0	70,7	+41,5
<=45	75,7	24,2	0,0	0,0	75,7	+51,5
<=49	81,6	18,3	0,0	0,0	81,7	+63,4
<=53	86,3	13,7	0,0	0,0	86,3	+72,7
<=59	90,1	9,8	0,0	0,0	90,2	+80,4
<=66	94,7	5,2	0,0	0,0	94,8	+89,7
<=100	99,9	0,0	0,1	0,0	99,9	+99,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (\$21,70/jour PPA 2011): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>% ménages ciblés</u>	<u>% ciblés qui sont pauvres</u>	<u>% pauvres qui sont ciblés</u>	<u>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</u>
<=12	6,0	100,0	6,0	Uniquement pauvres ciblés
<=15	10,0	100,0	10,0	Uniquement pauvres ciblés
<=17	14,8	100,0	14,8	Uniquement pauvres ciblés
<=21	20,4	100,0	20,4	Uniquement pauvres ciblés
<=23	24,0	100,0	24,1	Uniquement pauvres ciblés
<=25	30,3	100,0	30,3	Uniquement pauvres ciblés
<=27	36,8	100,0	36,8	Uniquement pauvres ciblés
<=30	43,9	100,0	43,9	Uniquement pauvres ciblés
<=32	48,8	100,0	48,8	Uniquement pauvres ciblés
<=34	52,1	100,0	52,2	Uniquement pauvres ciblés
<=37	58,7	100,0	58,8	Uniquement pauvres ciblés
<=39	65,3	100,0	65,4	Uniquement pauvres ciblés
<=42	70,7	100,0	70,7	2 773,8:1
<=45	75,7	100,0	75,8	2 971,3:1
<=49	81,6	100,0	81,7	3 203,8:1
<=53	86,3	100,0	86,3	3 386,0:1
<=59	90,2	100,0	90,2	3 537,5:1
<=66	94,8	100,0	94,8	3 718,8:1
<=100	100,0	99,9	100,0	1 340,7:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de la moitié le plus pauvre
en dessous de 100% du seuil national

Tableau 3 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national): *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	61,0
13-15	58,2
16-17	48,7
18-21	36,2
22-23	32,3
24-25	23,3
26-27	18,6
28-30	14,5
31-32	9,9
33-34	8,4
35-37	8,4
38-39	8,4
40-42	4,6
43-45	4,3
46-49	1,7
50-53	1,7
54-59	0,3
60-66	0,0
67-100	0,0

Tableau 5 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	-1,7	2,8	3,3	4,3
13-15	-8,1	5,8	6,1	6,7
16-17	+22,8	2,6	3,2	4,0
18-21	+8,9	2,8	3,4	4,5
22-23	+21,5	1,9	2,3	3,0
24-25	+1,5	2,1	2,6	3,4
26-27	-11,1	6,9	7,1	7,7
28-30	-12,9	7,7	7,9	8,4
31-32	+0,9	1,6	1,9	2,6
33-34	-3,6	3,2	3,5	4,1
35-37	+6,6	0,5	0,6	0,9
38-39	-4,6	3,3	3,4	3,7
40-42	+4,3	0,2	0,2	0,3
43-45	+4,0	0,2	0,2	0,3
46-49	+1,6	0,1	0,1	0,1
50-53	+1,0	0,3	0,4	0,5
54-59	+0,3	0,0	0,0	0,0
60-66	0,0	0,0	0,0	0,0
67-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,5	65,1	73,3	76,3
4	0,0	34,6	42,2	55,7
8	+1,2	23,5	28,1	37,8
16	+1,1	16,0	19,7	26,8
32	+1,3	11,5	13,7	18,2
64	+1,6	7,8	9,8	12,9
128	+1,6	5,6	6,6	8,9
256	+1,6	4,0	4,9	6,1
512	+1,5	2,8	3,4	4,8
1 024	+1,5	2,0	2,4	3,3
2 048	+1,5	1,5	1,8	2,2
4 096	+1,5	1,0	1,2	1,6
8 192	+1,5	0,7	0,9	1,2
16 384	+1,5	0,5	0,6	0,8

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	3,6	14,2	2,4	79,9	83,5	-45,9
<=15	5,9	11,9	4,0	78,2	84,1	-11,4
<=17	7,6	10,2	7,1	75,1	82,6	+25,3
<=21	9,2	8,6	11,1	71,1	80,3	+37,5
<=23	10,0	7,7	13,9	68,3	78,3	+21,7
<=25	11,8	6,0	18,5	63,7	75,5	-3,8
<=27	13,7	4,1	23,0	59,2	72,9	-29,4
<=30	15,7	2,1	28,1	54,1	69,7	-58,2
<=32	16,2	1,5	32,5	49,7	65,9	-82,8
<=34	16,6	1,2	35,5	46,7	63,3	-99,4
<=37	16,9	0,9	41,8	40,4	57,2	-135,2
<=39	17,6	0,2	47,7	34,5	52,1	-168,2
<=42	17,6	0,2	53,0	29,2	46,8	-198,1
<=45	17,7	0,1	58,0	24,2	41,9	-226,1
<=49	17,7	0,1	63,9	18,3	36,0	-259,1
<=53	17,8	0,0	68,5	13,7	31,5	-284,9
<=59	17,8	0,0	72,4	9,9	27,6	-306,7
<=66	17,8	0,0	77,0	5,2	23,0	-332,6
<=100	17,8	0,0	82,2	0,0	17,8	-362,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	60,7	20,4	1,5:1
<=15	9,9	59,3	33,0	1,5:1
<=17	14,7	51,4	42,6	1,1:1
<=21	20,3	45,3	51,7	0,8:1
<=23	24,0	41,9	56,5	0,7:1
<=25	30,2	38,9	66,1	0,6:1
<=27	36,8	37,4	77,2	0,6:1
<=30	43,8	35,8	88,1	0,6:1
<=32	48,8	33,3	91,3	0,5:1
<=34	52,1	31,9	93,3	0,5:1
<=37	58,7	28,7	94,8	0,4:1
<=39	65,3	26,9	98,8	0,4:1
<=42	70,7	24,9	99,1	0,3:1
<=45	75,7	23,4	99,4	0,3:1
<=49	81,6	21,7	99,7	0,3:1
<=53	86,3	20,6	100,0	0,3:1
<=59	90,1	19,7	100,0	0,2:1
<=66	94,8	18,8	100,0	0,2:1
<=100	100,0	17,8	100,0	0,2:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du premier décile
(10^{ème} percentile)

Tableau 3 (Premier décile (10^{ème} percentile)): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	47,1
13-15	33,3
16-17	18,1
18-21	11,3
22-23	11,3
24-25	7,1
26-27	5,7
28-30	4,1
31-32	4,0
33-34	2,5
35-37	2,0
38-39	1,5
40-42	0,8
43-45	0,8
46-49	0,8
50-53	0,6
54-59	0,0
60-66	0,0
67-100	0,0

Tableau 5 (Premier décile (10^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+6,7	2,7	3,3	4,4
13-15	+19,2	2,4	2,8	3,8
16-17	+3,4	2,2	2,6	3,5
18-21	-4,2	3,3	3,5	3,9
22-23	+8,5	0,7	0,9	1,1
24-25	-4,1	2,9	3,0	3,3
26-27	+2,9	0,7	0,8	1,0
28-30	+0,5	0,7	0,8	1,1
31-32	+3,3	0,3	0,4	0,5
33-34	+2,3	0,2	0,2	0,3
35-37	+1,6	0,2	0,2	0,3
38-39	-4,4	3,0	3,1	3,4
40-42	+0,8	0,0	0,0	0,0
43-45	+0,8	0,0	0,0	0,0
46-49	+0,8	0,0	0,0	0,0
50-53	-0,1	0,3	0,4	0,5
54-59	0,0	0,0	0,0	0,0
60-66	0,0	0,0	0,0	0,0
67-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (Premier décile (10^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,3	43,1	67,9	71,5
4	+1,4	24,5	30,3	43,0
8	+1,8	15,0	19,4	25,8
16	+1,5	10,7	13,1	18,6
32	+1,8	7,4	9,0	11,7
64	+1,9	5,0	6,3	8,7
128	+2,0	3,5	4,2	6,0
256	+2,0	2,5	3,0	3,8
512	+1,9	1,8	2,2	3,0
1 024	+1,9	1,3	1,5	2,0
2 048	+1,9	0,9	1,1	1,5
4 096	+1,9	0,6	0,8	1,0
8 192	+1,9	0,5	0,5	0,7
16 384	+1,9	0,3	0,4	0,5

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (Premier décile (10^{ème} percentile)): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	2,5	4,9	3,5	89,1	91,5	+14,2
<=15	3,2	4,2	6,8	85,8	89,0	+8,2
<=17	4,0	3,4	10,8	81,8	85,9	-45,4
<=21	4,9	2,5	15,5	77,1	82,0	-109,3
<=23	5,2	2,2	18,8	73,8	79,0	-154,5
<=25	6,0	1,4	24,3	68,4	74,4	-227,9
<=27	6,4	1,0	30,4	62,2	68,5	-311,6
<=30	6,8	0,6	37,0	55,6	62,4	-400,8
<=32	6,9	0,5	41,9	50,7	57,6	-466,6
<=34	6,9	0,4	45,2	47,4	54,4	-510,8
<=37	7,0	0,4	51,7	40,9	47,9	-599,0
<=39	7,3	0,1	58,0	34,6	42,0	-683,7
<=42	7,3	0,1	63,4	29,3	36,6	-756,5
<=45	7,3	0,1	68,4	24,2	31,6	-824,5
<=49	7,3	0,1	74,3	18,3	25,6	-904,6
<=53	7,4	0,0	78,9	13,7	21,1	-966,6
<=59	7,4	0,0	82,8	9,8	17,2	-1 018,8
<=66	7,4	0,0	87,4	5,2	12,6	-1 081,2
<=100	7,4	0,0	92,6	0,0	7,4	-1 152,0

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (Premier décile (10^{ème} percentile)): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	41,1	33,3	0,7:1
<=15	10,0	31,9	43,0	0,5:1
<=17	14,8	27,3	54,5	0,4:1
<=21	20,4	24,0	66,0	0,3:1
<=23	24,0	21,7	70,4	0,3:1
<=25	30,3	19,9	81,6	0,2:1
<=27	36,8	17,3	85,9	0,2:1
<=30	43,9	15,5	92,2	0,2:1
<=32	48,8	14,1	93,2	0,2:1
<=34	52,1	13,3	93,9	0,2:1
<=37	58,7	12,0	95,1	0,1:1
<=39	65,3	11,2	99,2	0,1:1
<=42	70,7	10,4	99,2	0,1:1
<=45	75,7	9,7	99,2	0,1:1
<=49	81,6	9,0	99,2	0,1:1
<=53	86,3	8,6	100,0	0,1:1
<=59	90,2	8,2	100,0	0,1:1
<=66	94,8	7,8	100,0	0,1:1
<=100	100,0	7,4	100,0	0,1:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du premier quintile
(20^{ème} percentile)

Tableau 3 (Premier quintile (20^{ème} percentile)): *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	60,6
13-15	57,8
16-17	41,2
18-21	29,3
22-23	29,3
24-25	20,8
26-27	17,0
28-30	11,8
31-32	5,9
33-34	5,9
35-37	5,9
38-39	5,9
40-42	2,9
43-45	2,1
46-49	1,2
50-53	0,9
54-59	0,2
60-66	0,0
67-100	0,0

Tableau 5 (Premier quintile (20^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Ecart entre valeur estimée et réelle				
Score	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+3,5	2,9	3,3	4,4
13-15	+2,9	3,8	4,5	5,7
16-17	+24,2	2,2	2,6	3,4
18-21	+2,0	2,8	3,4	4,5
22-23	+18,9	1,9	2,3	3,0
24-25	-0,3	2,1	2,6	3,3
26-27	-11,6	7,1	7,4	7,9
28-30	-14,2	8,4	8,5	8,9
31-32	-2,2	1,9	2,1	2,5
33-34	-6,0	4,4	4,6	5,1
35-37	+4,2	0,5	0,6	0,9
38-39	-7,0	4,5	4,6	4,9
40-42	+2,5	0,2	0,2	0,3
43-45	+1,8	0,2	0,2	0,3
46-49	+1,2	0,0	0,0	0,0
50-53	+0,3	0,3	0,4	0,5
54-59	+0,2	0,0	0,0	0,0
60-66	0,0	0,0	0,0	0,0
67-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (Premier quintile (20^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,3	70,4	74,4	77,3
4	-0,4	34,1	42,7	58,2
8	+0,7	22,6	27,5	40,5
16	+0,4	16,0	18,5	24,8
32	+0,5	11,0	13,8	17,2
64	+0,8	7,8	9,3	12,8
128	+0,9	5,6	6,5	8,9
256	+0,9	4,1	4,9	6,4
512	+0,8	2,8	3,4	4,8
1 024	+0,7	2,1	2,4	3,3
2 048	+0,7	1,5	1,7	2,2
4 096	+0,7	1,0	1,2	1,5
8 192	+0,8	0,7	0,9	1,1
16 384	+0,8	0,5	0,6	0,8

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (Premier quintile (20^{ème} percentile)): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	3,4	12,3	2,6	81,7	85,1	-40,3
<=15	5,2	10,6	4,8	79,4	84,6	-4,0
<=17	6,3	9,5	8,5	75,8	82,0	+33,1
<=21	7,9	7,9	12,4	71,8	79,7	+21,1
<=23	8,7	7,1	15,3	68,9	77,6	+2,8
<=25	10,3	5,5	20,0	64,3	74,5	-26,8
<=27	12,1	3,7	24,7	59,6	71,6	-56,6
<=30	13,8	1,9	30,0	54,3	68,1	-90,3
<=32	14,3	1,5	34,5	49,8	64,1	-118,8
<=34	14,6	1,1	37,4	46,8	61,4	-137,6
<=37	14,9	0,9	43,8	40,4	55,3	-178,1
<=39	15,6	0,2	49,7	34,5	50,1	-215,4
<=42	15,6	0,1	55,0	29,2	44,8	-249,3
<=45	15,7	0,1	60,0	24,2	39,9	-280,9
<=49	15,7	0,1	65,9	18,3	34,0	-318,5
<=53	15,8	0,0	70,5	13,7	29,5	-347,6
<=59	15,8	0,0	74,4	9,9	25,6	-372,1
<=66	15,8	0,0	79,0	5,2	21,0	-401,4
<=100	15,8	0,0	84,2	0,0	15,8	-434,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (Premier quintile (20^{ème} percentile)): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	57,0	21,7	1,3:1
<=15	10,0	51,7	32,7	1,1:1
<=17	14,7	42,5	39,7	0,7:1
<=21	20,3	38,8	50,0	0,6:1
<=23	24,0	36,1	55,0	0,6:1
<=25	30,2	33,9	65,1	0,5:1
<=27	36,8	32,9	76,6	0,5:1
<=30	43,8	31,6	87,8	0,5:1
<=32	48,8	29,3	90,7	0,4:1
<=34	52,1	28,1	93,0	0,4:1
<=37	58,7	25,4	94,5	0,3:1
<=39	65,3	23,9	98,9	0,3:1
<=42	70,7	22,1	99,2	0,3:1
<=45	75,7	20,7	99,6	0,3:1
<=49	81,6	19,2	99,6	0,2:1
<=53	86,3	18,3	100,0	0,2:1
<=59	90,1	17,5	100,0	0,2:1
<=66	94,8	16,6	100,0	0,2:1
<=100	100,0	15,8	100,0	0,2:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du deuxième quintile
(40^{ème} percentile)

Tableau 3 (Deuxième quintile (40^{ème} percentile)): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	85,7
13-15	83,4
16-17	75,8
18-21	64,8
22-23	59,9
24-25	47,7
26-27	44,3
28-30	31,4
31-32	30,6
33-34	20,0
35-37	16,4
38-39	16,0
40-42	10,8
43-45	9,5
46-49	4,7
50-53	4,3
54-59	0,5
60-66	0,5
67-100	0,0

Tableau 5 (Deuxième quintile (40^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+5,1	2,5	3,1	3,9
13-15	+0,2	2,5	2,9	3,7
16-17	+22,6	3,3	3,9	5,1
18-21	-9,2	5,9	6,1	6,9
22-23	-10,7	7,0	7,2	7,8
24-25	+1,4	3,0	3,7	5,0
26-27	-11,8	7,3	7,5	7,9
28-30	-11,5	7,2	7,4	7,8
31-32	+4,1	2,8	3,3	4,5
33-34	+5,4	2,9	3,5	4,6
35-37	+11,7	0,9	1,1	1,4
38-39	-3,0	2,5	2,7	3,3
40-42	-5,2	3,8	4,0	4,5
43-45	+3,4	1,3	1,6	2,1
46-49	+4,6	0,1	0,1	0,1
50-53	+1,7	0,7	0,9	1,2
54-59	-2,2	1,7	1,9	2,2
60-66	+0,5	0,0	0,0	0,0
67-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (Deuxième quintile (40^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,9	67,1	79,9	90,6
4	+0,2	39,2	45,6	56,6
8	+1,1	27,6	33,2	43,7
16	+0,5	18,9	22,1	27,9
32	0,0	12,9	15,3	20,8
64	0,0	9,5	11,4	15,3
128	0,0	6,3	7,5	10,3
256	+0,1	4,6	5,5	7,2
512	0,0	3,3	3,8	4,9
1 024	0,0	2,5	2,9	3,5
2 048	-0,1	1,6	2,0	2,7
4 096	-0,1	1,2	1,4	1,9
8 192	0,0	0,8	1,0	1,3
16 384	-0,1	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (Deuxième quintile (40^{ème} percentile)): Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=12	5,1	27,7	0,9	66,3	71,5	-66,0
<=15	8,2	24,6	1,5	65,7	73,9	-45,2
<=17	11,0	21,8	3,6	63,6	74,6	-22,0
<=21	14,8	18,0	5,4	61,8	76,5	+6,5
<=23	16,8	16,0	7,1	60,1	76,9	+23,9
<=25	19,9	12,9	10,2	57,0	76,9	+52,6
<=27	23,6	9,3	13,1	54,1	77,6	+60,1
<=30	26,9	5,9	16,8	50,4	77,3	+48,8
<=32	28,6	4,2	20,1	47,1	75,7	+38,7
<=34	29,1	3,7	22,9	44,3	73,4	+30,2
<=37	29,8	3,0	28,8	38,3	68,1	+12,1
<=39	31,0	1,8	34,2	33,0	64,0	-4,3
<=42	32,0	0,8	38,6	28,5	60,5	-17,8
<=45	32,5	0,3	43,2	24,0	56,4	-31,7
<=49	32,5	0,3	49,1	18,1	50,6	-49,6
<=53	32,7	0,1	53,5	13,6	46,4	-63,2
<=59	32,8	0,0	57,3	9,9	42,7	-74,7
<=66	32,8	0,0	61,9	5,2	38,1	-88,8
<=100	32,8	0,0	67,2	0,0	32,8	-104,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (Deuxième quintile (40^{ème} percentile)): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	85,6	15,7	5,9:1
<=15	9,8	84,3	25,1	5,4:1
<=17	14,6	75,5	33,6	3,1:1
<=21	20,2	73,2	45,0	2,7:1
<=23	23,9	70,4	51,2	2,4:1
<=25	30,1	66,2	60,8	2,0:1
<=27	36,7	64,3	71,8	1,8:1
<=30	43,7	61,6	82,1	1,6:1
<=32	48,7	58,7	87,1	1,4:1
<=34	52,0	56,0	88,8	1,3:1
<=37	58,6	50,8	90,8	1,0:1
<=39	65,2	47,5	94,5	0,9:1
<=42	70,6	45,3	97,5	0,8:1
<=45	75,7	42,9	98,9	0,8:1
<=49	81,6	39,8	99,1	0,7:1
<=53	86,3	37,9	99,7	0,6:1
<=59	90,1	36,4	100,0	0,6:1
<=66	94,8	34,6	100,0	0,5:1
<=100	100,0	32,8	100,0	0,5:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de la médiane
(50^{ème} percentile)

Tableau 3 (Médiane (50^{ème} percentile)): *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	94,9
13-15	90,8
16-17	85,2
18-21	73,7
22-23	68,5
24-25	64,2
26-27	61,6
28-30	44,6
31-32	43,8
33-34	33,4
35-37	31,6
38-39	27,0
40-42	20,8
43-45	16,5
46-49	11,4
50-53	7,6
54-59	3,0
60-66	1,1
67-100	0,0

Tableau 5 (Médiane (50^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Ecart entre valeur estimée et réelle				
Score	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+5,0	1,9	2,3	2,9
13-15	-3,0	2,2	2,3	2,7
16-17	+1,7	2,3	2,7	3,5
18-21	-8,2	5,2	5,5	5,9
22-23	-2,8	3,3	3,9	5,7
24-25	+3,4	3,0	3,6	4,6
26-27	-5,3	4,0	4,2	4,6
28-30	-22,5	12,6	12,8	13,4
31-32	+8,2	3,2	3,8	4,9
33-34	-18,1	11,1	11,6	12,4
35-37	+13,5	2,2	2,6	3,5
38-39	+1,8	2,4	2,9	3,6
40-42	+4,1	2,4	2,8	3,6
43-45	+4,6	1,9	2,2	2,8
46-49	+11,1	0,1	0,1	0,2
50-53	-6,3	4,5	4,7	5,2
54-59	0,0	1,2	1,4	1,9
60-66	+1,1	0,0	0,0	0,0
67-100	-0,1	0,1	0,1	0,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (Médiane (50^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,2	66,3	76,5	92,6
4	-0,3	38,2	44,5	56,0
8	+0,9	28,0	33,5	43,7
16	+0,3	18,7	22,4	29,6
32	0,0	13,0	15,3	20,3
64	+0,2	9,6	11,2	14,5
128	+0,2	6,7	8,0	10,1
256	+0,2	4,6	5,6	7,2
512	+0,3	3,3	4,0	5,2
1 024	+0,2	2,3	2,7	3,5
2 048	+0,2	1,6	2,0	2,6
4 096	+0,2	1,2	1,5	1,9
8 192	+0,2	0,9	1,0	1,4
16 384	+0,2	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (Médiane (50^{ème} percentile)): Percentages of households by cut-off score and targeting classification, along with the hit rate and BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	5,5	36,2	0,5	57,8	63,3	-72,4
<=15	9,1	32,6	0,9	57,4	66,5	-54,3
<=17	13,0	28,7	1,8	56,5	69,6	-33,3
<=21	17,4	24,3	3,0	55,3	72,7	-9,5
<=23	19,5	22,2	4,5	53,8	73,3	+4,4
<=25	23,5	18,2	6,8	51,5	75,0	+29,0
<=27	27,7	14,0	9,1	49,2	76,9	+54,7
<=30	32,0	9,7	11,8	46,5	78,5	+71,6
<=32	34,3	7,4	14,5	43,8	78,0	+65,2
<=34	35,7	6,0	16,4	41,9	77,6	+60,6
<=37	37,1	4,6	21,6	36,7	73,8	+48,2
<=39	38,8	2,9	26,5	31,8	70,6	+36,5
<=42	39,9	1,8	30,8	27,5	67,5	+26,2
<=45	40,8	0,9	34,9	23,4	64,1	+16,2
<=49	41,0	0,7	40,7	17,6	58,6	+2,5
<=53	41,6	0,1	44,7	13,6	55,1	-7,3
<=59	41,7	0,0	48,5	9,8	51,5	-16,2
<=66	41,7	0,0	53,1	5,2	46,9	-27,3
<=100	41,7	0,0	58,3	0,0	41,7	-39,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (Médiane (50^{ème} percentile)): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	92,1	13,2	11,6:1
<=15	10,0	91,3	21,8	10,5:1
<=17	14,8	88,1	31,2	7,4:1
<=21	20,4	85,3	41,7	5,8:1
<=23	24,0	81,2	46,8	4,3:1
<=25	30,3	77,6	56,3	3,5:1
<=27	36,8	75,3	66,5	3,1:1
<=30	43,9	73,0	76,8	2,7:1
<=32	48,8	70,2	82,2	2,4:1
<=34	52,1	68,5	85,6	2,2:1
<=37	58,7	63,2	89,1	1,7:1
<=39	65,3	59,4	93,1	1,5:1
<=42	70,7	56,5	95,8	1,3:1
<=45	75,7	53,9	97,8	1,2:1
<=49	81,6	50,2	98,2	1,0:1
<=53	86,3	48,2	99,6	0,9:1
<=59	90,2	46,2	100,0	0,9:1
<=66	94,8	44,0	100,0	0,8:1
<=100	100,0	41,7	100,0	0,7:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du troisième quintile
(60^{ème} percentile)

Tableau 3 (Troisième quintile (60^{ème} percentile)): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	98,5
13-15	96,1
16-17	94,2
18-21	83,1
22-23	77,9
24-25	74,3
26-27	73,1
28-30	59,0
31-32	58,4
33-34	47,7
35-37	44,0
38-39	41,7
40-42	34,3
43-45	28,4
46-49	23,1
50-53	23,1
54-59	9,2
60-66	4,0
67-100	0,7

Tableau 5 (Troisième quintile (60^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+8,2	1,9	2,3	2,8
13-15	-3,8	1,9	2,0	2,0
16-17	+0,9	1,5	1,8	2,4
18-21	-9,0	5,3	5,4	5,6
22-23	-3,7	3,1	3,4	4,2
24-25	-10,1	6,1	6,3	6,7
26-27	-2,6	2,6	2,9	3,7
28-30	-12,8	7,6	7,8	8,3
31-32	+15,2	3,1	3,9	5,1
33-34	-6,2	5,2	5,6	6,6
35-37	+13,8	2,7	3,2	4,5
38-39	-9,6	6,2	6,5	6,9
40-42	+3,8	2,9	3,5	4,3
43-45	+6,0	2,6	3,1	3,8
46-49	+15,3	1,4	1,7	2,2
50-53	-15,8	9,9	10,3	10,9
54-59	+3,3	1,4	1,7	2,1
60-66	+2,2	0,7	0,8	1,0
67-100	+0,6	0,1	0,1	0,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (Troisième quintile (60^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,9	69,4	75,6	92,5
4	-0,4	38,8	47,1	59,5
8	+0,6	27,9	32,4	43,1
16	+0,8	18,9	22,5	32,9
32	+0,6	14,1	17,0	21,4
64	+0,7	9,9	11,8	14,6
128	+0,6	6,8	8,3	10,4
256	+0,6	4,7	5,7	7,3
512	+0,6	3,3	4,1	5,1
1 024	+0,7	2,3	2,8	3,7
2 048	+0,7	1,8	2,1	2,8
4 096	+0,7	1,3	1,5	2,1
8 192	+0,7	0,9	1,1	1,3
16 384	+0,7	0,6	0,7	1,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (Troisième quintile (60^{ème} percentile)): Percentages of households by cut-off score and targeting classification, along with the hit rate and BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	5,6	46,8	0,4	47,2	52,8	-77,9
<=15	9,5	42,8	0,4	47,2	56,7	-62,8
<=17	13,9	38,4	0,8	46,8	60,8	-45,1
<=21	18,9	33,5	1,5	46,2	65,0	-25,0
<=23	21,6	30,7	2,4	45,2	66,9	-12,8
<=25	26,6	25,7	3,7	44,0	70,6	+8,7
<=27	31,6	20,8	5,2	42,4	74,0	+30,6
<=30	36,4	16,0	7,5	40,2	76,6	+53,3
<=32	39,2	13,1	9,6	38,1	77,3	+68,2
<=34	40,9	11,5	11,2	36,4	77,3	+77,7
<=37	43,3	9,1	15,5	32,2	75,4	+70,4
<=39	46,2	6,1	19,1	28,6	74,8	+63,5
<=42	48,2	4,2	22,5	25,1	73,3	+57,0
<=45	49,6	2,7	26,1	21,6	71,2	+50,2
<=49	50,4	1,9	31,2	16,5	66,9	+40,4
<=53	51,8	0,6	34,5	13,1	64,9	+34,0
<=59	52,2	0,2	38,0	9,7	61,9	+27,5
<=66	52,3	0,0	42,4	5,2	57,5	+18,9
<=100	52,3	0,0	47,7	0,0	52,3	+9,0

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (Troisième quintile (60^{ème} percentile)): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	93,3	10,7	13,9:1
<=15	10,0	95,5	18,2	21,3:1
<=17	14,8	94,3	26,6	16,6:1
<=21	20,4	92,7	36,1	12,7:1
<=23	24,0	90,0	41,3	9,0:1
<=25	30,3	87,9	50,9	7,3:1
<=27	36,8	85,8	60,3	6,0:1
<=30	43,9	83,0	69,5	4,9:1
<=32	48,8	80,4	74,9	4,1:1
<=34	52,1	78,4	78,1	3,6:1
<=37	58,7	73,7	82,6	2,8:1
<=39	65,3	70,8	88,3	2,4:1
<=42	70,7	68,2	92,1	2,1:1
<=45	75,7	65,5	94,8	1,9:1
<=49	81,6	61,8	96,4	1,6:1
<=53	86,3	60,0	98,9	1,5:1
<=59	90,2	57,9	99,7	1,4:1
<=66	94,8	55,2	100,0	1,2:1
<=100	100,0	52,3	100,0	1,1:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du quatrième quintile
(80^{ème} percentile)

Tableau 3 (Quatrième quintile (80^{ème} percentile)): Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-12	99,7
13-15	99,2
16-17	99,2
18-21	95,8
22-23	93,7
24-25	93,7
26-27	93,7
28-30	87,2
31-32	86,7
33-34	81,0
35-37	79,2
38-39	73,3
40-42	69,7
43-45	62,3
46-49	57,9
50-53	50,6
54-59	36,2
60-66	22,3
67-100	4,9

Tableau 5 (Quatrième quintile (80^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance selon les tranches de *score*, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-12	+1,4	0,7	0,8	1,0
13-15	-0,8	0,4	0,4	0,4
16-17	-0,8	0,4	0,4	0,4
18-21	+0,8	1,5	1,7	2,1
22-23	-2,9	1,8	1,9	2,1
24-25	-4,3	2,4	2,5	2,6
26-27	+3,1	1,5	1,8	2,4
28-30	-5,0	3,1	3,3	3,5
31-32	-1,7	2,2	2,7	3,6
33-34	-4,3	3,6	3,8	4,4
35-37	+1,2	2,3	2,7	3,5
38-39	-7,5	4,7	5,0	5,4
40-42	-6,8	4,9	5,1	5,7
43-45	+1,1	3,3	3,8	5,1
46-49	+40,2	2,1	2,4	3,1
50-53	-1,2	3,9	4,8	6,3
54-59	+7,1	4,2	5,0	6,2
60-66	+8,4	2,2	2,6	3,5
67-100	-13,9	8,9	9,3	10,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 6 (Quatrième quintile (80^{ème} percentile)): Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,1	64,3	75,5	85,7
4	+0,9	33,4	39,5	52,0
8	+1,9	25,5	30,1	39,1
16	+2,8	19,6	23,5	29,8
32	+2,9	13,9	16,1	20,8
64	+2,8	10,0	11,7	15,5
128	+2,8	7,2	8,3	11,2
256	+2,8	5,0	5,8	7,6
512	+2,9	3,5	4,2	5,4
1 024	+2,9	2,5	2,9	3,9
2 048	+2,9	1,7	2,1	3,0
4 096	+2,9	1,2	1,5	2,0
8 192	+2,9	0,9	1,1	1,4
16 384	+2,9	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 11 (Quatrième quintile (80^{ème} percentile)): Percentages of households by cut-off score and targeting classification, along with the hit rate and BPAC, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

<u>Point de coupure</u>	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=12	5,9	67,8	0,1	26,2	32,1	-83,9
<=15	9,8	63,8	0,1	26,2	36,1	-73,1
<=17	14,7	59,0	0,1	26,2	40,9	-60,0
<=21	20,0	53,6	0,3	26,0	46,0	-45,2
<=23	23,4	50,2	0,6	25,7	49,2	-35,6
<=25	29,4	44,2	0,9	25,5	54,9	-18,9
<=27	35,3	38,4	1,5	24,8	60,0	-2,2
<=30	41,6	32,1	2,3	24,1	65,6	+16,0
<=32	46,0	27,6	2,8	23,6	69,6	+28,8
<=34	48,9	24,8	3,2	23,1	72,0	+37,1
<=37	54,1	19,6	4,7	21,7	75,7	+53,1
<=39	59,1	14,5	6,2	20,1	79,3	+68,9
<=42	63,1	10,6	7,6	18,7	81,8	+81,6
<=45	66,4	7,3	9,3	17,0	83,4	+87,3
<=49	68,7	5,0	12,9	13,4	82,1	+82,4
<=53	71,1	2,6	15,2	11,1	82,2	+79,4
<=59	72,4	1,3	17,8	8,6	80,9	+75,9
<=66	73,2	0,4	21,5	4,8	78,0	+70,8
<=100	73,7	0,0	26,3	0,0	73,7	+64,2

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.

Tableau 12 (Quatrième quintile (80^{ème} percentile)): Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014/15

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=12	6,0	97,9	8,0	47,5:1
<=15	10,0	98,8	13,4	79,6:1
<=17	14,8	99,2	19,9	118,6:1
<=21	20,4	98,4	27,2	60,6:1
<=23	24,0	97,5	31,8	39,1:1
<=25	30,3	97,1	39,9	34,0:1
<=27	36,8	95,8	47,9	22,8:1
<=30	43,9	94,8	56,4	18,2:1
<=32	48,8	94,3	62,5	16,6:1
<=34	52,1	93,8	66,4	15,2:1
<=37	58,7	92,0	73,4	11,6:1
<=39	65,3	90,5	80,3	9,5:1
<=42	70,7	89,2	85,6	8,3:1
<=45	75,7	87,7	90,1	7,1:1
<=49	81,6	84,1	93,3	5,3:1
<=53	86,3	82,4	96,5	4,7:1
<=59	90,2	80,3	98,3	4,1:1
<=66	94,8	77,3	99,4	3,4:1
<=100	100,0	73,7	100,0	2,8:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation de 2014/15.